



Développement local au sortir de la turbulence

L'exemple du projet I Yeke Oko (2019 – 2023)

Lina Amsidder, Marion Anvoin,
Bernard Bonnet, Julie Erceau
et Claire-Isabelle Rousseau

Juillet 2023

Le **projet I Yeke Oko** vise à contribuer au développement équilibré et durable des territoires touchés par les déplacements de populations issus du conflit centrafricain. Il intervient sur deux préfectures frontalières en République centrafricaine (la Mambéré Kadéï) et au Cameroun (la Kadey).

Financé à hauteur de 12M€ par l'**Agence française de développement** (AFD), le projet est mis en œuvre pour une période de 4 ans (2019-2023) par un consortium d'organisations composé de **la Croix Rouge Française** (chef de file et intervenant dans les deux pays), **Norwegian Refugee Council** (NRC), **Action contre la Faim** (ACF), **Care** et l'**IRAM**.

L'**IRAM** intervient uniquement en République centrafricaine, dans deux sous-préfectures de la Mambéré Kadéï - Berberati et Gamboula - et quatre communes : Basse Mambere (Sapoua), Basse Batouri (Wapo), Ouakanga (Nassolé), Basse Mboumbé (Gamboula). Le projet porté par l'IRAM vise à mettre en œuvre un développement territorial intégré.

Ce rapport, complémentaire d'un travail de capitalisation réalisé en externe pour l'ensemble du projet I Yeke Oko, est le fruit d'un travail mené en interne par les équipes de l'IRAM entre octobre 2022 et juin 2023, et porte spécifiquement sur les actions mis en œuvre par l'IRAM, en RCA.



• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier sur Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LISTE DES SIGLES	6
REMERCIEMENTS	7
RESUME EXECUTIF	8
1. LE PROJET DANS SON CONTEXTE	11
1.1. UN CONTEXTE PARTICULIEREMENT COMPLEXE	11
1.1.1. Un Etat particulièrement affaibli et une société fragmentée	11
1.1.2. Les relations agriculteurs-éleveurs dans la Mambéré Kadéï avant la crise	12
1.1.3. Les conséquences de la crise de 2013-2014 sur le territoire	14
1.2. PRESENTATION DU PROJET I YEKE OKO	17
1.2.1. IYO/IRAM : la suite d'un processus initié des années auparavant...	17
1.2.2. ... mais qui a dû s'adapter aux évolutions du contexte et aux contraintes du bailleur	20
1.2.3. Focus sur le volet IRAM du projet IYO qui fait l'objet de cette capitalisation	22
1.3. LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	23
1.3.1. Un consortium qui a eu des difficultés à mettre réellement à profit ses complémentarités	23
1.3.2. Le dispositif de mise en œuvre du volet IRAM	23
2. LA DEMARCHE DE CAPITALISATION	26
2.1. OBJET DE LA CAPITALISATION	26
2.2. METHODOLOGIE	26
2.3. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES	28
3. GOUVERNANCE LOCALE	29
3.1. LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE CONCERTATION PLURI-ACTEURS A L'ECHELLE COMMUNALE (CCDC)	29
3.1.1. Une composition cherchant à allier représentation territoriale et de types d'acteurs	29
3.1.2. Représentation et participation réelle des acteurs représentés	31
3.1.3. Une durabilité du comité très incertaine, mais une évolution réelle dans les modalités de prise de décision par les Mairies	31

3.2. LES DIFFERENTES MODALITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX	32
3.2.1. Rappel sur le processus de renforcement des capacités des Mairies	32
3.2.2. Un renforcement des Mairies alliant formation en salle et mise en situation	36
3.2.3. Un travail collectif sur les droits alliant analyse des pratiques et dialogue	37
3.3. RESULTAT PRINCIPAL : UN RENFORCEMENT DES PRATIQUES DE CONCERTATION ENTRE LES AUTORITES LOCALES ET LA POPULATION	42
3.3.1. Le dialogue et la concertation renforcés grâce à un ensemble de dispositifs et permettant de reconstruire la confiance	42
3.3.2. Des maires qui ont joué leur rôle et ont regagné la confiance de leurs administrés	43
4. GESTION DES ESPACES AGRO-PASTORAUX	44
4.1. LES COGESAP : DES INSTANCES RENFORCEES DANS LE CADRE DU PROJET	44
4.2. LES CONVENTIONS LOCALES, OUTIL DE GESTION DES COGESAP	47
4.2.1. Objectifs et démarche d'élaboration des conventions locales	47
4.2.2. Cartographie participative, zonage et élaboration des règles de gestion et priorités d'aménagement	48
4.2.3. Un plan d'actions pour orienter le COGESAP dans la mise en œuvre de la convention locale	51
4.3. UN DISPOSITIF QUI A FAIT SES PREUVES MAIS QUI RESTE A CONSOLIDER	52
4.4. DES ENJEUX NOUVEAUX A INTEGRER A TRAVERS DES REGLES NEGOCIEES A L'ECHELLE REGIONALE	54
4.5. RESULTAT PRINCIPAL : UNE EVOLUTION NOTABLE DES RELATIONS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS	56
4.5.1. Le renforcement des dialogues inter communautaires et une gestion apaisée des litiges	56
4.5.2. La reconstruction des liens socio-économiques inter-communautaires, signe d'une stabilité retrouvée au sein de la préfecture depuis le début du projet IYO	58
4.5.3. Des résultats significatifs, mais dans un contexte demeurant fragile	60
5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL	61
5.1. L'ELABORATION DES STRATEGIES ECONOMIQUES	61
5.1.1. Présentation du processus d'élaboration des stratégies	61
5.1.2. Une dynamique alliant participation des acteurs et apports techniques	64
5.1.3. Mais dont la réalisation a comporté quelques limites	65
5.2. LES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES COMMUNALES	67
5.2.1. Le processus de priorisation	67
5.2.2. Les modalités de gestion	68
5.3. L'APPUI A DES JEUNES PORTEURS DE PROJETS ECONOMIQUES	68

5.3.1. L'élaboration d'appels à projets pour le développement d'activités économiques porteuses	68
5.3.2. Un processus d'information et de sélection large, transparent et ouvert à tous les jeunes	69
5.3.3. Des porteuses et porteurs de projets aux profils variés	73
5.3.4. Un dispositif d'appui-accompagnement <i>in situ</i> , liant formation généraliste et conseils techniques	76
5.3.5. Une approche individuelle dans le cadre de dynamiques collectives	79
5.4. RESULTAT PRINCIPAL : L'AMORCE D'UNE DYNAMIQUE STRUCTUREE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	83
5.4.1. Une démarche de concertation ambitieuse qui a abouti à une planification économique à l'échelle communale	83
5.4.2. Une recherche de cohérence entre la planification économique (stratégie) et la mise en œuvre d'appuis au niveau communal, collectif et individuel	84
5.4.3. La mise en œuvre de projets individuels, dont les effets sur le développement économique local restent à confirmer	84
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	86
ANNEXES	88
5.5. PORTRAITS DE MAIRES	88
5.5.1. Timothée GALONGO, 44 ans, Président de la délégation spéciale de Ouakanga	88
5.5.2. Sylvain BOUBOU, Président de la délégation spéciale de Basse Boumbé	89
5.6. PARCOURS DE GROUPES D'ELEVEURS	90
5.6.1. Ardo Galdi Maïdogou, responsable d'un groupe d'éleveurs Wodaabe présent dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Wando	90
5.6.2. Ardo Hamidou Kossao, responsable d'un groupe d'éleveurs Akou présent dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Gamboula	91
5.6.3. Ardo Aliou Mohammed et Ardo Abba, responsables de groupes d'éleveurs Wodaabe Degueredji présents dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Nassolé	92
5.6.4. Ousmane Malami et Aliou Aboubakar, éleveurs Bokolodjis originaires du Nigéria, présents dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Babaza	94
5.7. PORTRAITS DE QUELQUES JEUNES PORTEURS DE PROJETS ECONOMIQUES	96
5.7.1. Halima Bello, 30 ans, projet transformation laitière (commune de Basse Batouri)	96
5.7.2. Chantal Ndata, 25 ans, projet de transformation d'arachide (commune de Basse Batouri)	98
5.7.3. Mathias Bendinga, 30 ans, projet de maraîchage (commune de Basse Boumbe)	99
5.8. DECLARATION DE BERBERATI	101

LISTE DES SIGLES

ACF : Action Contre la Faim

AFD : Agence Française de Développement

ANDE : Agence Nationale de Développement de l'Élevage

ARCOSCAL-PDD : Projet d'Appui au Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile et des Autorités Locales dans les Pôles de Développement de Sibut, Bouar, Bozoum et Paoua

CCDC : Cadres Communaux de Dialogue et de Concertation

CEFA : Centre d'expérimentation et de formation agricole

CPC : Coalition des Patriotes pour le Changement

CPL : Comité de Planification Locale

COGESAP : Comité de Gestion des Espaces Agro-Pastoraux

CRF : Croix Rouge Française

EMF : Etablissement de Microfinance

FACA : Force Armée Centrafricaine

FADEL : Fonds d'appui au développement économique local

FELGIP : Fédération Locale des Groupements d'Intérêts Pastoraux

FNEC : Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains

IRAM : Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de Développement

IYO : Projet I Yeke Oko

LERSA : Laboratoire d'Economie Rurale et de Sécurité Alimentaire de l'Université de Bangui

LTP : Logement, Terre et Propriété

MATDDL : Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

NRC : Norwegian Refugee Council

OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPAR : Organisation professionnelle agricole et rurale

OS : Objectif Spécifique

OSC : Organisation de la Société Civile

PDL : Plan de Développement Local

PUI : Première Urgence International

RCA : République centrafricaine

SDE : Service Déconcentré de l'Etat

TDR : Termes de Référence

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué à la mise en œuvre de ce projet complexe mais passionnant et en particulier, l'incroyable équipe basée à Berberati composée de Jocelin Gbaguidi, Ibrahim Tidjani, Bervin Galibassi Gbakou, Awal Adamou Mahamadou, Honoré Lamah, Jonas Ngonie, Wilfrance Assomo, Elian Woundou, Hippolyte Magbe et Martial Poughou.

Mais aussi un remerciement particulier à Fiacre Fourier Guiaguo, ancien Directeur régional de l'élevage à Berberati, qui a porté avec conviction les dynamiques de dialogue agriculteurs et éleveurs depuis 2017, et qui est sans doute pour beaucoup dans le retour à la paix dans la Préfecture de la Mambéré Kadéï.

Nous remercions également chaleureusement les autorités préfectorales, les services déconcentrés, les Présidents des Délégations Spéciales des quatre communes d'intervention et leurs équipes, qui ont contribué activement au pilotage et à la mise en œuvre de ce projet, de même que les chefs de village et de groupements, les *Ardos*, les jeunes, les organisations de producteurs, les entreprises mobilisées, les agriculteurs et agricultrices, les éleveurs et éleveuses. Toutes les personnes, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes, acteurs du développement de leur territoire et de la réconciliation, sans qui rien n'aurait été possible.

Merci également à l'ONG Echelle Appui au développement, notre partenaire depuis presque toujours en République centrafricaine ! et à son secrétaire exécutif Alain-Serge Magbe ainsi qu'à son Président Saturnin Gandhi, qui n'ont à nouveau, pas ménagé leurs efforts pour la réussite de ce projet.

Merci également à l'Agence française de développement, qui a cru à ce processus et qui a financé ce projet.

Enfin, merci aux salarié·es et membres de l'IRAM qui ont pris le temps de lire et commenter ce rapport pour nous permettre de l'améliorer : Frédéric Bazin, Paul Belchi, François Doligez, Marc Dufumier, Damien Halley des Fontaines, Benoît Lallau et Liora Stührenberg, ainsi qu'à Guy-Florent Ankogui Mpoko.

RESUME EXECUTIF

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA CAPITALISATION

Le projet IYO a été mis en œuvre par la Croix Rouge Française (CRF), en partenariat avec Action Contre la Faim (ACF), CARE, Norwegian Refugee Council (NRC) et par l'IRAM entre 2019 et 2023. Ce rapport présente les résultats de la capitalisation du volet du projet conduit par l'IRAM en République centrafricaine, dans 4 communes de la préfecture de la Mambéré Kadéï. L'objectif de la capitalisation, conduite entre octobre 2022 et mars 2023 par l'IRAM, est de **nourrir la réflexion et les pratiques de l'Institut**. Plus précisément, ce travail vise à produire une synthèse des résultats du projet, en tirer des enseignements sur le plan méthodologique, favoriser l'utilisation des résultats

de la capitalisation pour d'autres projets et interventions en RCA et enfin, de partager les résultats et enseignements du projet IYO avec les équipes de l'IRAM intervenant dans d'autres contextes. La démarche de capitalisation concerne **les trois volets d'intervention du projet** : i) le renforcement des capacités des autorités locales centrafricaines dans la mise en place de mécanismes de gouvernance et de dialogue ; ii) le renforcement des mécanismes communautaires de gestion des ressources naturelles ; iii) l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales à l'échelle des communes.

PRESENTATION DU PROJET I YEKE OKO

Pendant la crise de 2014, la zone d'intervention du projet, mais plus largement, les territoires se trouvant le long de la frontière avec le Cameroun, ont été marqués par des départs massifs, notamment d'éleveurs peulhs et de leurs familles, mais aussi de commerçants et commerçantes, qui ont fui la région pour sauver leur capital sur pied et leur vie. Des milliers de personnes réfugiées ont afflué à la frontière camerounaise. En 2016, avant le démarrage du projet, les autorités centrafricaines et leurs partenaires ont fait le constat d'un retour à une relative stabilité dans la préfecture de la Mambéré Kadéï et à partir de fin 2016 - début 2017, des retours importants d'éleveurs du Cameroun. En mars 2018, on notait encore des risques très importants de réveil des tensions dans ce contexte de retour, mais à l'été 2019, l'ensemble des acteurs s'accordait pour indiquer une amélioration significative de la situation sécuritaire dans la Préfecture. Il apparaissait ainsi que cette zone était potentiellement propice à des actions de développement. Dès 2017 et 2018, l'IRAM a été amené, sur financement français, à accompagner ce processus de retour et un travail de dialogue qui a permis d'élaborer une stratégie de développement pour la Préfecture.

Le Projet I Yeke oko, d'un budget global de 12 millions d'euros, a été mis en œuvre par un consortium piloté par la Croix Rouge Française

(CRF), en partenariat avec Action Contre la Faim (ACF), CARE, Norwegian Refugee Council (NRC) et l'IRAM, entre juillet 2019 et juillet 2023. Son objectif était de contribuer au développement équilibré et durable des territoires touchés par les déplacements de populations issus du conflit centrafricain, en République centrafricaine (Préfecture de la Mambéré Kadéï) et au Cameroun (Préfecture de la Kadey). Il s'articulait autour de 3 principales composantes thématiques :

1. Cohésion civile : renforcement des capacités des autorités locales et mise en place de mécanismes de gouvernance et de dialogue inclusif
2. Cohésion sociale : renforcement de mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits
3. Cohésion économique : amélioration des moyens d'existence et les revenus des populations

Sur la base des enjeux identifiés de façon concertée dans le cadre de la stratégie élaborée en 2018, des leçons tirées de ses précédentes expériences en RCA, et dans le cadre de ce projet transfrontalier, l'IRAM a formulé une action, s'inscrivant dans les 3 composantes, visant à mettre en œuvre un **développement territorial intégré** et de manière spécifique à : i) renforcer les

dynamiques de la gouvernance locale et de concertation initiées par les acteurs et ceux avec deux résultats attendus spécifiques ; ii) poursuivre les travaux engagés sur la gestion et l'organisation de l'espace agro-pastoral, afin d'accompagner la définition et la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation de l'espace agro-pastoral adaptés

aux réalités agraires et sociales des communes d'intervention ; iii) accompagner un développement économique local durable et inclusif, et la formation et l'insertion des jeunes ruraux. Un budget de 2,3 M€ était géré par l'IRAM pour la mise en œuvre de son volet d'intervention.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CAPITALISATION

Le travail de capitalisation a tout d'abord permis de constater un **renforcement des pratiques de concertation entre les autorités locales et la population**. Plus spécifiquement, le projet a permis :

- **Un renforcement du dialogue grâce à un ensemble de dispositifs**

Au niveau local, deux types de dispositifs ont été mis en place : i) **les comités de gestion des espaces agro-pastoraux** (COGESAP), lieux de concertation et de co-construction de règles notamment entre agriculteurs et éleveurs, impliquant également les chefs de village et les *Ardos* ; ii) les **jurys d'écoute**, mis en place au niveau des groupements de villages dans le cadre du processus de sélection des jeunes porteurs de projets économiques. Ces jurys ont permis de réunir les chefs de groupe, les services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage et les associations de jeunes et ont été des occasions de dialogue autour des enjeux de développement des filières.

Au niveau communal, les **Comités communaux de dialogue et de concertation** (CCDC) ont été des instances pluri-acteurs, pilotés par les maires, en charge de dialoguer sur l'ensemble des enjeux de développement de la Commune. Dans le cadre du projet, ils ont été mobilisés pour élaborer et valider les stratégies économiques, valider les infrastructures économiques prioritaires, valider la sélection des jeunes. Tous ces temps semblent avoir contribué à instaurer des habitudes de la pratique de la concertation entre les acteurs.

Au niveau intercommunal / préfectoral, enfin, la mise en œuvre du projet a été ponctuée de **temps de dialogue à Berberati**, réunissant les différentes communes, les différents acteurs, et les services de l'Etat présents à Berberati.

- **Aux maires de jouer leur rôle et de regagner la confiance de leurs administrés**

Les instances de concertation mises en place dans le cadre du projet ont donné **une place importante aux Maires**. Malgré l'absence de légitimité démocratique de ces acteurs (aucune élection municipale n'ayant été organisée en RCA depuis 1988), le projet, en les mettant dans un **rôle de pilotes des processus** tout en renforçant leurs capacités à jouer ce rôle, a contribué à **consolider la confiance** qui préexistait entre ces maires et la population.

Ensuite, le projet a permis une **évolution notable des relations entre agriculteurs et éleveurs**. Plus spécifiquement, le projet a permis :

- **Un renforcement des dialogues inter-communautaires et une gestion apaisée des litiges**

Les relations entre éleveurs et agriculteurs ont évolué positivement depuis le début du projet et se reconstruisent grâce aux interventions des Comités de gestion des espaces agro-pastoraux, faisant de la Mambéré Kadéï un espace attractif pour les éleveurs. Néanmoins, les retours des éleveurs en RCA ne se font pas sans difficultés et le contexte demeure fragile. Il apparaît ainsi comme primordial de continuer à accompagner et renforcer ces comités en poursuivant les formations sur les questions de droits, de médiation et en les dotant également d'une reconnaissance administrative.

- **La reconstruction des liens socio-économiques intercommunautaires**

Plusieurs formes d'**échanges** matériels et immatériels **et de solidarités** sont aujourd'hui observés au sein de la préfecture : des **échanges marchands** (vente de lait et de viande par les éleveurs et éleveuses et achat de produits aux agriculteurs), du **troc** (lait contre manioc le plus souvent), **gardiennage** des animaux appartenant à des agriculteurs par les éleveurs en échange d'une rémunération, **mariages** (le plus souvent entre une femme Gbaya et un homme Peul), **mutualisation des forces de travail** à travers des groupes

d'entraide agricoles entre éleveurs et agriculteurs, des **prestations agricoles** effectuées par des femmes d'éleveurs pour des agriculteurs (rouissage du manioc, sarclage), des **solidarités entre communautés** face à l'insécurité (qui avaient déjà existé au moment du conflit de 2014).

Enfin, le projet a permis d'amorcer une **dynamique structurée de développement économique** dans la zone d'intervention. Le projet a notamment contribué à :

- **Une planification économique à l'échelle communale, via une démarche de concertation ambitieuse**

Les activités liées au développement économiques dans les quatre communes ont démarré par **l'animation d'une concertation à différentes échelles** à une **stratégie de développement économique à l'échelle communale**. Cette démarche ambitieuse sur le plan méthodologique, constitue une réussite du point de vue des acteurs qui y ont pris part et des équipes qui l'ont animée.

- **Une recherche de cohérence entre la planification économique (stratégie) et la mise en œuvre d'appuis au niveau communal, collectif et individuel**

La démarche retenue a eu l'atout de mettre en cohérence une planification du développement économique au niveau communal avec des appuis combinés pour la réalisation d'infrastructures économiques communales (marchés, abattoirs, magasins de stockage, etc.), pour la relance des activités de structures intermédiaires de développement agricole et d'élevage (3 organisations professionnelles agricoles) et pour la mise en œuvre de projets individuels portés par 62 jeunes femmes et hommes actifs des territoires. Cette **approche intégrée** visait en particulier à **lever un ensemble de blocages pour agir de**

manière globale sur le développement des filières jugées prioritaires.

L'efficacité de cette approche « intégrée » reste cependant difficile à quantifier à la date de ce rapport, compte-tenu du fait que la mise en service des infrastructures communales et les dotations aux organisations professionnelles agricoles et aux jeunes porteur·ses de projets n'ont eu lieu qu'au premier semestre 2023.

- **La mise en œuvre de projets individuels, dont les effets sur le développement économique local restent à confirmer**

Cette approche individuelle est innovante dans le contexte centrafricain et contraste avec les approches collectives généralement développées pour des projets d'appui aux filières. Pour autant, des précautions ont été prises depuis la sélection jusqu'à la mise en œuvre pour permettre à ces projets individuels d'être portés collectivement, en tant que projets de développement économique pour le territoire : diffusion très large des appels à projets, processus de sélection transparent intégrant des jurys d'écoute composés notamment de représentants des jeunes et des autorités locales, etc. Par ailleurs, les activités exercées par les jeunes avant le projet s'inscrivaient dans une **stratégie familiale** et une **dynamique de territoire** : répartition des tâches agricoles et d'élevage au sein du couple ou de la famille, insertion dans un réseau d'entre-aide et ou de main d'œuvre agricole local, insertion dans une chaîne de valeur, etc.

Les résultats de ces appuis sur le développement des activités et des revenus des jeunes porteurs de projets, de leur famille et plus largement, sur les territoires restent toutefois à démontrer. En effet, la durée du projet a permis de délivrer les appuis (formations, renforcement technique, dotations) mais n'a pas permis d'en apprécier les résultats et encore moins les effets sur les jeunes et le territoire.

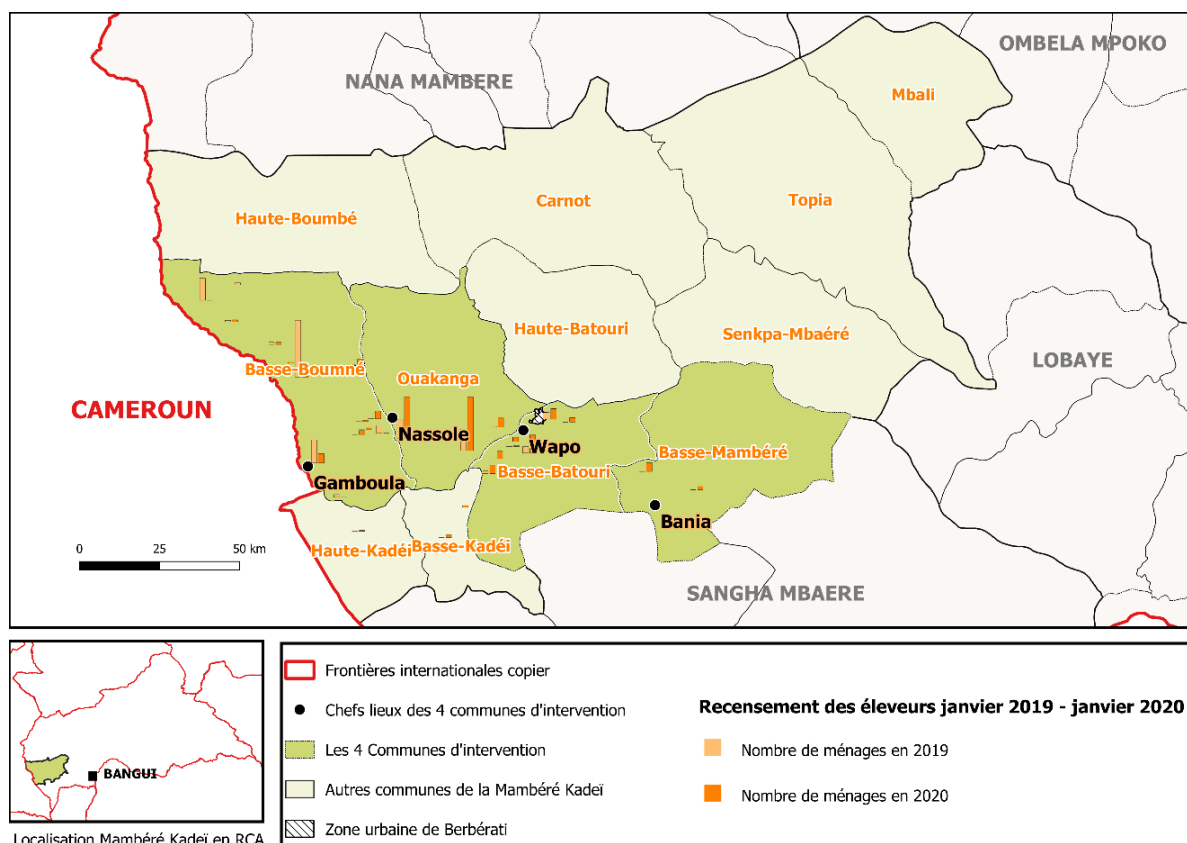
SUITES DE LA CAPITALISATION

Un atelier de capitalisation s'est déroulé à Berberati en février 2023 et a permis aux différents acteurs de formuler des **engagements pour pérenniser les acquis du projet** et la dynamique engagée. Ces engagements ont fait l'objet d'un accord, dans une Déclaration commune, signée par près de 30 parties prenantes du projet. Ce document formule également des éléments de plaidoyer à l'attention de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

LIVRABLES

La démarche de capitalisation a donné lieu à la production de plusieurs livrables : un rapport, *Développement local au sortir de la turbulence* (IRAM, 2023) ; ii) environ 70 fiches, présentant le parcours d'individus et d'organisations qui ont pris part au projet ; iii) une [cartographie en ligne](#), qui présente les zones d'interventions et les portraits d'acteurs du projet (maires, groupes d'éleveurs, jeunes).

1. LE PROJET DANS SON CONTEXTE



1.1. UN CONTEXTE PARTICULIEREMENT COMPLEXE

1.1.1. Un Etat particulièrement affaibli et une société fragmentée

En 2023, le contexte centrafricain reste marqué par des tensions importantes, suites de la crise qui a débuté avec l'offensive des Selekas en décembre 2012.

Tous les indicateurs de développement (sécurité alimentaire, santé, droits) sont au rouge. En janvier 2021, le HCR comptabilisait encore plus de 632 000 réfugiés centrafricains en dehors du pays, et plus de 630 000 déplacés internes (plus de 1,2 million au total, soit près d'un quart de la population centrafricaine).

L'Etat, absent d'une grande partie du territoire, a d'énormes difficultés à fournir à ses populations les services les plus basiques. Les divers groupes armés, tout en poursuivant la

guerre et les exactions contre les civils, se partagent l'administration d'une grande partie du territoire et organisent le pillage des ressources agricoles, minières et pastorales.

Après une longue phase de déclin ou de stagnation depuis les années 1990, le PIB par habitant est à peine supérieur à celui au lendemain de l'indépendance (de l'ordre de 500 dollars par habitant en 2020).

Depuis les mutineries de 1996-1997, les troubles militaires à répétition ont à la fois été alimentés par cette crise économique et l'ont aggravée. La guerre civile de 2012-2014 est le dernier épisode, le plus violent, de cette histoire. Mais les blessures ouvertes semblent cette fois profondes. A l'échelle nationale, le pays est fragmenté entre le territoire contrôlé par les autorités de l'État (Bangui et, partiellement et de manière précaire, le quart sud-ouest du pays) et les territoires maîtrisés par les différents groupes armés.

A l'échelle locale aussi, les territoires sont fragmentés entre quartiers chrétiens et musulmans ou entre les axes principaux sécurisés et les zones reculées livrées à l'insécurité.

Sur le plan social, la population centrafricaine est divisée suivant des lignes de fractures ethnico-religieuses. Aux exactions commises par les groupes armés revendiquant le mandat de protéger un groupe social spécifique se sont ajoutées les spoliations des maisons, des commerces et des terres. La confiance est rompue entre les « communautés », y compris au niveau du quartier ou du village. Le tissu économique est déchiré. Les filières agricoles (coton, café, tabac), historiquement sources de richesses pour le pays et pour ses producteurs et productrices, sont aujourd'hui déstructurées, voire abandonnées. Les infrastructures économiques et de transport sont délabrées. Les institutions, comme les services techniques de l'État ou les organisations de producteurs, sont largement déconsidérées ou affaiblies. Le défi que représente pour la société centrafricaine la réinvention de nouveaux liens entre les différents groupes sociaux et entre la société et l'Etat reste immense.

1.1.2. Les relations agriculteurs-éleveurs dans la Mambéré Kadéï avant la crise

a. Les modes d'exploitation agro-pastoraux de la Mambéré Kadéï

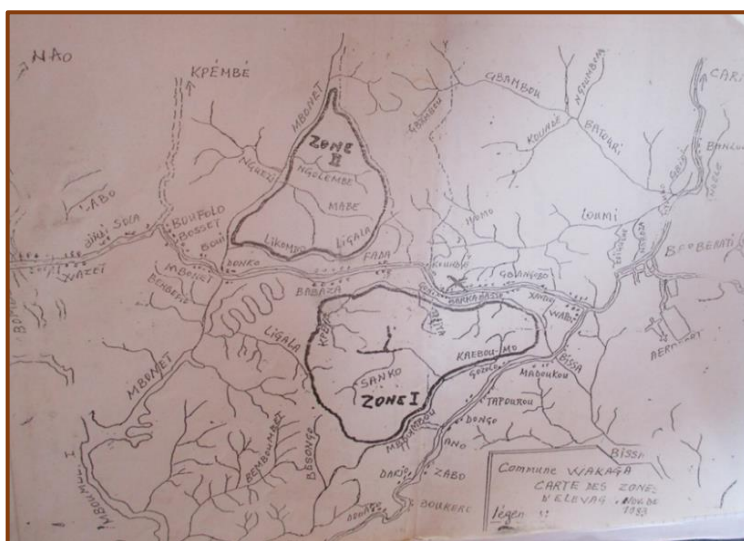
Les systèmes d'activités de la région combinaient de manière variable et saisonnière agriculture manuelle, exploitation minière et élevage. Ce sont ainsi différents types de relations sociales et économiques qui existaient entre les trois grands types d'activités et d'acteurs économiques, certains éleveurs finançant notamment l'activité de mine artisanale saisonnière des jeunes agriculteurs.

Avant la crise de 2013, l'agriculture est largement manuelle, basée sur l'abattis brulis, dite « itinérante », associée souvent à un petit élevage de basse-cour et de petits ruminants. Elle se caractérise par le sous-équipement et la grande pauvreté des agriculteurs, ce métier étant très peu rémunérateur. La grande fragilité des sols de forêt après défriche implique de longues périodes de jachère avec des friches arbustives et arborées. Les parcelles sont très dispersées dans l'espace ce qui produit une savanisation progressive d'écosystèmes autrefois forestiers

ou très arborés avec un envahissement par « l'herbe du Laos » (*Chromolaena odorata*). Les feux de brousses sont de plus en plus ravageurs, le gibier de plus en plus rare.

L'association agriculture-élevage, comme l'intégration agriculture-élevage, sont très peu développées avant la crise de 2013. Dans les exploitations agricoles, on n'observe pratiquement pas de développement de la culture attelée, l'utilisation de la fumure se limite au maraîchage mais pratiquement pas utilisée pour les champs... les aménagements de l'espace tendant à une séparation des activités (communes d'élevage, zones de pâturage et zones de culture). Cette séparation entre zones agricoles et zones de pâturage est parfaitement illustrée par la carte ci-dessous, qui date de 1983 mais reste aujourd'hui celle légalement en vigueur, et montre la situation à Babaza (village de la Commune de Ouakanga, et qui se situe sur l'axe Berbérati-Gamboula). Dans ce village, 5 kilomètres autour du village sont réservés aux activités agricoles, alors que les zones de pâturage se situent au-delà de ces 5 km (zones 1 et 2 sur la photo de croquis manuel présenté à Nassolé).

L'élevage de bovins zébus qui caractérisait la zone du projet dans la région de Berbérati était principalement le fait des **pasteurs centrafricains avec une amplitude de mobilité limitée**. Ces groupes sont venus dans les années 1920 du Cameroun voisin. **La grande transhumance ne concerne pas vraiment la zone de Berberati.** Une différenciation s'opérait par écosystèmes, la vallée de la Haute Sangha pouvant constituer une délimitation naturelle. Une forme d'interface existait sans doute entre les systèmes grands transhumants plus au Nord et les systèmes pastoraux locaux, possiblement à travers les réseaux de pouvoir (Lamido). Si le retour des éleveurs centrafricains locaux était ainsi souhaité par les populations et les autorités, c'est loin d'être le cas des grands transhumants en provenance du Nord, souvent très armés et assimilés par les populations aux groupes Seleka redoutés des populations locales.



Croquis présenté par les responsables de Nassolé - © Iram 2022

b. Une logique de partition stricte des espaces agricoles et pastoraux

Une délimitation stricte des zones agricoles et des zones de pâturage est ainsi organisée dans l'aménagement des espaces par l'administration, avec la volonté à travers cette partition de l'espace, de cloisonner les deux modes de production pour éviter les conflits agro-pastoraux. Pourtant cette logique d'aménagement de l'espace agro-pastoral, n'est pas respectée par les agriculteurs et les éleveurs. Les pratiques de mise en valeur agricole et pastorale s'inscrivent dans une autre logique plus superposée. Le développement de l'Herbe du Laos, non consommée par les bovins, dans les zones pastorales permet aux agriculteurs d'identifier de

nouvelles terres à défricher, dans des espaces fertilisés par la présence des animaux d'élevage et où le travail de défriche est moins lourd à réaliser qu'en zone forestière. Parallèlement, dans cet univers de grandes graminées pérennes et de broussailles des clairières forestières, les éleveurs à l'inverse sont conduits à faire pâturer les jachères récentes portant *Imperata cylindrica* dans les zones agricoles, inversement bénéfiques à l'un et l'autre système.

Dans certains cas rapportés au démarrage du projet, des ententes existaient pour accueillir les troupeaux au sein du finage agricole au cours des premières semaines lorsque les zones pastorales fraîchement brûlées n'offrent pas encore de repousses à pâturer. Les troupeaux faisaient alors l'objet d'une surveillance renforcée pour valoriser les pâtures interstitielles des zones cultivées.

Au final, **la logique de partition stricte des zones agricoles et des zones de pâturage et de cloisonnement entre mode d'exploitation agricole et mode d'exploitation agro-pastoral voulue par l'administration afin d'éviter les conflits agro-pastoraux n'était finalement pas respectée par les agriculteurs et par les éleveurs peuls centrafricains.** Cette partition de l'utilisation des ressources naturelles était questionnée au démarrage du projet par les concernés du fait de ces logiques et du fait également de la pression agricole qui ne peut se contenir dans les périmètres délimités précédemment.

1.1.3. Les conséquences de la crise de 2013-2014 sur le territoire

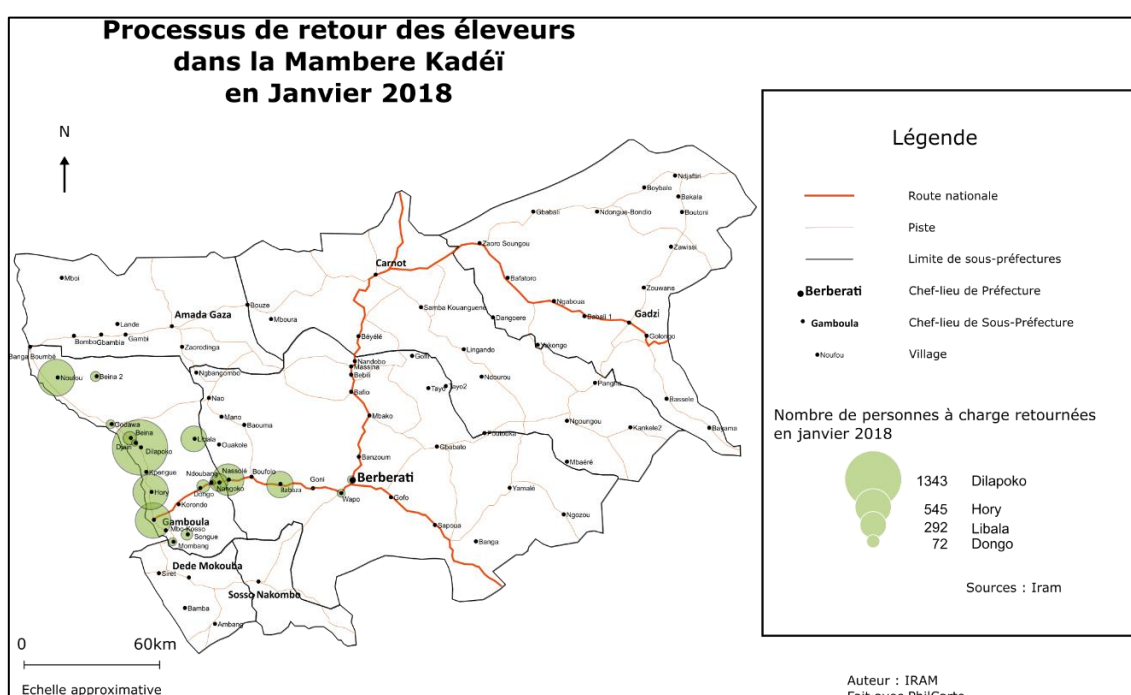
Les territoires se trouvant le long de la frontière avec le Cameroun, ont été marqués pendant la crise de 2014 par des départs massifs, notamment d'éleveurs peulhs, mais aussi de commerçants, qui ont fui la région pour sauver leur capital sur pied et leur vie. En janvier et février 2014, ce sont ainsi des milliers de réfugiés, éleveurs et commerçants, qui ont afflué à la frontière camerounaise.

Avant le démarrage du projet IYO, en 2016 déjà, les autorités centrafricaines et leurs partenaires ont fait le constat, dans la Préfecture de la Mambéré Kadéï, d'un retour à une relative stabilité. Il apparaissait ainsi que cette zone était potentiellement propice à une action allant vers du développement.

Par ailleurs, et dans ce contexte de stabilité relative, les retours des éleveurs avaient démarré dès 2016, notamment dans le cadre d'accords passés entre des représentants d'éleveurs (des *Ardos*) et des chefs de groupe ou de village et dans un contexte de pertes de bétail importantes subies par les éleveurs réfugiés. Ces retours étaient initialement pendulaires (les éleveurs faisaient traverser la frontière aux animaux le matin pour les faire paître et les ramener le soir au Cameroun). Et à partir de fin 2016, début 2017, les peulhs ont ainsi obtenu « l'autorisation » par les autorités locales de rester en RCA avec les troupeaux. Les autorités locales de la sous-préfecture de Berbérati et de Gamboula ont progressivement écrit ou envoyé des émissaires chez les éleveurs et les *Ardo* revenus à Dilapoko pour les inviter à regagner leurs anciens campements.

Début 2017, on évoquait environ 6 000 retours dans la zone, essentiellement d'éleveurs seuls, puis progressivement avec leur famille. 1 500 éleveurs sur les 8 000 toujours réfugiés à Kentzou au Cameroun étaient candidats au retour, à plus ou moins court terme, et en fonction des évolutions de la situation sécuritaire. A l'époque, les éleveurs retournés se trouvaient alors en majorité dans la sous-préfecture de Gamboula.

En janvier 2018, les éleveurs avaient pu déjà se déployer sur d'autres communes de la Préfecture, notamment Ouakanga, Basse Batouri et Basse Mambéré. Beaucoup d'entre eux se retrouvaient avec un troupeau très réduit : un éleveur qui avait 100 têtes auparavant n'en déclarait plus que 10.

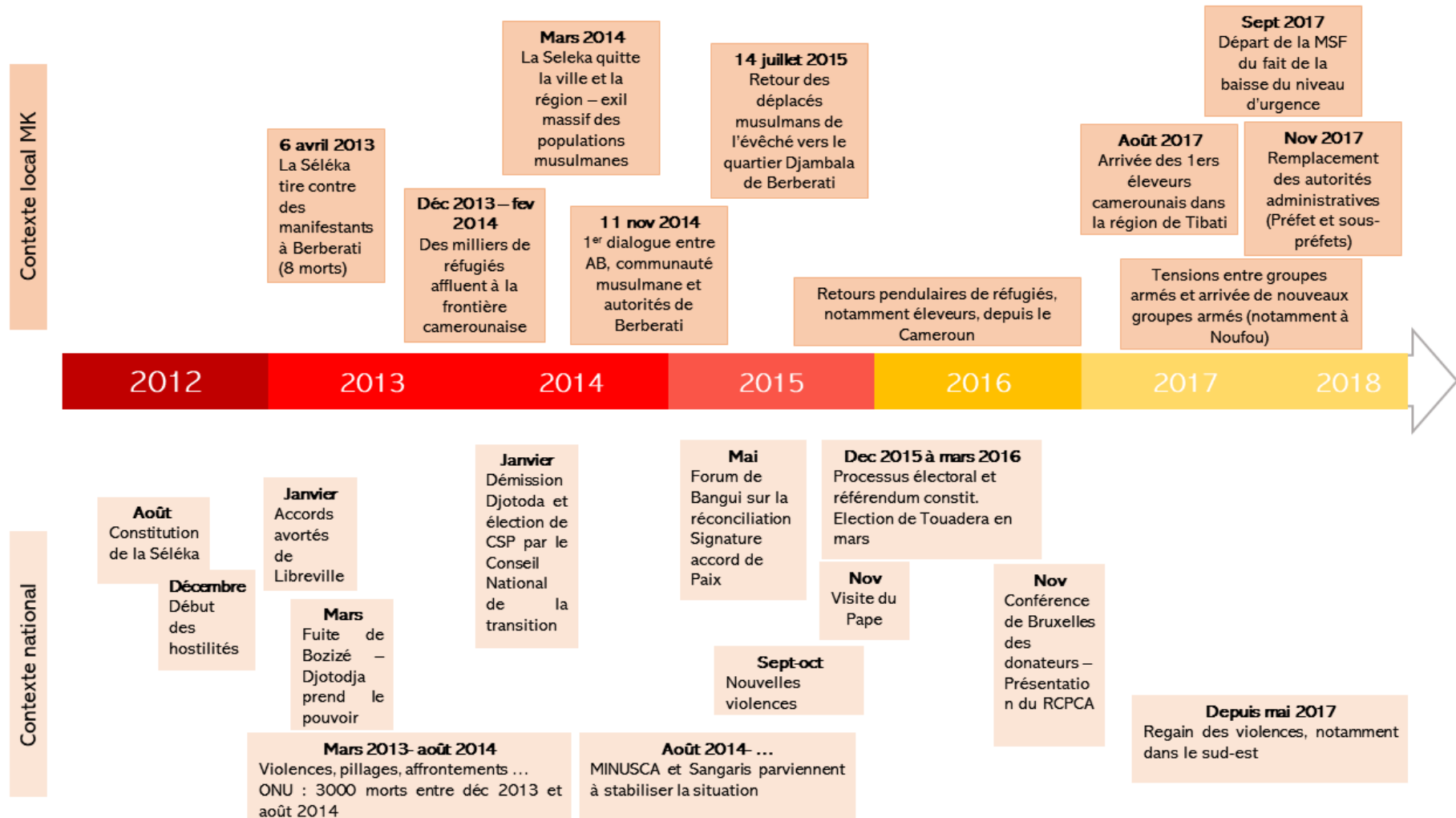


Source : IRAM, janvier 2018

En mars 2018, on notait encore des risques très importants de réveil des tensions dans ce contexte de retour, mais à l'été 2019, l'ensemble des acteurs (madame la Préfète, les Maires, les éleveurs...) s'accordait pour indiquer une **amélioration significative de la situation sécuritaire** dans la Préfecture (madame la Préfète parle d'un « retour à la Paix »). Les groupes armés semblaient avoir largement perdu du terrain depuis début 2018, et les éleveurs indiquaient que les vols de bétail avaient fortement diminué.

Cet apaisement a cependant été mis à mal à nouveau fin 2020 lors de la crise électorale et la mise en place de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC). Les groupes armés ont semblé alors reprendre du terrain à partir de ce moment-là dans la préfecture (y compris avec des problèmes ponctuels d'engins anti-personnel sur les axes d'intervention du projet)

Figure 1 : Frise chronologique sur le déroulé de la crise et de la de la sortie de crise en RCA et dans la Mambéré Kadéï



Source : IRAM, 2022

1.2. PRESENTATION DU PROJET I YEKE OKO

1.2.1. IYO/IRAM : la suite d'un processus initié des années auparavant...

a. Un projet qui a bénéficié des leçons tirées du projet ARCOSCAL

Ce projet a fait suite à un précédent projet de développement local mené par l'IRAM et Echelle sur financement européen, intitulé Projet d'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile et des autorités locales dans les Pôles de Développement de Sibut, Bouar, Bozoum et Paoua (Projet ARCOSCAL-PDD). Ce projet avait fait l'objet en 2017 et 2018 d'un travail de capitalisation orienté autour des thématiques gouvernance locale, planification territoriale et développement économique, et qui avait permis de tirer un certain nombre de leçons utiles pour les projets qui suivraient¹.

Le projet I Yeke Oko ayant été élaboré en 2018, il a pu ainsi profiter assez largement des leçons tirées. Ainsi, plusieurs orientations méthodologiques du projet IYO ont bénéficié de ce travail de capitalisation.

Concernant la **planification territoriale**, la capitalisation du projet ARCOSCAL avait permis d'identifier un certain nombre de limites du processus d'élaboration des PDL mis en œuvre :

- Ces processus n'avaient pas permis de prendre en compte les populations temporairement absentes du territoire, notamment les éleveurs qui avaient fui la zone de Sibut à cause de la crise. Les PDL issus de ces processus ne prenaient donc que très peu en compte leurs problématiques et pouvaient même devenir des outils d'exclusion.
- Ces processus avaient pris un temps considérable dans le cadre de la mise en œuvre du projet, pour des documents qui listaient l'ensemble des besoins des Communes mais sans une priorisation suffisante au regard des moyens du projet (ils pouvaient alors être source de frustrations).
- Pour planifier des actions de développement économique, ces processus apparaissent comme peu pertinent car axés sur les besoins et les problèmes, et de fait très orientés sur les priorités d'ordre social, mais assez peu sur les opportunités, notamment d'ordre économique.

Sur la base de ces constats, **l'option avait été prise de ne pas engager de processus d'élaboration de PDL, qui apparaissait comme peu pertinent au regard des secteurs d'intervention sur lesquels le projet IYO pouvait intervenir** (principalement le développement économique et la gestion des espaces). Il a été plutôt **décidé de travailler sur les stratégies de développement économique, autour de filières identifiées comme prioritaires**.

¹ Le rapport et le film de capitalisation sont disponibles ici : <https://www.devlocal-rca.org/Developpement-local-en-zone-de-turbulence>

Concernant le **développement économique local**, plusieurs options ont également été prises sur la base du processus de capitalisation ARCOSCAL, notamment :

- Le **choix d'accompagner des porteurs de projets individuels** plutôt que des collectifs sur la base du constat suivant : *« Il convient probablement de revenir sur le « dogme » de l'appui aux groupements, en particulier dans un contexte comme celui de la RCA marqué par de nombreux groupements de façade ou des groupements opportunistes qui n'existent que pour essayer d'obtenir des financements de projets, et d'intégrer les producteurs individuels performants comme bénéficiaires cibles. Pour éviter que cela ne puisse être source de nouvelles tensions, il convient cependant de fixer des critères et modalités de choix des bénéficiaires, avec les acteurs du territoire et de s'assurer que l'appui apporté peut avoir des répercussions sur le développement économique plus large de la zone. »*²
- Pour éviter la dispersion, et renforcer les impacts des interventions, **l'identification au niveau local de filières et de maillons de filières prioritaires** : *« L'appui à des micro-projets a souvent un impact limité en termes de développement économique réel, s'il ne s'inscrit pas dans le cadre d'une stratégie de développement économique local plus structurante. Ces projets sont bénéfiques pour les bénéficiaires directs, leurs familles, mais rarement au-delà. Il est donc important de prévoir en amont du financement des projets un temps d'élaboration d'une stratégie territoriale de développement économique, impliquant les délégations spéciales, les SDE, les organisations de producteurs, de commerçants... »*³

b. Un projet conçu progressivement dans le cadre d'un dialogue étroit avec les acteurs du territoire et les Ministères centraux

Il est important de rappeler ici l'historique du « volet IRAM » de l'Yeke Oko, qui est issu d'un processus de dialogue et de concertation dans la Mambéré Kadéï, mené entre Janvier 2017 et Mars 2018, financé par l'Ambassade de France en RCA (via le fonds de stabilisation du Centre de crise et de soutien du MEAE).

En 2016, comme évoqué plus haut dans la partie contexte, il est apparu que la zone était potentiellement propice à une action allant vers du développement, dans un contexte de retour des éleveurs réfugiés au Cameroun. Dans ce contexte, les ministères de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA) et de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) ont exprimé le souhait d'accompagner ce retour en appuyant le dialogue entre les agriculteurs et les éleveurs, et ont sollicité un appui de l'Ambassade de France en ce sens.

L'Ambassade de France a alors sollicité l'IRAM (qui intervenait déjà dans le cadre du projet ARCOSCAL-PDD cité précédemment) pour faire une proposition d'intervention, en partenariat avec la Croix-Rouge française, mais également initialement Première Urgence internationale (PUI), deux ONG humanitaires déjà bien implantées dans la Région.

² IRAM, Développement local en zone de turbulence, l'exemple du projet ARCOSCAL en RCA de 2015 à 2018, février 2019 p.55

³ Op. cit. p.63

L'IRAM et ses partenaires ont alors formulé une proposition d'intervention visant à **contribuer à la réconciliation entre agriculteurs et éleveurs**, dans la Préfecture de la Mambéré Kadéï et en particulier dans 5 Communes, dans ce contexte de retour des éleveurs réfugiés au Cameroun.

La démarche proposée et finalement mise en œuvre était une démarche progressive et graduée, afin de permettre la prise en compte des évolutions permanentes du contexte.

Il s'agissait donc tout d'abord de faire un travail de diagnostic initial de la zone (diagnostic agraire, social, institutionnel⁴). Concrètement, cela a consisté en deux missions de terrain en janvier 2017 :

- Une mission du Professeur Marc Dufumier pour établir un diagnostic agraire de la zone, au cours de laquelle l'Ambassadeur de France et le ministre de l'Agriculture et du Développement rural se sont déplacés dans la Préfecture, ce qui a constitué à l'époque un signal fort pour les éleveurs encore réfugiés au Cameroun,
- Une mission menée par Bernard Bonnet, avec la participation de deux experts centrafricains (Awal Mahamadou et Zephirin Mogba), et de Marion Anvrouin pour dresser le diagnostic socio-organisationnel et institutionnel et faire des propositions d'intervention pour la suite. Lors de cette mission, un atelier, présidé par la Préfète de l'époque, s'est tenu à Gamboula et a permis d'initier un premier dialogue entre Agriculteurs, éleveurs et autorités locales. Ce premier atelier, ainsi que le déplacement de la mission jusqu'à Kentzou pour échanger avec les éleveurs réfugiés, sont toujours rappelés aujourd'hui par les éleveurs comme des temps forts pour le rétablissement du lien social et d'encouragement à rentrer.



Echanges avec les éleveurs réfugiés à Kentzou - © Iram 2017

Sur la base de ce diagnostic et de ce premier atelier, l'IRAM a formulé à l'Ambassade et au MEAE une nouvelle proposition d'intervention, à moyen terme, visant à **poursuivre l'accompagnement des initiatives de dialogue et de construction de lien social et économique**, en les articulant aux actions d'urgence menées par les ONG partenaires. Ce

⁴ Le rapport de cette phase est disponible sur le lien suivant :

<https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=appui-dialogue-local-berberati-final-1493367256.pdf>

processus s'est déroulé sur 8 mois au total (juillet 2017-mars 2018) et a permis notamment les activités suivantes :

- Dialogue entre femmes éleveuses et agricultrices ;
- Dialogue entre jeunes agriculteurs et éleveurs ;
- Mission sur l'appui aux innovations économiques et à l'association agriculture-élevage, menée par Marc Dufumier, avec deux chercheurs du LERSA ;
- Mission sur l'organisation de l'espace agro-pastoral ;
- Echanges avec les acteurs autour des effets des dialogues par le coordinateur du projet et les agents des SDE impliqués ;
- Travail avec les centres de formation et les autorités locales sur les systèmes d'activités et les modalités d'insertion et de formation professionnelle ;
- Capitalisation et élaboration d'une vision stratégique pour le développement économique agro-pastoral de la Préfecture de la Mambéré Kadéï ;
- Capitalisation et clôture à Bangui dans le cadre d'un atelier présidé par les Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage.

Dans le cadre de ce travail de planification, les acteurs avaient identifié un enjeu principal qui était de **renforcer de manière conjointe et coordonnée, au profit des jeunesses, et plus largement de la population** de la Préfecture :

- Les capacités des autorités locales à planifier, coordonner et accompagner un développement du territoire intégrant les perspectives des jeunesses (enjeu de renforcement de la légitimité des institutions locales) ;
- Le dialogue accompagnant le retour des réfugiés, le respect des droits des personnes retournées et la reconstitution de liens sociaux et de citoyenneté ;
- L'adaptation des modes de gestion socio-fonciers des espaces agro-pastoraux aux nouvelles réalités ;
- Le développement de modèles d'exploitation ou d'activités économiques durables, et mobilisateurs des jeunesses agricoles et pastorales (sortir des logiques des kits agricoles fournis par des acteurs humanitaires et passer à une approche filières et territoires – Développement Economique Local).

Ce sont ces enjeux, et les éléments de programmation qui en découlaient, qui ont été intégrés dans le cadre du programme I Yeke Oko et en particulier des volets mis en œuvre par l'IRAM.

1.2.2. ... mais qui a dû s'adapter aux évolutions du contexte et aux contraintes du bailleur

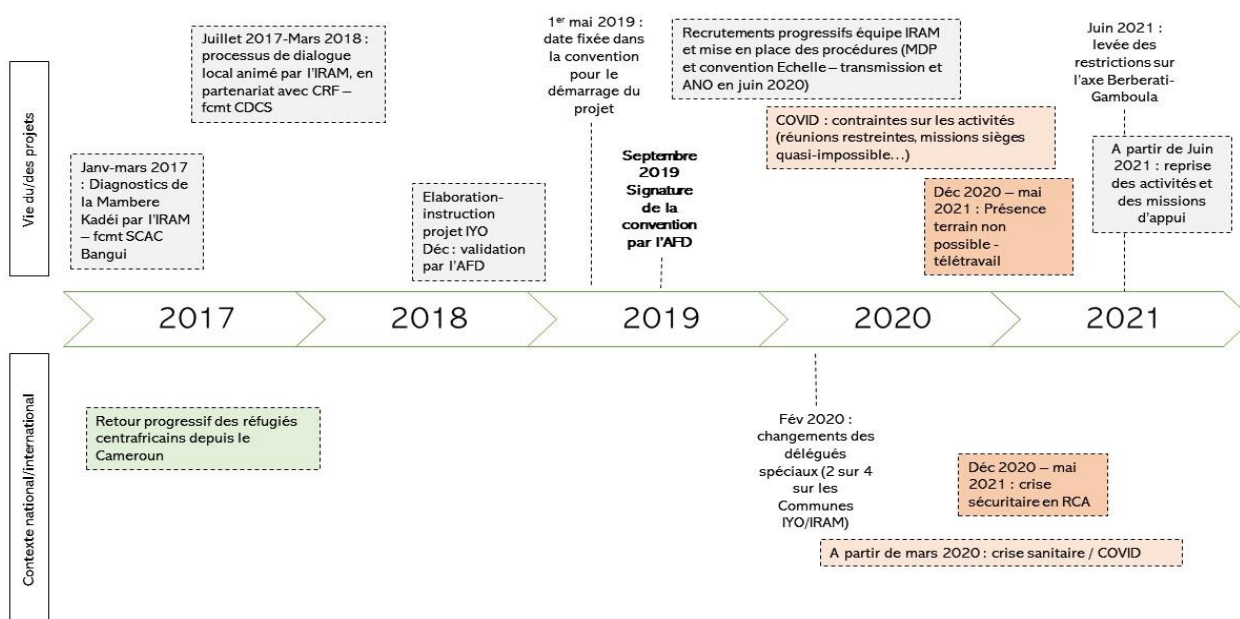
a. Un contexte socio-politique centrafricain toujours mouvant, avec une crise sanitaire mondiale en plus

Le contexte centrafricain et le contexte international ont été marqués, pendant la période de mise en œuvre du projet, par des événements successifs, ayant des impacts importants sur la mise en œuvre du projet. En particulier, à partir de mars 2020, la crise sanitaire COVID-19

a fortement contraint les déplacements locaux (et transfrontaliers), l'organisation de réunions de concertation (contraintes importantes dans le cadre des actions de gouvernance locale) ainsi que les missions d'appui du siège. Par la suite, en décembre 2020, la période électorale en RCA a été l'occasion d'une nouvelle crise sécuritaire au niveau national, avec l'émergence de la Coalition des Patriotes pour le Changement (qui a regroupé des ex-selekas et des anti-balakas). Cette nouvelle crise, politico-sécuritaire, a obligé les équipes à quitter la zone du projet entre décembre 2020 et mai 2021.

A partir de juin 2021, les activités ont pu reprendre progressivement dans les différentes communes d'intervention, mais ces événements ont forcément impacté leur mise en œuvre, avec des retards globaux, mais aussi des dynamiques entrecoupées rendant nécessaire de prévoir du temps supplémentaire d'échanges et de coordination lors de la reprise des activités.

Figure 2 : Frise chronologique sur les étapes d'élaboration et de démarrage du projet IYO en lien avec les éléments contextuels sur la période 2017-2021



Source : IRAM 2022

b. Une dimension transfrontalière imposée par l'AFD qui n'a pas pu être réellement mise en œuvre

Le projet, au départ construit et élaboré en RCA localement, en concertation avec les acteurs, afin de pouvoir être financé, a dû s'adapter au cadre de l'appel à projet lancé par l'AFD destiné à financer un projet d'appui au développement local des territoires impactés par les déplacements de population en RCA et au Cameroun.

Ainsi la finalité de l'appel à projets lancé à l'été 2018 par l'AFD était la suivante : « La finalité de l'appel à projets est d'identifier un consortium d'OSC disposant d'une expérience solide en

Centrafrique et dans l'Est du Cameroun, en soutien à la cohésion de territoires impactés par les déplacements de populations, de manière à initier des interventions de relèvement articulées selon une logique transfrontalière. »

Cette dimension transfrontalière imposée par le bailleur a conduit à la constitution d'un consortium relativement lourd, composé de 5 ONG internationales, afin de pouvoir combiner expertises techniques et connaissances des deux territoires d'intervention.

Pour autant, la mise en œuvre de cette dimension transfrontalière a été très faible pour plusieurs raisons :

- Elle n'a pas bénéficié d'un contexte favorable : le COVID et la crise sécuritaire en RCA ayant constitué des freins importants à la mobilité transfrontalière ;
- Le projet intervenait dans des contextes institutionnels très différents entre le Cameroun et la RCA rendant compliqués les échanges sur des enjeux de gouvernance notamment ;
- Les crises successives, côté RCA, ont conduit à des calendriers et des rythmes très décalés de mise en œuvre des activités, qui complexifiaient également les échanges entre les acteurs.

1.2.3. Focus sur le volet IRAM du projet IYO qui fait l'objet de cette capitalisation

Ainsi, sur la base des enjeux identifiés de façon concertée en 2017 et 2018, et des leçons tirées du projet ARCOSCAL, il s'agissait pour l'IRAM de mettre en œuvre un **développement territorial intégré**, en poursuivant les objectifs suivants :

Dans le cadre de l'OS1 (cohésion civique) : renforcer les dynamiques de la gouvernance locale et de concertation initiées par les acteurs à travers deux résultats attendus spécifiques (et étroitement liés l'un à l'autre) :

- Redonner aux autorités locales (AL) la capacité d'assurer la planification, la mise en œuvre, le suivi du développement territorial et reconstruire la confiance AL/population ;
- Consolider le dialogue entre les populations elles-mêmes.

Dans le cadre de l'OS2 (cohésion sociale) : poursuivre les travaux engagés sur la gestion et l'organisation de l'espace agro-pastoral, afin d'accompagner la définition et la mise en œuvre de nouveaux modes d'organisation de l'espace agro-pastoral adaptés aux réalités agraires et sociales des communes d'intervention.

Dans le cadre de l'OS3 (cohésion économique) : accompagner un développement économique local durable et inclusif, et la formation et l'insertion des jeunes ruraux. Cela passe plus particulièrement par :

- La définition de stratégies communales de développement économique local ;
- Le développement de systèmes d'activités porteurs et attractifs pour la jeunesse rurale et d'une offre de formation et de financement en direction de ces jeunes entrepreneurs.

1.3. LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1.3.1. Un consortium qui a eu des difficultés à mettre réellement à profit ses complémentarités

Le consortium avait été mis en place sur la base d'une complémentarité potentielle entre les différents partenaires :

- Une **complémentarité géographique** avec des structures bien implantées sur le territoire camerounais et d'autres sur le territoire centrafricain, avec deux organisations présentes sur les deux territoires (la Croix Rouge française et NRC).
- Une **complémentarité thématique** pertinente au regard des enjeux multisectoriels couverts par ce type de projets : la CRF plutôt orientée sur la sécurité alimentaire et le psychosocial, NRC sur les questions notamment juridiques liées aux enjeux de Logements Terre et Propriétés (LTP), ACF et IRAM sur l'appui à des filières et des dynamiques de développement économique, Care et IRAM avec des expériences sur les questions de gouvernance et de planification territoriale...
- Une **complémentarité en terme d'approche** avec des organisations plutôt **humanitaires** d'une part et des organisations plutôt orientées sur des dynamiques de **développement**, permettant ainsi théoriquement de couvrir les enjeux du Nexus entre humanitaire et développement et de pouvoir s'adapter aux évolutions positives ou négatives du contexte.

Malheureusement, les contraintes opérationnelles liées à la mise en œuvre du projet de part et d'autre de la frontière et les difficultés à échanger en transfrontalier, ont fortement limité les échanges techniques entre les partenaires du consortium qui ont mené leurs activités de manière relativement séparée, ce qui n'a pas permis de réellement valoriser ou mettre à profit ces complémentarités.

1.3.2. Le dispositif de mise en œuvre du volet IRAM

Le dispositif opérationnel mis en place par l'IRAM, en partenariat avec l'ONG Echelle-Appui au développement, son partenaire en RCA, reposait sur une équipe permanente installée à Berberati, dans les locaux de la Croix Rouge française, et composée de :

- Un coordonnateur de projet, expert international, spécialiste du développement local, en charge non seulement de coordonner l'ensemble des actions et l'équipe, mais également de piloter plus spécifiquement la mise en œuvre des activités de la composante 1
- Un Responsable administratif et financier, international
- Un expert national en gestion des espaces agro-pastoraux et dialogue agriculteurs-éleveurs, chargé de piloter la mise en œuvre de la composante 2
- Un expert national en développement économique local, en charge de piloter les activités de la composante 3

- Un ingénieur en génie rural, en charge d'accompagner la réalisation des infrastructures (Mairie de Ouakanga et infrastructures économiques)
- Deux animateurs de territoire en charge d'appuyer l'organisation et le suivi des activités de façon transversale (en appui notamment au coordonnateur et aux experts thématiques)
- Des chauffeurs

Leçon tirée : Cette **équipe** est apparue relativement **sous-dimensionnée**, en particulier à certaines périodes de mise en œuvre particulièrement intenses des activités, et notamment sur le volet Développement économique pendant la période de mise en œuvre des stratégies économiques (nécessitant à la fois de suivre la réalisation d'infrastructures économiques, d'accompagner la définition de projets portés par des Organisations de producteurs, et d'accompagner 60 jeunes porteurs de projets). Le coordonnateur a de fait été fortement mobilisé sur cette composante (qui pesait par ailleurs de façon importante sur le budget) au détriment, peut-être, de la composante 1.



Echanges avec le président du COGESAP dans la commune de la Basse Mambere lors d'une mission du siège de l'IRAM - © Iram 2022

Des **appuis perlés du siège** étaient également prévus notamment dans les domaines d'expertise suivants :

- Gouvernance locale (également en charge du backstopping global du projet)
- Gestion des espaces agro-pastoraux
- Appui aux filières
- Formation et accompagnement à l'insertion économique de jeunes
- Microfinance (expertise finalement très peu mobilisée suite à l'abandon de ce volet compte tenu de l'absence d'EMF finalement opérationnelle sur ce territoire).

Ces appuis perlés ont permis d'accompagner l'équipe du projet notamment sur la méthodologie de mise en œuvre des activités. On peut notamment citer comme accompagnements importants :

- L'appui à la définition d'une méthodologie pour l'élaboration des diagnostics économiques, diagnostics filières et définition des stratégies économiques ;
- L'appui à la définition d'une méthodologie d'élaboration des conventions locales de gestion des espaces ;
- L'appui méthodologique pour l'élaboration d'une formation-action sur les droits agro-pastoraux ;
- L'appui à l'élaboration du Code de financement du Fonds d'appui au développement économique local (FADEL) ;
- L'accompagnement à la définition du parcours de formation des jeunes porteurs de projets ;
- La capitalisation du projet.

Leçon tirée Cette **mobilisation d'experts** du siège de l'IRAM, en appui aux experts terrain (à distance ou pour des missions terrain), a favorisé la **prise de recul** (nécessaire mais difficile dans des contextes de ce type) régulière sur les activités menées et a permis par ailleurs de nourrir le projet IYO de **leçons tirées dans d'autres géographies d'intervention** (par exemple sur le travail sur le FADEL, sur les conventions locales ou sur la formation sur les droits).

2. LA DEMARCHE DE CAPITALISATION

2.1. OBJET DE LA CAPITALISATION

Dans le cadre de ses projets de terrain, l'IRAM a pour principe de conduire des démarches de capitalisation, afin de nourrir la réflexion et les pratiques de l'Institut. C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche initiée et présentée dans ce rapport, pour le volet IRAM du projet I Yéké Oko⁵.

En tenant compte de l'ensemble des actions accompagnés par l'IRAM depuis 2017 dans la Préfecture, ce travail doit permettre :

- De produire une synthèse des résultats du projet ;
- D'en tirer des enseignements sur le plan méthodologique (démarche, outils, calendrier, etc.) ;
- De favoriser l'utilisation des résultats de la capitalisation pour d'autres projets et interventions en RCA ou par d'autres acteurs : autorités à l'échelle préfectorale ou nationale, partenaires techniques et financiers ou encore opérateurs ;
- Et enfin, de partager les résultats et enseignements du projet IYO avec les équipes de l'IRAM intervenant dans d'autres contextes.

La démarche de capitalisation concerne les trois volets d'intervention du projet IYO conduit par l'IRAM auprès de quatre communes de la préfecture de la Mambéré Kadéï, à savoir :

1. Le renforcement des capacités des autorités locales centrafricaines dans la mise en place de mécanismes de gouvernance et de dialogue ;
2. Le renforcement des mécanismes communautaires de gestion des ressources naturelles ;
3. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement économique à l'échelle des communes, ainsi que l'amélioration de l'offre de formation et des services financiers.

2.2. METHODOLOGIE

La capitalisation s'est déroulée principalement entre les mois d'octobre 2022 et mars 2023. Elle a été animée par les équipes du siège de l'IRAM Paris et les équipes IRAM du projet IYO à Berbérati. Les parties prenantes dans les communes d'intervention du projet ont été étroitement associées à ce processus.

⁵ Ce travail est donc complémentaire au travail de capitalisation mené au niveau du consortium pour l'ensemble du projet I Yeke Oko.

La **démarche de capitalisation** a consisté à :

- Réaliser une synthèse des informations et connaissances disponibles en lien avec les axes de capitalisation retenus (documentation du projet IYO et autres ressources documentaires) ;
- Organiser des ateliers de partage des expériences et de réflexion sur les activités menées dans le cadre du projet et ses résultats avec les différentes parties prenantes et les équipes du projet ;
- Réaliser des entretiens semi-directifs avec : des représentants des dispositifs de concertation mis en place (CCDC, Comités de gestion, etc.), des jeunes femmes et hommes ayant bénéficié d'appui pour le développement de leurs activités, des personnels des services techniques déconcentrés ayant contribué au projet, etc. ;
- Collecter de manière régulière des informations sur l'évolution des activités mises en œuvre par les porteuses et porteurs de projet soutenus dans le cadre du volet 3.

Les **étapes du processus** ont été les suivantes :

- En septembre-octobre 2022 : élaboration de TDRs détaillés sur les axes de réflexions envisagés ;
- Novembre 2022 : Première mission, conduite par Julie Erceau et Marion Anvrouin, et qui a permis de prioriser des axes de réflexion sur la base de premiers entretiens et témoignages recueillis, de produire des premiers éléments d'analyse, et d'amorcer la réflexion sur les livrables ;
- 8 février 2023 : Journée d'études sur le développement économique et la cohésion sociale en RCA organisée par l'IRAM, l'ONG Echelle-Appui au développement et l'Université de Bangui, à Bangui : celle-ci a été nourrie des réflexions menées dans le cadre de la capitalisation IYO et a permis à l'inverse de nourrir cette capitalisation d'autres expériences et des retours d'autres acteurs investis dans ces domaines.
- Entre janvier et mars 2023 : Missions complémentaires de Bernard Bonnet, Lina Amsidder, Claire-Isabelle Rousseau, Marion Anvrouin et Julie Erceau du siège de l'IRAM pour approfondissement des différents axes de réflexion prioritaires (autour des 3 thématiques centrales du projet : Gouvernance locale, gestion des espaces et développement économique local) dans le cadre d'entretiens complémentaires
- 15 février 2023 : Atelier de capitalisation à Berberati, permettant d'échanger sur les principaux enseignements, d'approfondir certains éléments, avec des acteurs locaux et de réfléchir aux enjeux de pérennisation des dynamiques après la fin du projet. Cet atelier s'est conclu par l'adoption de la Déclaration de Berberati (voir 5.8), dans laquelle une trentaine d'acteurs s'engagent à poursuivre les dynamiques engagées.

2.3. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

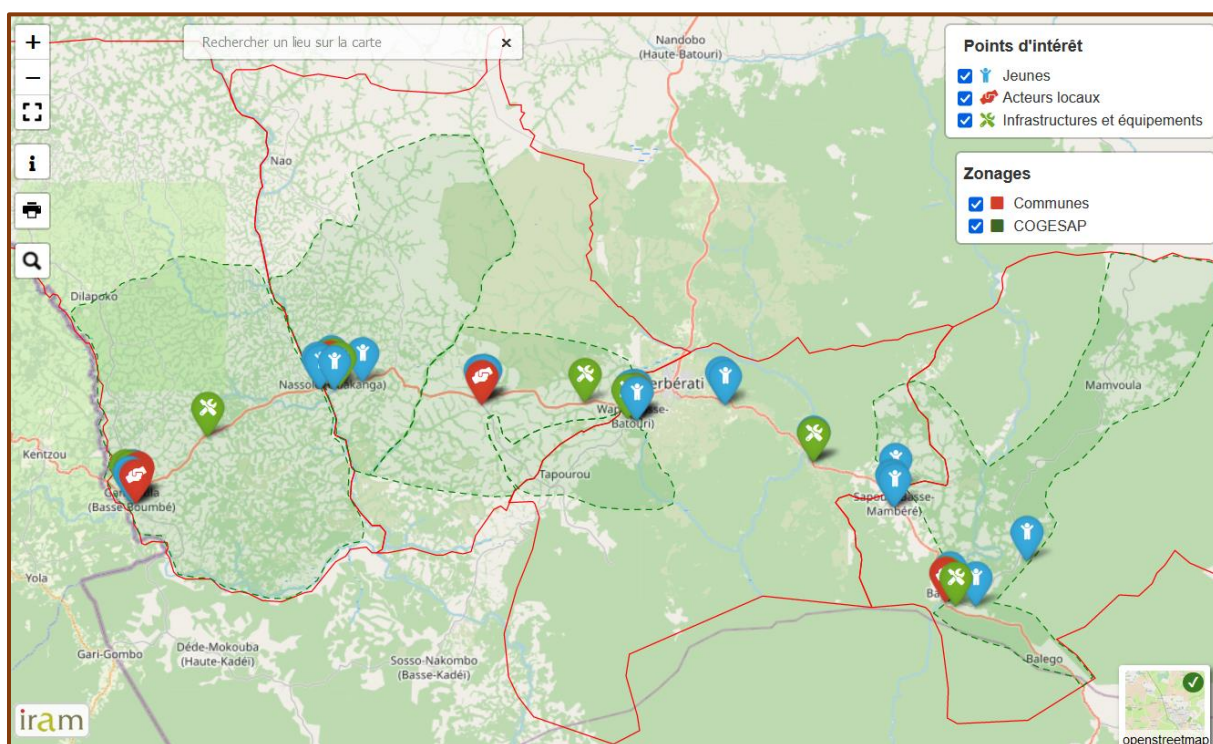
Les résultats de la capitalisation sont présentés sous la forme de ce **rapport global, organisé par thématiques de capitalisation et contenant des fiches retraçant le parcours et les témoignages** de différents acteurs : maires, porteurs-ses de projets individuels, familles d'éleveurs (anciens réfugiés au Cameroun, et ayant participé aux travaux sur la gestion des espaces).

Une attention a été portée à ce que ces différents supports soient illustrés (infographies, photographies, etc.) afin que leur contenu soit facilement accessible.

Une cartographie dynamique permet également de matérialiser les réalisations sur une carte du territoire et est disponible au lien suivant :

<https://carto-iy0.devlocal-rca.org/#9/4.1999/15.1982>

L'ensemble de ces productions sera partagé à l'AFD, au consortium et sera également rendu disponible sur le site internet : <https://www.devlocal-rca.org/> (créé par l'IRAM pour rendre plus facilement accessible les données produites sur les enjeux de développement local en RCA).



Capture d'écran de la cartographie des activités du projet accessible en ligne

3. GOUVERNANCE LOCALE

3.1. LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE CONCERTATION PLURI-ACTEURS A L'ECHELLE COMMUNALE (CCDC)

3.1.1. Une composition cherchant à allier représentation territoriale et de types d'acteurs

La gouvernance du projet a reposé, au niveau des Communes, sur des Cadres Communaux de Dialogue et de concertation (CCDC) mis en place spécifiquement dans le cadre de I Yeke Oko. Le choix de mettre en place ces comités, différents des comités habituellement mis en place en RCA (tels que décrits ci-après – CDC et/ou CPC), a été fait sur la base des leçons tirées des projets précédents, et notamment du projet ARCOSCAL.

Pour rappel dans le cadre du projet ARCOSCAL, et en particulier dans le Pôle de Sibut, au niveau de chacune des communes d'intervention, deux instances distinctes avaient été mises en place : les Comités de concertation - CDC (articulant niveau villageois, niveau inter-villageois et niveau communal) et les Comités de planification communale - CPC.

Les CDC sont des structures associatives, régie par la Loi 61 sur les associations en RCA, et promues au niveau du Ministère des affaires sociales. Ils sont composés de 24 personnes. Pour devenir membre du CDC, il faut franchir trois étapes :

- Être élu membre du Comité de Développement Villageois,
- Être élu par le comité de Développement villageois pour siéger au comité inter-villageois,
- Être élu par ses pairs du Comité de Développement Villageois, pour siéger au CDC.

Ce processus d'élections **permettait de garantir la représentation des différents villages**. Cependant, **il aboutissait à des comités indépendants des autorités locales qui n'y étaient pas représentés** (ni les Maires, ni les SDE), et ne constituaient donc pas de réels dispositifs de concertation pluri-acteurs.

Quant aux **comités de planification locale (CPL)**, mis en place par ailleurs souvent dans le cadre de l'élaboration des PDL, il s'agissait d'instances pilotées par le Président de Délégation Spéciale et associant l'ensemble des acteurs du développement local (y compris les services déconcentrés de l'Etat, la société civile, les autorités coutumières et religieuses...), mais avec une représentation faible des villages.

Les comités de planification avaient été créés dans le cadre du projet ARCOSCAL, par des arrêtés municipaux, afin de pallier les limites des Comités de développement (et notamment l'absence des autorités locales). Cependant, dans les faits, les réunions de planification réunissaient à la fois les membres des comités de planification et les membres des comités de développement communal, sans réelle complémentarité de rôles et responsabilités entre les deux instances.

Leçon tirée : Sur la base des constats du projet ARCOSCAL, le choix a été fait dès le départ dans le cadre du projet IYO de mettre en place des instances permettant d'avoir à la fois une représentation des différents groupements du territoire communal, mais aussi une représentation des différents types et catégories d'acteurs permettant d'avoir des regards d'experts sur les thématiques abordées, de bénéficier des connaissances fines des enjeux locaux par les différents acteurs et de faire entendre la voix et les points de vue des différentes couches de la population (éleveurs-ses, femmes, jeunes...).

Le cadre communal de dialogue et de concertation, tel que prévu dans le cadre du projet IYO, se compose donc comme suit :

- Les membres du Conseil de Délégation Spéciale auprès de la Commune ;
- Le Chef Secteur ou le TS de :
 - L'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) ;
 - L'Agence Nationale pour le Développement de l'Elevage (ANDE),
 - Des Affaires Sociales.
- Le secrétaire Général de la Commune ;
- Le/la responsable de la formation sanitaire ;
- Le/la responsable des directeurs d'écoles ;
- Les chefs de groupes de villages ;
- Les représentant(s) des *Ardos* ;
- Les représentant(e)s des organisations professionnelles agro-pastorales (FELGIP, réseaux agro) ;
- Les représentant(e)s des Comités de Gestion de l'Espace agropastoral COGESAP ;
- Les représentant(e)s des commerçant(e)s et de transporteurs ;
- La représentante des organisations des femmes ;
- Le/la représentant(e) des organisations de jeunes ;
- Autres personnes ressources de la Commune.

Au-delà de leur appartenance à une catégorie de population ou du fait qu'il représentait un groupement, les membres des comités ont également été identifiés dans l'action (dans le cadre de l'élaboration des stratégies économiques) parmi les acteurs dynamiques de la Commune.



Pour l'ensemble des Communes avec lesquelles le projet a travaillé, il s'agissait là d'une **véritable première expérience d'un mécanisme de concertation pluri-acteurs** permettant de discuter des priorités de développement sur la Commune. Pour les représentants des Mairies consultés, la composition des comités était équilibrée, et permettait l'implication de toutes les catégories d'acteurs de la Commune. En particulier, cette représentation à la fois territoriale et en terme de catégories

d'acteurs apparaît comme pertinente (care permettait de croiser connaissance du territoire, représentation des acteurs « légitimes » et compétences techniques).

Par ailleurs, les CCDC intégraient les acteurs des services sociaux (de la santé, de l'éducation...) même si l'enjeu principal dans le cadre du projet était d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies économiques, permettant ainsi de faire de ces instances des dispositifs potentiellement mobilisables sur d'autres thématiques et enjeux de développement territorial.



Cependant, le projet IYO a été mis en œuvre avec des lunettes ciblant particulièrement certaines catégories de populations et notamment les agriculteurs et les éleveurs, dont l'équilibre en termes de représentation a été un des points clés du projet. **Ces “lunettes” ont cependant amené à oublier certains groupes : notamment les Akas⁶**, non ciblés par le projet et traditionnellement exclus de ces dispositifs. Ainsi, même si les Akas sont présents dans la Commune de la Basse Mambéré, ceux-ci ne sont pas représentés au sein du CCDC.

3.1.2. Représentation et participation réelle des acteurs représentés

Au-delà de la représentation des acteurs, il convient d'analyser plus finement la participation réelle de ces acteurs aux comités. D'après la plupart des acteurs interrogés sur le sujet, les membres des comités communaux participent tous réellement aux échanges (à une ou deux exceptions près). Les Maires, bien qu'ils président les réunions, semblent jouer le jeu de la concertation avec les acteurs.

Dans certaines Communes, des acteurs ont signalé que certaines femmes peulhs pouvaient rester en retrait des discussions du fait de contraintes d'ordre socio-culturel, peut-être insuffisamment pris en compte dans le cadre du projet. Cependant, cela ne semble pas une généralité et les femmes membres de ces comités semblent être d'ailleurs majoritairement celles qui s'autorisent à prendre la parole dans ce type d'instances.

Globalement, la mise en place de ces comités “dans l'action”, dans le cadre de l'élaboration des stratégies économiques, puis de leur mise en œuvre, avec des sujets de dialogue très concrets (localisation des infrastructures économiques, sélections de jeunes etc.) a certainement permis de favoriser le caractère “actif” de la participation à ces comités.

3.1.3. Une durabilité du comité très incertaine, mais une évolution réelle dans les modalités de prise de décision par les Mairies

La tenue des réunions de ces comités implique des coûts, notamment afin de permettre la venue des membres qui ne se trouvent pas sur le chef-lieu de la commune (entre autres : les chefs de groupement). Ce coût peut-être très variable d'une Commune à une autre en fonction du nombre de Groupements sur la commune, de sa superficie, des problèmes d'enclavement etc. En tout état de cause, il s'agit d'un coût qui reste important pour les Communes,

⁶ Population de pygmées d'Afrique centrale.

notamment pour celles qui disposent de très peu de ressources propres (cela est plus simple pour celles disposant de ressources liées aux taxes forestières).

Malgré tout, et même si les CCDC sont encore vus par leurs membres comme totalement liés au projet IYO (et en particulier aux projets des jeunes), certaines Mairies semblent s'être bien appropriées le dispositif, qui leur est utile. Ces comités ont contribué à renforcer les habitudes de prise de décision collective. Ainsi par exemple, le CCDC de la Commune de Ouakanga a eu son mot à dire sur la localisation de la nouvelle Mairie, avis différent de celui porté par le Maire lui-même qui a été contraint à suivre l'avis du Comité.

Par ailleurs, dans certains cas, la mobilisation du CCDC a permis au Maire de défendre plus facilement la position de la Mairie auprès d'autres acteurs, notamment des acteurs préfectoraux. Ainsi, la Mairie de Ouakanga a fait endosser par le CCDC la décision de ne pas fêter le 1^{er} décembre (fête nationale) dans la Commune par manque de moyen financier.

Même si la durabilité de ces comités reste très incertaine, il faut noter que les Mairies elles-mêmes, lors de l'atelier de capitalisation du 15 février 2023, et la Déclaration de Berberati du 16 février, se sont engagées à continuer à réunir le CCDC au moins 2 fois par an, après la fin du projet. Ce rythme leur paraissait être un rythme supportable pour leur budget, et permettait par ailleurs de se coordonner avec les séances obligatoires des Conseils municipaux.

3.2. LES DIFFERENTES MODALITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX

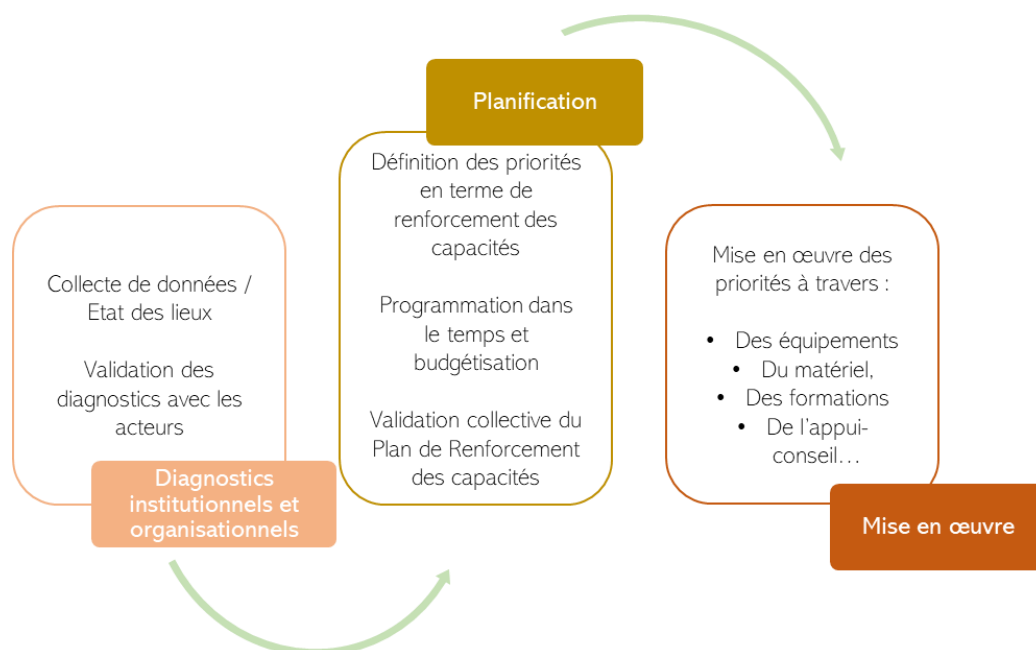
3.2.1. Rappel sur le processus de renforcement des capacités des Mairies⁷

Le processus mis en œuvre au niveau des s'est fait globalement en 3 grandes étapes successives:

1. Une première étape de **diagnostics institutionnels et organisationnels** des Mairies ciblées, qui permettait d'identifier pour chacune de ces institutions leurs forces et leurs faiblesses en termes de :
 - Fonctionnement des instances de gouvernance (conseils de délégation, conseils villageois...)
 - Fonctionnement de la mairie : vote du budget, communication interne, RH, mobilisation des ressources...
 - Représentation des femmes
 - Relations avec les SDE
 - Dynamiques de participation...

⁷ Un processus similaire, simplifié, a été mis en œuvre pour certains SDE partenaires, notamment agriculture, élevage, plan, mais n'est pas détaillé ci-après.

Figure 3 : Processus de renforcement des capacités des Mairies



Source : IRAM, 2022

2. Une deuxième étape de **planification des actions de renforcement à mener** : Ces diagnostics ont été restitués et validés à l'occasion d'ateliers avec les Communes et les SDE. Ces ateliers permettaient également d'identifier les axes stratégiques et les solutions possibles pour le renforcement des capacités des institutions en vue d'améliorer la qualité des services à fournir aux citoyens et usagers. Il s'agissait ainsi de retenir des axes et objectifs stratégiques prioritaires.

Par la suite un travail complémentaire permettait de faire une programmation dans le temps des actions à mener et de les budgéter. Ces éléments constituaient ainsi un plan de renforcement des capacités de la structure, lesquels ont été finalisés et validés à l'occasion d'une seconde réunion avec les institutions concernées. Enfin, le Conseil de délégation spéciale délibérait sur les résultats du processus d'élaboration du Plan de renforcement de capacités. Cette délibération se soldait par l'adoption ou une décision formelle et légale qui donnait au Plan de renforcement de capacités son caractère exécutoire. L'acte de délibération du Conseil de délégation portant sur le Plan de Renforcement des capacités de la Commune était ensuite soumis, avec le document « Plan de renforcement de capacités », au Préfet pour contrôle de légalité.

Figure 4 : Synthèse du Diagnostic de la Commune de Basse Batouri

ELEMENTS DIAGNOSTIQUES	SITUATION DEBUT 2021	COMMENTAIRES
Diagnostic organisationnel et institutionnel		
Tenue des Conseils de délégation spéciale		Amélioration significative depuis la nomination du nouveau Conseil (2020)
Fonctionnement des Conseils villageois		Aucun mis en place à ce jour
Présence de femmes dans les systèmes de représentation		1 seule femme dans le Conseil de délégation spéciale et aucune femme cheffe de village
Existence de documents de planification / stratégie de développement de la Commune		PDL inexistant ; une stratégie de développement économique en cours avec IRAM
Vote du budget dans les règles		Le budget est régulièrement voté en équilibre des recettes et des dépenses.
Vote du budget dans les temps		Le budget n'est souvent pas voté et approuvé dans les temps (1 ^{er} avril – début de l'exercice)
Communication interne (entre membres du Conseil et agents)		Circulaires, notes de services, arrêtés, comptes rendus de sessions du conseil
Communication externe – transparence – redevabilité vis-à-vis des populations		Réunions d'information, messages via les chefs de groupe et de village, affichage des délibérations, radio locale
Relations avec les services déconcentrés		Aucun rejet de ses actes par la tutelle ces dernières années. Faible présence des SDE sur la Commune (appui-conseil limité). Absence de cadre de coordination entre la Commune et les SDE
Dynamiques de participation		Pas d'instances formelles de concertation autour des enjeux de développement ; des groupes organisés participent aux sessions budgétaires Comités locaux de gestion des espaces agro-pastoraux Société civile diversifiée mais avec difficultés de fonctionnement.
Diagnostic des ressources humaines, financières et matérielles		
Adéquation du personnel municipal avec les compétences de la Commune		Plusieurs domaines de compétences non couverts par les services existants. Cependant tout le personnel émargeant au budget communal en poste dans l'administration communale, d'autres sont dans les centres de santé et à la Sous-préfecture

Politique de recrutement et de GRH claire et transparente		Pas de procédures de recrutement, ni d'organigramme, ni de fiche de poste, ni d'évaluation du personnel, peu d'agents statutaires, problèmes importants d'arriérés de salaires
Présence de femmes dans le personnel communal		1 femme parmi les 12 agents de l'administration
Politique de formation du personnel		Absence de plan de formation, mais des formations menées ces dernières années par des partenaires
Mobilisation des ressources financières propres		Principales recettes : droits de stationnement, droits d'occupation du domaine public, produits état civile, droits de marchés mais recettes propres en baisse. Taux de la mobilisation faible. FNE non recouvré
Equilibre entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement		Capacité d'investissement accrue avec quote part sur taxe d'abattage mais attention à l'augmentation des charges de fonctionnement qui suit
Adéquation des infrastructures et équipements communaux aux besoins de l'administration		Un bâtiment (mairie) existe, quelques travaux de réhabilitation. Un peu de mobilier, en état correct mais certains services restent sous-équipés

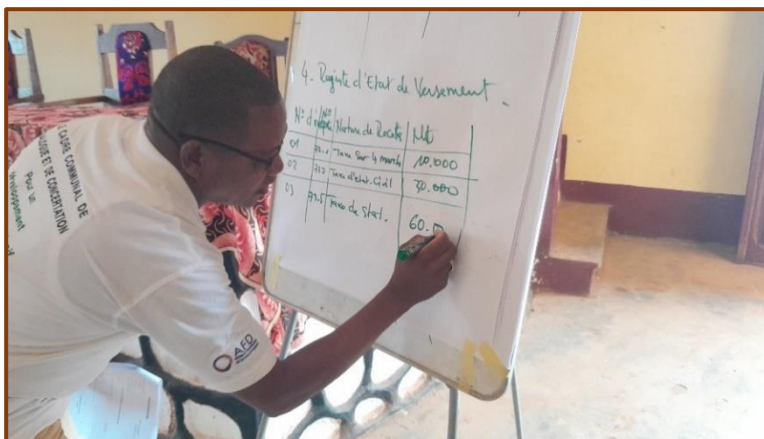
3. La dernière étape était celle de la **mise en œuvre des actions prioritaires**, à travers différents types d'actions :

- Des appuis en équipements jugés prioritaires par les Communes (principalement des panneaux solaires pour la Mairie et/ou des motos permettant de se déplacer sur le territoire communal)
- Des formations : en particulier sur l'élaboration du budget, la gestion budgétaire, processus de passation de marchés publics, Etat Civil...
- Des appuis-conseils réalisés directement par l'équipe ou par des services déconcentrés de l'Etat auprès des Mairies : notamment sur les outils de suivis financiers, les outils de management/gestion d'équipe (fiches de poste, procédures de recrutement...)



Remise des motos aux Services techniques déconcentrés - © Iram 2022

Un guide méthodologique d'élaboration des Plans de renforcement de capacités a par ailleurs été élaboré et rappelle les différentes étapes mises en œuvre⁸.



Formation sur l'exécution du budget communal - © Iram 2022

3.2.2. Un renforcement des Mairies alliant formation en salle et mise en situation

L'appui au renforcement des capacités est passé par plusieurs modalités, plus ou moins appliquées / pratiques :

- Des formations en salle au niveau de chacune des communes (par exemple pour la formation sur l'élaboration du budget), ou impliquant des représentants des différentes communes (formation sur les droits agro-pastoraux par exemple),
- Des appuis-conseils spécifiques auprès des mairies (notamment sur la prise des arrêtés municipaux par exemple)
- Des mises en situation notamment à travers la participation des mairies au processus d'appels d'offres et leur implication forte dans le suivi des travaux (les mettant ainsi en situation de quasi-maitrise d'ouvrage).

⁸ Il est disponible ici : <https://www.devlocal-rca.org/-Guides-manuels->



Pour certaines de ces formations, le rôle des services déconcentrés de l'Etat a été essentiel, et a contribué également à travailler sur les liens entre les autorités décentralisées et les autorités déconcentrées. Ainsi par ailleurs, la mobilisation du Délégué au Contrôle Financier de la Mambéré Kadéï a été très importante pour la formation sur l'élaboration du budget communal.



Sur d'autres thématiques, la mobilisation de ces services a été plus complexe, notamment sur la gestion des ressources humaines. Ces difficultés mettent également en lumière la grande faiblesse de ces services sur le terrain, lesquels restent eux même entièrement dépendants des financements de projets.



Fin 2022, une formation a été animée par un chargé de mission du MATDDL autour des nouvelles lois sur la décentralisation. Ces échanges avec des représentants des Ministères permettent de créer du lien entre le terrain et le niveau central et donne des occasions aux acteurs locaux de faire remonter leurs problématiques au niveau du Ministère.

3.2.3. Un travail collectif sur les droits alliant analyse des pratiques et dialogue

a. Le concept de cette formation-action sur les droits agro-pastoraux

Sur la base du constat, sur le terrain, des difficultés rencontrées par les producteurs et productrices, commerçants et commerçantes, largement évoqués depuis 2017, les termes de références de cette activité ont été élaborés en février 2020 après avoir échangé avec les deux Directeurs de Cabinet (Agriculture et Elevage) à Bangui en vue de leur implication dans ce type d'exercice en lien avec les réformes des politiques et réglementations foncières agro-pastorale (notamment le projet de loi de Code agro-pastoral en attente depuis 2013). **L'objectif s'inscrivait dans la mise en œuvre de renforcement des capacités et d'amélioration de la gouvernance locale en posant un diagnostic approfondi et objectif sur les situations de non-respect des droits civiques et économiques qui affectent les populations**, et en concevant un instrument de dialogue informé des acteurs concernés qui intègre dialogue/formation pratique/engagement des acteurs sur des pratiques de gouvernance améliorée.

L'hypothèse n'était donc pas celle d'un atelier classique d'information et de formation sur les compétences des acteurs institutionnels et le cadre législatif, mais celle **d'une analyse commune entre acteurs de leurs pratiques et de leurs conséquences, tout en procédant à une relecture des faits au regard des compétences, des droits et des lois en vigueur en RCA.**

Cinq grandes activités étaient prévues dans ce cadre :

1. **Préparer le dialogue intercommunal en définissant les thématiques et la méthode d'animation** permettant aux participants d'analyser leurs pratiques, d'une part avec une meilleure compréhension des logiques des agriculteurs et des éleveurs (logiques sociales,

économiques et écologiques de mobilité des systèmes pastoraux et des systèmes agricoles), d'autre part avec une meilleure connaissance du cadre institutionnel et législatif (projet de loi agro-pastorale, textes sur la décentralisation, code civil...) ;

2. **Identifier une typologie des cas spécifiques de la région dans ce domaine du respect des droits agro-pastoraux, des droits civiques**, et des droits LTP des personnes retournées et instruire un échantillon de cas concrets à privilégier ;
3. **Animer un atelier de dialogue intercommunal** permettant de mettre en discussion la typologie des cas identifiés et les problématiques en terme de violation des droits, afin d'arriver à des constats et des recommandations partagées ;
4. **Concevoir pour l'organisation de ce type de dialogue intercommunal un « module d'animation interactif » entre les acteurs concernés par la gestion agro-pastorale** en fonction de leurs pouvoirs ou compétences (Autorités administratives, Forces de sécurité, Chefferies cantonales et de Groupement, Maires, Organisations d'éleveurs).
5. Mettre en œuvre ensuite ce module auprès d'autres communes et d'autres acteurs.

Les effets et impacts attendus de cette activité étaient :

- Un changement des pratiques des acteurs institutionnels lorsqu'ils interviennent face à des situations identifiées comme critiques pour la sécurité des agriculteurs et des éleveurs et plus généralement des citoyens ;
- Une meilleure compréhension mutuelle des intérêts économiques et environnementaux communs aux populations rurales dans la pratique de leurs activités productives ;
- Le développement de mécanismes collectifs socio-professionnels permettant une meilleure défense des droits par les productrices et les producteurs, agriculteurs et éleveurs ;
- Les populations sont informées sur les droits au Logement Terre et Propriété des personnes de retour et les comités de gestion des espaces agro-pastoraux ainsi que les autorités sont en mesure de gérer ces questions selon le droit ;

b. La mise en œuvre de cette formation-action sur les droits agro-pastoraux

Programmée pour démarrer en décembre 2020, cette activité a dû être suspendue à cause de la crise électorale. Une réunion de préparation à distance a été organisée en décembre 2020, permettant de préciser le cadrage du travail à organiser en quatre phases :

- Etape 1 : cadrage et préparation de l'équipe de juristes
- Etape 2 : instruction de cas concrets sur le terrain avec les acteurs
- Etape 3 : organisation des journées de dialogue sur la pratique du droit au niveau local
- Etape 4 : production du document support du module

Une première cartographie des droits a été également esquissée à cette occasion avec l'équipe de juristes mobilisée.

Au vu de la composition de l'équipe de juristes mobilisés qui ne disposait pas d'une connaissance de terrain sur les litiges agro-pastoraux, il importait aussi de mieux couvrir le champ du droit agro-pastoral qui est au cœur de l'action de renforcement des capacités et de cohésion sociale dans la gestion des ressources naturelles. C'est pourquoi il a été convenu de mobiliser en appui aux juristes le Directeur Régional N°2 de l'Elevage et de la Santé Animale. Il s'agissait là d'une nécessité pour instruire pleinement les cas de litiges qui sont au cœur de la gestion agro-pastorale : traitement de dégâts des champs, vols de bétail, taxes de marchés à bétail, occupation de couloirs de passage, calendrier de transhumance...



Les participantes et participants à la formation sur le droit agro-pastoral, 2022

Malgré les difficultés, le premier atelier préfectoral a pu se dérouler les 24, 25 et 26 février 2022 à Berberati. **Il s'est finalement focalisé sur le champ du droit économique et agro-pastoral⁹.**

Trois grands cas emblématiques des problématiques de mise en pratique du droit économique et agropastoral ont été instruits et présentés lors de l'atelier : i. Surtaxation et taxes illicites par certains acteurs institutionnels ; ii. Dégâts champêtres et résolution des litiges (FACA, gendarmerie) et non-respect des espaces pastoraux empiétés par les champs ; iii. Vol et tueries d'animaux.

Chacun de ces cas a été développé à partir des entretiens sur le terrain par le juriste en mettant en évidence plusieurs champs d'analyse, résumés dans une fiche organisée de la manière suivante et développé dans le rapport du juriste :

- ✓ Cas pratique explicitant les faits rencontrés ;

⁹ La question des droits civils et des droits Logement Terre et Propriété qui devait être porté par NRC n'a pas été couvert.

- ✓ Comment ce litige a été pris en charge et géré par les acteurs institutionnels ;
- ✓ Ce que dit le droit, les textes en pareilles circonstances ;
- ✓ Analyse des écarts entre la pratique des acteurs et le droit puis recommandations.

Ces fiches ont alors été présentées et débattues en un atelier intitulé ***journée de dialogue intercommunal***.

Des moments de l'atelier de trois jours ont été particulièrement importants et estimés très utiles dans l'objectif d'une meilleure compréhension du droit et de la réduction des abus dans le traitement des litiges agro-pastoraux et économiques :

- Le temps de présentation et de discussion sur la posture de médiation pour une meilleure gestion des litiges ;
- A l'issue de ce temps de discussion, un jeu de rôle a été organisé en trois groupes permettant une mise en situation critique : le cas d'une barrière qui fait l'objet d'une plainte adressée au maire, un cas de dégâts de champs et le cas d'un animal blessé exigeant le déplacement de la brigade de gendarmerie ;
- Enfin un temps spécifique a été consacré à la méthodologie d'évaluation des dégâts animé par le DR Elevage et le DR Agriculture.



Cette forme de **pédagogie active** sur la base de **cas concrets vécus et instruits** dans le territoire a été appréciée des participants comme des animateurs. Les participants ont apporté des exemples de pratiques de non-respect du droit et de prélèvements illicites. Les discussions sur les recommandations ont également constitué un moment de partage important.



La pédagogie spécifique permettant de **confronter la théorie et la pratique du droit** (et donc de ne pas seulement « sensibiliser » ou former à ce que disent les textes) a permis non seulement de susciter l'intérêt et la participation des acteurs, mais aussi d'aboutir à des évolutions des pratiques.



Enfin, la **participation des différents types d'acteurs**, y compris des « corps habillés » permet que tous les points de vue s'expriment et que tous les acteurs puissent repenser leurs pratiques. Le jeu de rôle organisé pendant l'atelier a permis aux participants de se mettre dans la peau d'un autre acteur.

c. Diffusion du module à d'autres échelles, du préfectoral vers le communal et enseignements tirés

Comme prévu dans la stratégie du projet pour cette activité, au terme de cette première session du module, au vu de l'évaluation réalisée, d'autres sessions devaient être organisées, afin d'intégrer d'autres cas et d'autres acteurs, en changeant d'échelle pour passer du préfectoral au communal ou intercommunal et renforcer la compréhension du droit agro-pastoral afin d'avoir deux grands types d'effets :

- que les usagers des ressources naturelles et les producteurs puissent mieux faire valoir leurs droits économiques et agro-pastoraux ;
- et que les acteurs institutionnels soient aussi plus en phase dans leur pratique du droit avec ce que disent les textes de la République Centrafricaine.

Une des recommandations de l'atelier préfectoral de dialogue était en effet d'organiser de nouvelles sessions d'ateliers itinérants de formation. C'était bien-là l'objectif de cette première session qui a été complexe à mettre en œuvre, du fait des contraintes sanitaires et sécuritaires, mais aussi d'une attitude prudente du projet sur un thème particulièrement délicat du respect des droits des ruraux.

Quatre ateliers ont ainsi été organisés par la suite à l'échelle communale dans les différentes communes d'intervention. Ils ont permis une participation plus large des acteurs communaux, y compris de représentants de la gendarmerie (contrairement à l'atelier préfectoral où ces acteurs étaient absents).

Leçon tirée : Un enseignement important à tirer de cette expérience novatrice concerne **la formation aux méthodes d'évaluation des dégâts des champs**. Il apparaît essentiel, dans le cadre de projets à venir, d'identifier avec les services de l'agriculture et de l'élevage, une personne ressource spécialement formée à la méthode complexe d'évaluation rigoureuse des dégâts de champs. En effet, comme le rapportent les membres des comités GESAP, ce point fait souvent l'objet d'un marchandage entre le plaignant et l'éleveur mis en cause, sans aucune mesure ni appréciation de l'importance réelle des dégâts. Ainsi on peut passer de 500.000 Fcfa de dégâts estimés sur une partie d'une parcelle de manioc, pour aboutir en définitive à une entente à l'amiable de 50.000 FCFA demandé comme indemnisation du plaignant par l'éleveur. La perspective de disposer d'une personne ressource rompue à la méthode d'évaluation des dégâts faciliterait grandement le renforcement des différents comités de gestion des espaces agro-pastoraux.

3.3. RESULTAT PRINCIPAL : UN RENFORCEMENT DES PRATIQUES DE CONCERTATION ENTRE LES AUTORITES LOCALES ET LA POPULATION

3.3.1. Le dialogue et la concertation renforcés grâce à un ensemble de dispositifs et permettant de reconstruire la confiance

La relance et le renforcement du dialogue entre les acteurs du territoire a été l'un des enjeux centraux du projet, afin de renforcer la cohésion sociale mais aussi d'accompagner des processus de développement portés et accompagnés dans la durée par les acteurs des territoires.

Ainsi, des instances de dialogue ont été mises en place à différentes échelles et avec différents enjeux spécifiques :

Au niveau local (villageois, inter-villageois), on peut évoquer notamment deux types de dispositifs :

- Les comités de gestion des espaces agro-pastoraux (COGESAP), lieux de concertation et de co-construction de règles notamment entre agriculteurs et éleveurs, impliquant également les chefs de village et les *Ardos*. Ces comités ont été des instances essentielles pour le renforcement de pratiques de concertation autour des enjeux de gestion des espaces.
- Les jurys d'écoute, mis en place au niveau des groupements de villages dans le cadre du processus de sélection des jeunes porteurs de projets économiques. Ces jurys ont permis de réunir les chefs de groupement, les services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage et les associations de jeunes (membres des jurys) et ont été des occasions de dialogue autour des enjeux de développement des filières.

Au niveau communal, les Comités communaux de dialogue et de concertation (CCDC) ont été des instances pluri-acteurs, pilotés par les maires, en charge de dialoguer sur l'ensemble des enjeux de développement de la Commune. Dans le cadre du projet, ils ont été mobilisés pour élaborer et valider les stratégies économiques, valider les infrastructures économiques prioritaires, valider la sélection des jeunes (à l'issue des jurys d'écoute), etc. Tous ces temps semblent avoir contribué à instaurer la pratique de la concertation entre les acteurs, et les acteurs se sont engagés à poursuivre, au-delà du projet, les réunions de ces comités.

Au niveau intercommunal / préfectoral, la mise en œuvre du projet a été ponctuée de temps de dialogue à Berberati, réunissant les différentes communes, les différents acteurs, et les services de l'Etat présents à Berberati, comme pour l'atelier sur les Droits économiques et agro-pastoraux. C'est à cette échelle aussi que le Code de financement du Fonds d'appui au développement économique local (FADEL) a été défini et validé. C'est également à cette échelle qu'un atelier de capitalisation a été mené en fin de projet. Cette échelle de concertation a permis de renforcer le dialogue entre les services préfectoraux de l'Etat et les acteurs locaux.

3.3.2. Des maires qui ont joué leur rôle et ont regagné la confiance de leurs administrés

Ces instances de concertation ont été mises en place dans le cadre d'une gouvernance locale, donnant une place importante aux Maires. En effet, malgré l'absence de légitimité démocratique de ces acteurs (aucune élection municipale n'ayant été organisée en RCA depuis 1988), le diagnostic initial en amont du projet avait fait état malgré tout d'une forme de légitimité de ces acteurs basée sur le fait que les Maires (en réalité « Présidents de délégation spéciale ») sont choisis parmi les acteurs actifs de leur Commune (comme le montre les deux portraits de Maires présentés au 5.5) et qu'ils sont effectivement présents sur leur territoire, malgré des difficultés importantes liées au manque de moyens de fonctionnement.

Le projet, en les mettant dans un rôle de pilote des processus tout en renforçant leurs capacités à jouer ce rôle, s'est ainsi appuyé sur cette légitimité et a contribué à renforcer ou consolider une forme de confiance entre les Maires et leurs administrés. Les maires ont su, dans certains cas, se mettre en position d'écoute, et ont accepté de jouer le jeu de la concertation, quitte à accepter des décisions qui n'étaient pas leur choix.



Timothée Galongo, Maire de Ouakanga devant sa mairie reconstruite dans le cadre du projet - © IRAM, 2022

4. GESTION DES ESPACES AGRO-PASTORAUX

Au démarrage d'IYO et à la suite du dialogue local mené dans la préfecture entre 2017 et 2018, un état des lieux des enjeux autour de la gestion des espaces agro-pastoraux a permis de mettre en évidence le fait que cette thématique constituait un enjeu central en termes de réconciliation et de reconstitution des liens sociaux intercommunautaires.

L'occupation de l'espace agro-pastoral avait en effet connu de grands changements par rapport à la situation qui prévalait avant la crise. Elle soulevait beaucoup d'interrogations, autant de la part des éleveurs sur le retour que des agriculteurs en charge de les accueillir.

L'enjeu pour le projet était alors de parvenir à construire de nouveaux modes de gestion partagée de l'espace pour accompagner un développement agro-pastoral plus durable et apaisé dans le contexte de recomposition de la Mambéré Kadéï au sortir des turbulences politiques et sécuritaires traversées par la région, notamment en traitant de 2 questions clés :
i. Comment aménager l'espace agro-pastoral et développer des relations agriculture élevage qui soient porteuses de lien social et de développement économique ? ii. Comment mieux gérer les litiges bétail/champs dans le dialogue, l'équité et le respect du droit ?

4.1. LES COGESAP : DES INSTANCES RENFORCEES DANS LE CADRE DU PROJET

a. Des comités pré-existants au projet

La mise en place des Comités de Gestion des Espaces Agro-Pastoraux (COGESAP), avait été recommandée dans le cadre du processus de relance du Dialogue local dans la Mambéré Kadéï animé par l'IRAM avant le projet IYO, avec pour objectif de réduire les tensions entre éleveurs sur le retour et agriculteurs à travers la médiation et le règlement des litiges agro-pastoraux. Six comités ont ainsi été mis en place en 2019 sous l'impulsion des services déconcentrés de l'élevage et de l'agriculture (et en particulier du Directeur régional de l'élevage de l'époque, très impliqué dans la relance du dialogue) et avec l'appui financier de la MINUSCA.

b. L'évolution de leur composition

La configuration initiale de ces comités reposait sur six membres, sous la présidence du Maire. Au démarrage d'IYO en 2019, l'IRAM a conduit un diagnostic de ces comités, qui a fait émerger le besoin de les élargir à onze membres, de manière à intégrer plus largement les éleveurs et les éleveuses, les jeunes, les femmes et les autorités locales. La sélection des membres s'est par ailleurs faite en assemblée inter-villageoise où chaque catégorie d'acteurs a pu choisir ses représentants à l'exemple du COGESAP de Gamboula ci-dessous.

Figure 5 : Exemple de la composition du COGESAP de Gamboula

Bureau exécutif		
Président	BOUBOU Sylvain	Président de la Délégation Spéciale de la commune de Haute-Boumbé
Vice-président	OUSMANE Bah	Ardo à Gbaoouma
Secrétaire exécutif	NDANGAYO Jean-Claude	Gamboula
Membres du comité de Gamboula		
NGUELE BOULO Emile	Chef du village Dongo	
LIMET Marius	Représentant des agriculteurs de Gamboula	
AKEWE Clémentine	Représentante des femmes de Gamboula	
NANGOU Albertine	Représentante des femmes de Korondo	
BACKO Calixte	Représentant des jeunes de Gamboula	
TAMBAYA Sali	Représentant des éleveurs de Gamboula	
DJOURMARE Ousseni	Représentante des femmes des éleveurs de Songué	
HAMADOU Bah	Représentant des jeunes éleveurs de Songué	

Source : IRAM, 2022

c. L'évolution de leur « emprise » territoriale

Les échelles d'emprise territoriale des six COGESAP sont variables au vu des spécificités sociales et foncières des espaces concernés : trois s'inscrivent à une échelle intra communale, un autre est d'emprise communale (Gamboula), et les deux restants se sont structurés à une échelle inter-communale plus englobante (Sapoua et Ngbambang).

Figure 6 : Situation des six comités et des cinq conventions de gestion des espaces agro-pastoraux en 2022

COGESAP	Commune	Chef-lieu	Type espace	Superficie ha	Nb villages	Nb GIP
Wando	Basse Batouri	Wapo	Intra-communal	7000	18 villages / hameau 7 cpt	1
Babaza	Ouakanga	Nassolé	Intra-communal	103700	14	2
Nassolé	Ouakanga	Nassolé	Intra-communal	80100	15	15
Gamboula	Basse Mboumbé	Gamboula	Communal	113800	114	2
Sapoua	Basse Mambéré	Bania	Inter-communal	4887	60	1
Ngambang	Basse Batouri	Wapo	Inter-communal	1838	30 villages 6 hameaux 7 campements	1

Source : IRAM, 2022

Au fur et à mesure de l'accompagnement, la pertinence du regroupement de certains comités riverains s'est posée. Ainsi, une fusion a été opérée entre les comités de Sapoua et de Ngambang en février 2021 au vu de la nature de l'espace à gérer et des interférences fortes dans la gestion des espaces agro-pastoraux. Celui-ci compte à présent quinze membres, sous la présidence du chef de groupe de Sapoua. De la même manière le COGESAP de Gamboula devrait pouvoir à terme se scinder, si la tendance à l'amélioration de la sécurité se poursuit dans la partie nord de la commune, de manière à promouvoir une gestion plus locale.

d. L'évolution de leur rôle : de comités chargés de gérer des litiges à des comités agissant aussi pour les prévenir

Les comités tels qu'ils avaient été mis en place initialement avec l'appui de la MINUSCA étaient très orientés sur la gestion des litiges. Dans le cadre du projet IYO, ce rôle a progressivement évolué vers le renforcement de leur rôle en matière de prévention, notamment à travers l'élaboration des conventions locales permettant d'organiser l'espace de façon à prévenir les litiges.

Le projet a également continué d'accompagner les comités dans leur rôle de règlement des litiges à travers des formations des membres des COGESAP autour des questions de médiation et de règlement équitable et apaisé des litiges agro-pastoraux.



Les **connaissances acquises** autour de la **médiation et du règlement des litiges** agro-pastoraux a été largement souligné par les membres des comités qui ont mis en avant le fait que le **traitement des litiges se fait aujourd'hui de plus en plus à l'amiable**, sans recourir aux services de police et de gendarmerie, dont l'intervention se traduisait souvent par une surenchère des indemnités demandées sans commune mesure avec la réalité des dégâts.

4.2. LES CONVENTIONS LOCALES, OUTIL DE GESTION DES COGESAP

4.2.1. Objectifs et démarche d'élaboration des conventions locales

Une fois les comités mis en place et renforcés, l'objectif du projet a été d'aboutir à des conventions locales permettant de formaliser les règles de gestion des espaces et des parcours ainsi que les différents types d'aménagements à mettre en œuvre pour prévenir les litiges, identifiés à la suite d'un large processus de concertation entre les différentes catégories d'usagers et d'acteurs des territoires.

Ce processus s'est consolidé à travers différentes étapes permettant d'aboutir à une vision commune, développée par l'ensemble des acteurs et usagers, des vocations des espaces et des règles à mettre en œuvre pour une gestion concertée et durable des espaces et des ressources de ce territoire.

Figure 7 : Démarche d'élaboration des conventions locales



Source : IRAM, 2022

L'objectif de la mise en place des conventions locales de gestion des espaces agro-pastoraux était, en cohérence avec les textes nationaux, de parvenir à des accords locaux adaptés aux nouvelles réalités des activités agro-pastorales : accords et règles négociées localement définissant les modalités d'aménagement des terroirs ainsi que règles de traitement des litiges agro-pastoraux permettant la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.



Atelier d'élaboration de la convention locale du COGESAP de Babaza - © Iram 2023

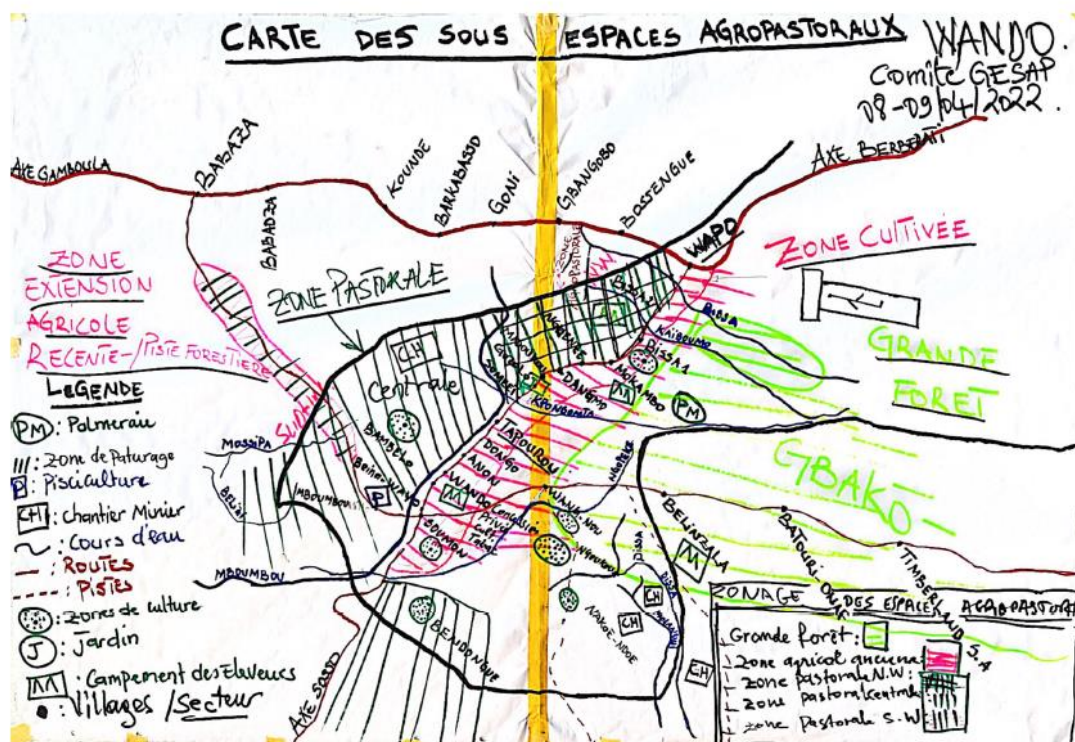
4.2.2. Cartographie participative, zonage et élaboration des règles de gestion et priorités d'aménagement

La cartographie de l'espace agro-pastoral a été un outil essentiel pour l'animation des travaux collectifs d'élaboration des conventions locales. Partant d'un fonds de carte préalablement préparé, cet exercice de cartographie collective et participative a permis de faciliter la visualisation d'un zonage de l'espace des COGESAP caractérisant la diversité des ressources et des modes d'exploitation et permettant de définir avec discernement les règles spécifiques plus particulièrement applicables par sous-espaces.

D'un point de vue méthodologique, la construction de ces cartes s'est faite en deux temps :

- Le premier temps de la cartographie visait à caractériser pour chacun des sous espaces identifiés et cartographiés, les différentes menaces perçues sur les ressources et sur la gestion apaisée, ainsi que les pratiques à promouvoir et celles qui seraient à réguler.
- Le second temps était consacré à l'identification des règles de gestion à promouvoir ainsi que les aménagements et améliorations à apporter au vu de ces constats

Figure 8 : Le résultat des travaux de cartographie des espaces dont le COGESAP de Wando a la responsabilité



Source : IRAM, 2022



Ce type de **support de visualisation** a permis de dégager les éléments de gestion et de régulation des espaces qui permettent de nourrir le fond des conventions locales des COGESAP.



Un troisième temps de la méthode devait être consacré à des **visites de terrain** en vue de vérifier le zonage élaboré collectivement en se rendant dans chacun des sous-espaces identifiés pour **consolider l'analyse et les propositions**. Néanmoins, le temps à disposition pour l'élaboration des conventions ayant été relativement limité, ces visites de terrain n'ont pu être effectuées.

Figure 9 : Convention locale : l'exemple de Wando

COGESAP de Wando		
5 grandes règles de gestion pour l'ensemble de l'espace : Les champs des agriculteurs doivent être respectés et préservés par un gardiennage renforcé de la part des éleveurs et de leurs bergers. Les pâturages et les zones de passage des troupeaux doivent être respectés et préservés par les agriculteurs en limitant l'installation de champs disséminés et non protégés. Le comité de gestion des espaces est responsable de communiquer et d'informer les agriculteurs et les éleveurs du calendrier de la transhumance. La gestion des feux doit faire l'objet d'un plan de gestion discuté par le comité avec les agriculteurs et les éleveurs, ce plan étant ensuite communiqué dans les villages et les campements. Des ententes ou contrats entre éleveurs sont encouragés pour favoriser l'échange de service et une meilleure association agriculture-élevage.		
Sous-espace : zone pastorale Centre Ouest de l'axe Wapo Sounon, de Sombé à Mboumbou		
Pratiques d'exploitation	Règles de gestion à promouvoir	Aménagements/Amélioration
Dégradation répétitive de certains champs avec indemnisation à répétition (problème d'évaluation objective des dégâts) Défaut de surveillance des troupeaux surtout la nuit Augmentation anarchique des champs dans la zone de pâturages Installation de clôtures par certains éleveurs pour protéger des zones de culture ou servir de parcs de nuit Collaboration entre agriculteurs et éleveurs pour enclore des champs ou de campements afin de réduire les risques de dégâts (pas toujours respecté par les parties) Dégradation du manioc dans les zones de rouissage sur les points d'abreuvement du bétail Gestion de feux précoces raisonnés par certains éleveurs pour la régénération du pâturage	La vocation pastorale de cette zone est reconnue et renforcée Toute installation de nouveau champ est interdite sans autorisation Les champs actuellement implantés sans autorisation dans la zone pastorale devront être déplacés vers la zone agricole aussitôt après la prochaine récolte (certains agriculteurs ont déjà accepté, pour les autres le COGESAP doit passer par le Préfet) Les éleveurs sont incités à renforcer la surveillance et le parcage nocturne de leur troupeau Les collaborations mixtes entre éleveurs et agriculteurs sont incitées notamment pour la protection des champs et des campements Le respect mutuel est rappelé pour l'accès à l'eau d'abreuvement et le rouissage du manioc Les feux non contrôlés pour la chasse sont interdits au vu des dégâts qu'ils peuvent causer Les éleveurs ont obligation de procéder à des feux précoces raisonnés en accord avec le COGESAP	Expérimentation par le COGESAP de la pose de pièges à glossines sur ce périmètre, marquant la vocation pastorale de la zone Aménagements de points d'abreuvement compatibles avec le rouissage du manioc

Source : IRAM, 2022

4.2.3. Un plan d'actions pour orienter le COGESAP dans la mise en œuvre de la convention locale

Pour opérationnaliser la mise en œuvre des projets de convention locale et sur la base de la cartographie participative, un plan d'actions par COGESAP a été développé, à l'instar de celui développé collectivement à Wando.

Figure 10 : Plan d'action du COGESAP de Wando

Actions	Chronogramme
Elaboration d'un projet de convention locale de GESAP	8-9 avril 2022
Finalisation du projet de convention locale de GESAP	Mai 2022
Présentation du projet de convention locale de GESAP au Cadre de Concertation Communal	Juin 2022
Délibération du conseil communal reconnaissant le COGESAP et la convention locale	
Suivi des litiges agro-pastoraux et médiation tout au long de l'année	Avr 22 - mars 23
Sensibilisation des populations sur les règles de gestion des espaces agro-pastoraux	Avr 22 - mars 23
Information des villages et des campements sur le contenu de la convention locale	Avr 22 - mars 23
Organiser une rencontre d'échange entre COGESAP de Wando et COGESAP Babaza	Avr 22 - mars 23
Organiser une rencontre intercommunale des COGESAP, avec les communes, les autorités et les services techniques : transhumance intercommunale, cohérence entre les conventions locales	Avr 22 - mars 23
Elaboration d'un budget d'actions 2022 - 2023 multi-bailleurs : Comité GESAP, STD/ETAT, Commune, ONG/Projets	Avr 22 - mars 23

Source : IRAM, 2022

La mise en œuvre de la convention locale est en effet de la responsabilité du COGESAP. Celui-ci est mandaté par la commune pour l'élaboration et la mise en œuvre des conventions. Par là-même, il a pour mission première d'animer le dialogue intercommunautaire au niveau des groupements de villages pour faciliter la définition et le respect des arrangements et règles de gestion des espaces agro-pastoraux élaborées dans le cadre des conventions locales.

Attributions et tâches qui incombent au COGESAP pour la préparation et la mise en œuvre des conventions locales

Le COGESAP est chargé d'une dizaine de tâches permettant d'animer la préparation et la mise en œuvre de la convention locale.

- Mobiliser les acteurs locaux et les partenaires pour la définition concertée et le suivi des règles de gestion puis la mise en place des aménagements ou ouvrages nécessaires à la bonne gestion de l'espace.
- Veiller au respect des règles définies par : la sensibilisation et la formation des usagers sur les règles de gestion et la médiation en cas de litiges agropastoraux en privilégiant les ententes à l'amiable.
- Définir et actualiser les principales zones d'exercice des activités agropastorales sur le territoire.
- Définir les règles et pratiques locales d'aménagement de l'espace agropastoral.
- Produire et actualiser les outils cartographiques nécessaires à la bonne pratique de règles définies.
- Proposer les zones de pâturage, les couloirs de transhumance, de convoyage ou de commercialisation.
- Coordonner la matérialisation des espaces définis.
- Rendre compte aux instances communales et aux services déconcentrés de l'Etat des activités menées dans le cadre de leurs attributions.
- Organiser une fois par an une assemblée générale de l'ensemble des représentants des autorités villageoises, des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, cette assemblée générale du territoire/espace permettra au comité de partager le bilan des activités réalisées dans l'année et de sa programmation pour l'année à venir. Ce programme est alors validé après amendements par l'AG, celle-ci mandate le comité pour exécuter ce programme.

4.3. UN DISPOSITIF QUI A FAIT SES PREUVES MAIS QUI RESTE A CONSOLIDER

Le dispositif mis en œuvre a permis d'impulser un changement réel dans les relations entre agriculteurs et éleveurs au sein de la préfecture.

D'un commun accord entre agriculteurs et éleveurs, la délimitation des zones agricoles et pastorales par les COGESAP peut désormais ne pas être définitive et donc être modifiée périodiquement pour tenir compte du fait que des zones agricoles soumises à l'abattis-brûlis se retrouvent souvent très enherbées et peuvent alors utilement se prêter à l'élevage, tandis que certaines zones pastorales abondamment fumées par les bouses et embroussaillées par

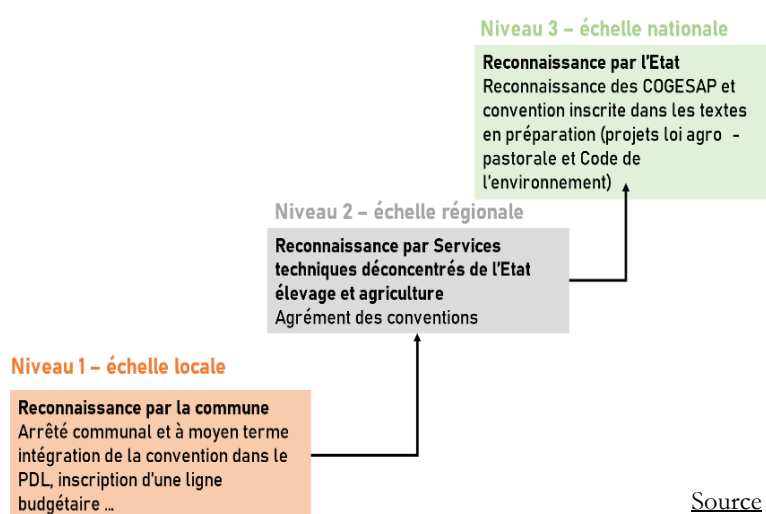
l'herbe du Laos (*Chromonolea odorata*) ne sont plus très favorables au parcours des ruminants tout en se révélant fertiles pour leur mise en culture. D'où l'idée de pratiquer parfois une rotation progressive de ces deux modes de mise en valeur sur les terrains en question.

Néanmoins ces avancées sont fragilisées par l'insécurité persistante au sein de la préfecture liée à la présence de groupes armés et aux pratiques de mauvaise gouvernance de certains acteurs (violences de la part des forces armées, taxations abusives des éleveurs...).

Par ailleurs, le dispositif mis en place dans le cadre du projet reste à consolider :

- **d'une part, par la légitimation des Comités de gestion des espaces agro-pastoraux dans l'exercice de leur mission d'intérêt collectif** pour qu'ils soient reconnus par les acteurs et les groupes d'usagers du territoire, à travers un travail important d'information sur leur action et leur convention, l'organisation d'Assemblées générales visant à faire le bilan de la programmation annuelle et la dotation, par la commune, d'un budget permettant d'assurer au minimum les frais de fonctionnement du comité ;
- **d'autre part, par la légalisation de ces comités de gestion vis-à-vis des autorités locales, régionales et nationales** : la mise en place et la reconnaissance des COGESAP et de leur Convention Locale devraient ainsi être bien inscrits à l'échelle locale dans le cadre d'une décision administrative (arrêté communal) mais également dans les textes en préparation notamment le projet de Code de l'environnement et le projet de loi de Code agro-pastoral. L'information et l'implication à quelques étapes clefs (par exemple lors d'un atelier inter-COGESAP) de représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Élevage contribueraient à favoriser grandement cette intégration de la gestion négociée de l'accès aux ressources naturelles comme un des principes fondamentaux des législations en préparation.

Figure 11 : Ancrage institutionnel et conditions de pérennisation des COGESAP de l'échelle locale à l'échelle nationale



Source : IRAM, 2022

Au terme de l’accompagnement et du renforcement opéré par le projet IYO nous pouvons ainsi dresser un bilan critique du processus de gestion locale accompagné depuis 2019, mettant en évidence les atouts et les faiblesses qui restent à surmonter dans l’accompagnement à venir.

Figure 12 : Atouts et faiblesses de l’accompagnement et du renforcement en termes de gestion locale des espaces agro-pastoraux

Forces	Faiblesses
Mise en œuvre des engagements pris par les acteurs dans le cadre du dialogue Partenariat porteur Services techniques régionaux et MINUSCA, renforcé par IYO Les comités créés mènent des activités importantes en lien avec leur mission : sensibilisation et appui à la médiation des litiges Comités reconnus par l’administration qui les a formés	Certains comités, comme Gamboula, d’échelle communale demandent un réaménagement pour mieux couvrir les espaces éloignés Les comités ont des difficultés à se faire reconnaître des villages et campements du fait de moyens de déplacement limités Dans certains cas les représentants des éleveurs sont à désigner à nouveau à la suite du mouvement de l’un d’entre eux vers un autre espace Non implication des agents techniques de l’environnement Les comités en attente d’outils pour affirmer leur rôle et leur reconnaissance : cartes, registre des PV de médiation, badges
Potentialités	Enjeux de renforcement
La relation entre les comités et les communes pour faciliter le suivi et la cohérence des règles de gestion et d’aménagement Le statut de ces comités de gestion de l’espace agro-pastoral encore informel à ce stade, est en phase avec la décentralisation et le projet de texte de loi agro-pastorale en discussion Les comités constituent une entrée essentielle pour l’élaboration concertée des conventions locales de gestion des espaces pastoraux, qui devraient donner du contenu à leur mission dans le domaine de la gestion des espaces A-P	La relation entre les comités et les communes pour faciliter le suivi et la cohérence des règles de gestion et d’aménagement Le statut de ces comités de gestion de l’espace agro-pastoral encore informel à ce stade, est en phase avec la décentralisation et le projet de texte de loi agro-pastorale en discussion Les comités constituent une entrée essentielle pour l’élaboration concertée des conventions locales de gestion des espaces pastoraux, qui devraient donner du contenu à leur mission dans le domaine de la gestion des espaces A-P

Source : IRAM, 2022

4.4. DES ENJEUX NOUVEAUX A INTEGRER A TRAVERS DES REGLES NEGOCIEES A L'ECHELLE REGIONALE

Des dynamiques nouvelles sont à intégrer au fur et à mesure des évolutions. La relative quiétude et l’installation des éleveurs centrafricains fait de la Mambéré Kadéï une zone d’accueil potentielle pour de nouveaux éleveurs. On voit ainsi certains groupes d’éleveurs en provenance du Nigeria ou du Tchad s’approcher et tenter de s’intégrer dans le réseau des éleveurs locaux. Alors qu’ils étaient perçus comme proches des groupes armés et réputés turbulents, ils semblent aujourd’hui en phase d’intégration via le réseau des leaders des éleveurs locaux. L’enjeu est donc aujourd’hui de parvenir à faciliter les échanges à l’échelle régionale pour intégrer ces nouvelles dynamiques de transhumance.

Pour intégrer ces mouvements de transhumance « externes » aux espaces concernés par les conventions locales, il pourrait être intéressant de prévoir la tenue d'assemblées générales régulières entre les COGESAP, les autorités communales, des représentants de la FNEC ainsi que des responsables des services techniques de l'élevage et l'agriculture. Cela permettrait de mettre en place des règles plus globales et régionales qui puissent intégrer dans le dialogue les éventuels groupes d'éleveurs grands transhumants et aboutir ainsi à un cadre de concertation régional sur la transhumance. Cette démarche permettrait de progresser par ailleurs dans la reconnaissance mutuelle entre les usagers en impulsant des échanges entre la population locale centrafricaine et les représentants des éleveurs grands transhumants sur les dégâts champêtres dont ils sont souvent supposés porter la responsabilité.

Propositions l'élaboration d'une charte pastorale régionale

- Chacun des groupes participants ; qu'ils soient sédentaires ou transhumants pourrait présenter son système d'exploitation agricole et pastoral mobile et les difficultés qu'il rencontre.
- Les Comités GESAP pourraient présenter leurs activités et en particulier faire connaître le contenu de leur convention locale. Il s'agirait par la même d'accompagner la promotion de règles cohérentes entre les communes et entre les espaces riverains COGESAP.
- Au terme de ce diagnostic les participants pourraient identifier et discuter de règles de bonne conduite à rétablir ou à mettre sur pieds pour une meilleure gestion concertée de la transhumance à cette échelle intercommunale.
- La rencontre pourrait proposer un engagement mutuel sur ces règles partagées et bonnes pratiques à promouvoir. Cet engagement mutuel prendrait ainsi la forme de ce qui pourrait être appelée charte pastorale régionale de la transhumance.

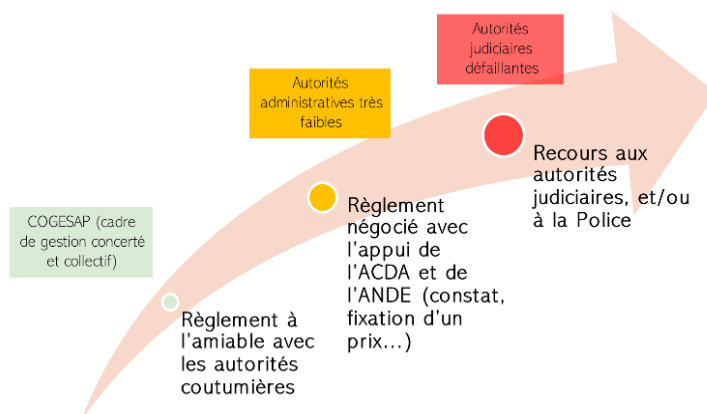
Les étapes suivantes pourraient être des rencontres périodiques, au moment opportun où la transhumance se prépare de manière à se pencher sur l'évaluation du respect des engagements pris précédemment à travers cette charte, puis sur les améliorations à apporter pour le mouvement en préparation.

4.5. RESULTAT PRINCIPAL : UNE EVOLUTION NOTABLE DES RELATIONS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS

4.5.1. Le renforcement des dialogues inter communautaires et une gestion apaisée des litiges

L'accompagnement des COGESAP réalisé dans le cadre du projet IYO a permis d'intégrer plus largement les éleveurs et les éleveuses, décentraliser les concertations sur la gestion des espaces conduites jusque-là à l'échelle régionale et **renforcer ainsi les dialogues inter-communautaires. Ce dialogue a été renforcé en interne d'une part par la création d'un espace de discussions entre les membres représentants des différentes catégories d'acteurs** (représentants des éleveurs, des jeunes, des femmes, des agriculteurs, des éleveurs) et, **à l'échelle de leur zone d'intervention d'autre part, en contribuant à une gestion des litiges plus transparente et notamment une évaluation des dégâts champêtres plus équilibrée** réduisant ainsi les sentiments de frustration entre les différentes parties prenantes.

Figure 13 : Rôles des différents acteurs dans le règlement des litiges



Source : IRAM, 2022

En 2017, la plupart des litiges qui survenaient entre agriculteurs et éleveurs étaient réglés à l'amiable, avec, ou sans, l'appui des autorités coutumières (*ardo* et chefs de village). Compte tenu de la faiblesse des autorités administratives et judiciaires, il semblait essentiel que cela puisse rester la règle générale, mais dans un cadre plus concerté, ce qui est aujourd'hui le cas avec les comités.

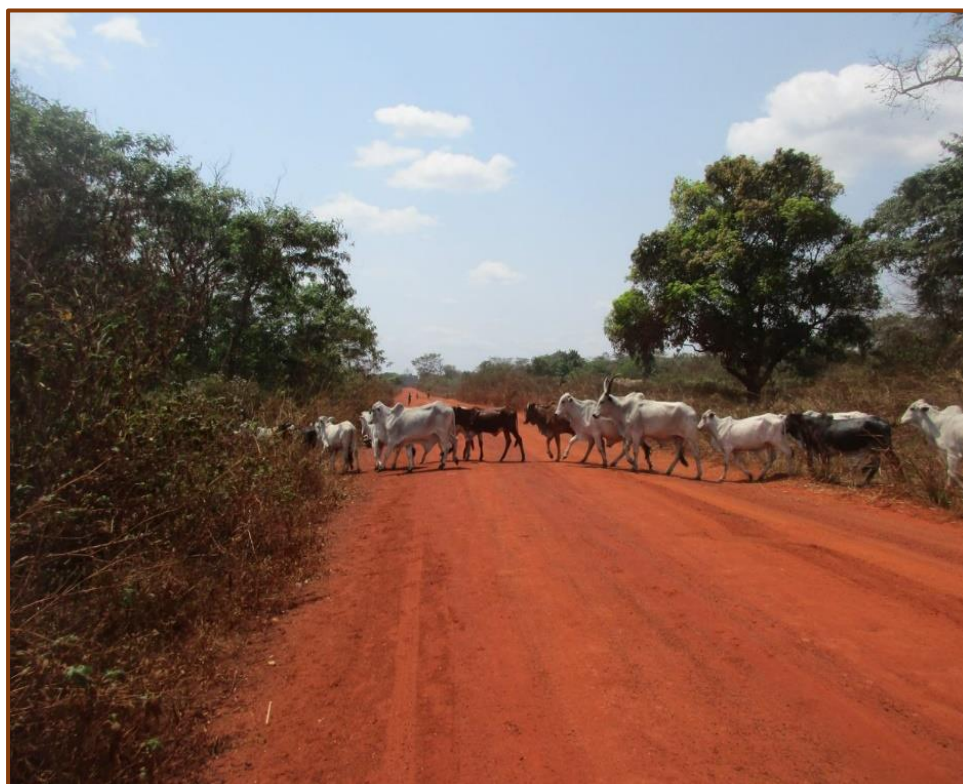
Outre **une gestion plus transparente des litiges et une gestion locale plus responsable des ressources et des espaces**, grâce au travail réalisé par les comités et la mise en place des conventions locales, les acteurs rencontrés ont souligné **des acquis importants dans l'évolution des relations entre agriculteurs et éleveurs**. Ces changements perçus ont été

exprimés directement par les personnes membres des COGESAP qui ont bénéficié des formations et ont pris en main le pilotage des conventions locales, ainsi que par les éleveurs ou agriculteurs usagers des espaces agro-pastoraux concernés :

« Au nom du COGESAP, on a bénéficié de beaucoup de formation avec ce projet. On peut dire que la formation sur la médiation nous a aidé dans notre comité. On met en pratique les règles de médiation. Depuis hier on a acquis aussi des compétences de gestion des espaces qui viennent nous renforcer. » - Un membre villageois d'un comité

« Quand un père donne naissance à son enfant, il l'éduque pour qu'il se comporte bien. IYO nous a fait naître et a montré la ligne de conduite à suivre. A nous de mettre en pratique ces éléments. » - Chef de village, agriculteur et membre d'un comité

« Nous avons toujours cohabité avec les agriculteurs dans notre localité, chacun s'installant là où il le voulait. Quand il y a un problème on le règle à l'amiable. C'est pourquoi nous soutenons le renforcement du COGESAP qui peut réellement nous aider et rejetons l'idée de la partition des espaces d'usages qui ne pourra jamais marcher chez nous » - Membres du Cogesap de Gamboula



Zébus bokolodjis rencontrés sur l'axe Berbérati-Gamboula - © Iram 2023

Grâce aux **relations apaisées entre éleveurs et agriculteurs**, la Mambéré Kadéï constitue un espace attractif pour les éleveurs. Un des signes majeurs de cette attractivité est l'installation récente des groupes d'éleveurs centrafricains originaires d'autres préfectures ainsi que d'éleveurs étrangers (à l'instar des Bokolodjis, venus du Nigeria) comme mentionné précédemment. Pour ces derniers, la préfecture est « *une zone de paix, il n'y a pas de problèmes et les pâturages sont de bonne qualité.* » (extrait d'un entretien mené avec deux éleveurs Bokolodjis installés dans la commune de Ouakanga depuis deux ans). L'installation de ces éleveurs étrangers a d'ailleurs été permise par l'intervention de *Ardos*, dont certains sont membres des COGESAP : ils ont joué le rôle de médiateurs entre ces derniers et les populations centrafricaines de manière à permettre leur intégration au sein du territoire et garantir ainsi une coexistence apaisée entre éleveurs et agriculteurs.

4.5.2. La reconstruction des liens socio-économiques inter-communautaires, signe d'une stabilité retrouvée au sein de la préfecture depuis le début du projet IYO

Depuis quelques années, un relatif retour à normale semble ainsi être amorcé au sein de la Mambéré Kadéï. Plusieurs groupes d'éleveurs ont leur campement installé au même endroit depuis trois ou quatre ans et manifestent leur volonté d'y rester pour les années à venir.

La reconstruction progressive des relations socio-économiques entre éleveurs et agriculteurs témoigne de **cette forme de stabilité retrouvée au sein de la préfecture, à laquelle les COGESAP ont contribué.**

Plusieurs formes d'échanges matériels et immatériels et de solidarités sont aujourd'hui observés au sein de la préfecture :

- **Des échanges marchands** : les éleveurs vendent du lait ainsi que de la viande et achètent des produits aux agriculteurs (manioc notamment).
- **Du troc** (lait contre manioc le plus souvent)
- **Le gardiennage des animaux** appartenant à des agriculteurs par les éleveurs en échange d'une rémunération
- **Des mariages** (le plus souvent entre une femme Gbaya et un homme Peul, la situation inverse est beaucoup plus rare du fait des règles de transmission de la religion musulmane à la descendance).
- **Une mutualisation des forces de travail** à travers des groupes d'entraide agricole entre éleveurs et agriculteurs (« heli »)
- **Des prestations agricoles** effectuées par des femmes d'éleveurs pour des agriculteurs (rouissage du manioc, sarclage)
- **Des solidarités entre communautés face à l'insécurité** : ce type de solidarité s'était déjà manifesté dans certains cas au début des événements de 2013 à travers des pratiques d'entraide mises en place par les agriculteurs au moment de l'exode brutal des

éleveurs. Il est arrivé que certains d'entre eux emmènent les enfants à moto jusqu'à la frontière pendant que les parents conduisaient les troupeaux à travers la brousse. Aujourd'hui encore, ces formes de solidarité existent. Plusieurs exemples nous ont été donnés tels que le cas d'un *ardo* et d'une cheffe de groupe Gbaya qui sont allés ensemble à la gendarmerie pour s'opposer à l'arrestation arbitraire d'un éleveur ou encore l'exemple d'un groupe d'éleveurs qui se sont cotisés pour payer la rançon demandée par des *Selekas* qui avaient pris en otage des enfants Gbayas.

Selon les dires de plusieurs éleveurs rencontrés, ces liens entre communautés d'éleveurs et d'agriculteurs pré-existaient pour la plupart avant les événements de 2013 et se sont, pour certains, renforcés après la période de crise. Ceci est sans doute lié à la **nouvelle proximité spatiale et sociale** entre les deux groupes, ces derniers partageant les mêmes espaces de vie (les éleveurs habitent aujourd'hui à proximité des villages pour des raisons de sécurité alors qu'ils étaient en brousse avant la crise) et de discussion au sein des COGESAP.



Campement d'un groupe d'éleveurs installé à côté du village de Wotoro, au sud-est de Berbérati - © Iram 2017

4.5.3. Des résultats significatifs, mais dans un contexte demeurant fragile

Malgré ces évolutions positives du point de vue des relations entre éleveurs et agriculteurs et ce, en partie grâce aux interventions des COGESAP, les retours des éleveurs en RCA ne se font pas sans difficultés. Déjà très affaiblis par les années d'exil passées au Cameroun, qui ont entraîné des conséquences dramatiques sur les troupeaux¹⁰ (mortalité très élevée du fait de la mauvaise qualité des pâturages et la prolifération des maladies compte tenu de la concentration des troupeaux sur les mêmes espaces et du faible accès aux services vétérinaires), les éleveurs continuent à subir à leur retour un certain nombre de pressions (vols, rackets) notamment de la part des groupes armés.

Face à ce contexte qui demeure fragile (insécurité persistante au nord de la préfecture du fait des groupes armés qui se maintiennent, violences de la part des forces armées, taxations abusives des éleveurs), **il est primordial de continuer à accompagner et renforcer les structures telles que les COGESAP**. Cet accompagnement peut notamment consister à poursuivre les formations sur les questions de droits et de médiation et à doter les COGESAP d'une reconnaissance administrative de manière à encourager l'engagement collectif. Cette reconnaissance permettrait de renforcer le pouvoir d'action des éleveurs et des agriculteurs en faveur de pratiques améliorant la gouvernance locale et respectueuses des droits civiques et économiques, seules à même de pouvoir consolider les relations inter-communautaires et atténuer les risques de rancœur et de frustration à l'origine des conflits.

¹⁰ Au total, il y aurait eu entre 60 et 90% de pertes au sein des cheptels, à la suite des abandons des animaux par certains éleveurs du fait d'un départ précipité au début de la crise mais aussi et surtout à cause de la mortalité élevée durant la période d'exil au Cameroun. En comparaison avec les effectifs qui étaient, avant la crise, estimés à environ 1,5 millions de bovins pour les trois grandes préfectures de l'Ouest, le cheptel est aujourd'hui estimé à moins de 300 000 têtes pour toute la zone.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

5.1. L'ELABORATION DES STRATEGIES ECONOMIQUES

5.1.1. Présentation du processus d'élaboration des stratégies

Pour le volet « cohésion économique », la logique de l'intervention était la suivante : « sur la base de diagnostics initiaux, les acteurs des territoires élaborent des stratégies communales de développement économique des filières et le projet les appuie pour leur mise en œuvre. Cela passe notamment par l'accompagnement des jeunes (hommes et femmes) dans le développement d'activités innovantes, l'amélioration de l'accès des populations aux services financiers et l'investissement dans des infrastructures économiques communales » (rapport de mission de février 2020).

La méthodologie d'élaboration des stratégies communales a été décrite dans le rapport de mission de février 2020 qui a marqué le démarrage des diagnostics. Elle comprend, pour chaque Commune, 2 grandes phases :

- le diagnostic économique de territoire ;
- le diagnostic approfondi des filières porteuses.

Le diagnostic économique de territoire a été réalisé à 3 niveaux : (1) au niveau de la Commune, où se sont déroulés les moments d'information, de restitution et de concertation avec les acteurs locaux réunis au sein des Cadres Communaux de Dialogue et de Concertation (CCDC), (2) au niveau des Groupes de villages, où les données sur le territoire ont été collectées et où des focus group spécifiques ont été organisés avec les jeunes hommes et femmes, et enfin (3) au niveau des ménages, où des entretiens individuels ont été destinés à comprendre les systèmes d'activités et les processus d'autonomisation des jeunes hommes et des jeunes femmes.

Au niveau des Groupes de village, le principal outil de collecte des données était la cartographie participative. Sur des fonds de carte indiquant les localités, les axes et les rivières, les participants aux réunions ont indiqué les zones d'activités (agriculture, élevage, mines, etc.), les zones de conflits, les infrastructures socio-économiques, l'état des routes...

Au niveau des ménages, une grille indiquait les principaux thèmes à aborder. A ce niveau, l'idée était d'interroger tous les membres actifs des ménages, et pas seulement le chef de ménage, et de constituer progressivement un échantillon raisonné suivant 3 critères : l'orientation générale de la production (agriculteur ou éleveur) ; le statut du chef de ménage au sein de la grande famille (aîné ou cadet) et l'accès à de la force de travail extérieure au ménage.

Les résultats de ces enquêtes ont été restitués et validés dans le cadre de réunions de concertation au niveau des communes, avant la réalisation du diagnostic filière. Les participants à ces réunions ont été rassemblés au sein des CCDC qui progressivement ont été formalisés pour accompagner le processus.

Pour les diagnostics des filières porteuses, la méthodologie a été élaborée à l'occasion de la mission de juillet 2021. Sur la base de critères proposés aux participants à l'échelle de la Commune, un certain nombre de filières agro-sylvo-pastorales ont été identifiées comme porteuses. Les acteurs communaux avaient la tâche d'identifier ces filières dites « porteuses » suivant des critères discutés et compris par toutes et tous. La définition et la formulation de ces critères pouvaient donc varier d'une commune à l'autre, mais dans l'ensemble on retrouvait les 6 critères suivants :

- Proportion des ménages impliqués dans la filière
- Création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur (avec notamment des activités de transformation importantes)
- Importance pour la sécurité alimentaire
- Importance pour les revenus monétaires des ménages
- Intérêt des jeunes pour la filière
- Innovations identifiées dans la filière

Les participants ont ensuite été invités à classer par ordre de priorité les filières, selon chacun des 6 critères, allant de 1 (prioritaire) à 5 (non prioritaire) (voir ci-dessous pour la Basse Boumbé).

Figure 14 : Synthèse du diagnostic de filières porteuses de Basse Boumbé

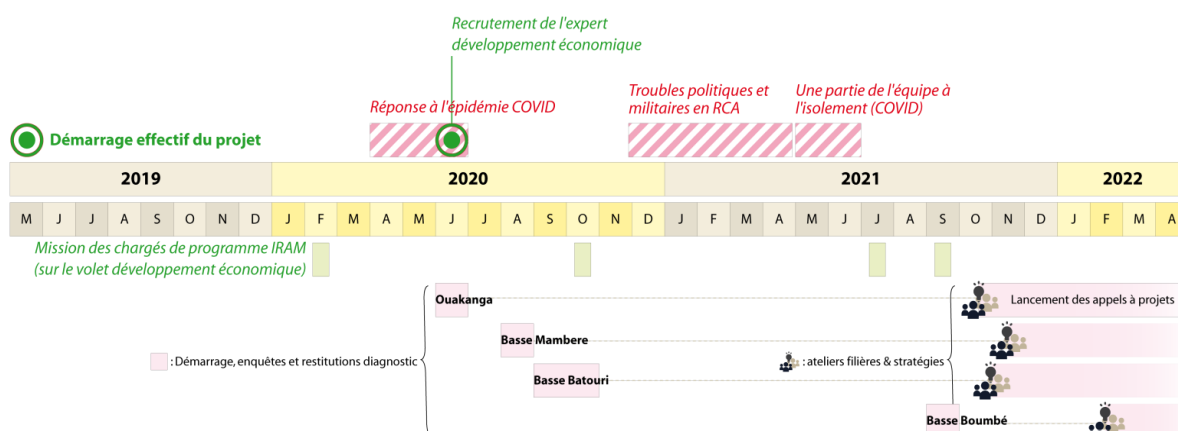
Filières	Proportion des ménages impliqués dans la filière	Création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur	Importance pour la sécurité alimentaire	Importance pour les revenus monétaires des ménages	Intérêt des jeunes pour la filière	Innovations identifiées dans la filière	Ordre de priorisation
<i>Filières végétales et associées</i>							
Arachide	2	1	2	1	1	2	1,50
Maraichage	3	4	3	2	2	1	2,54
Pisciculture	4	3	4	3	3	3	3,33
<i>Filières animales</i>							
Caprins/Ovins	1	1	2	2	1	2	1,50
Bovins	2	2	1	1	3	3	2
Poulet de chair	3	3	3	3	2	1	3,66
Lait	4	4	4	4	4	4	4
<i>Cueillette</i>							
Gnetum	1	1	1	1	1	1	1
Chenille	2	2	2	2	2	2	2

Source : IRAM, 2021

Pour chacune de ces filières, les principaux maillons ont enfin été analysés afin de cibler les maillons les plus pertinents de chaque filière sur les territoires communaux.

Cette dernière étape était intimement liée à l'élaboration des stratégies économiques communales : ces dernières consistent essentiellement à identifier des maillons des filières porteuses à appuyer à travers les différents types de projets retenus dans le cadre du projet I Yeke Oko à travers le « FADEL » (Fonds d'appui au développement économique local).

Figure 15 : Déroulement des diagnostics dans les 4 communes



Source : IRAM,

L'aboutissement de cette étape a été la rédaction des **Stratégies de développement des filières agro-pastorales** des 4 Communes d'intervention.

5.1.2. Une dynamique alliant participation des acteurs et apports techniques

- **Des diagnostics et stratégies construits de manière participative**

Les diagnostics avaient à l'origine pour objectif « d'alimenter l'élaboration des stratégies économiques communales » c'est-à-dire de proposer « une analyse de la situation agro-sylvo-pastorale des communes afin de permettre aux acteurs communaux d'effectuer des choix stratégiques » (rapport de mission, février 2020).

Dans la rédaction finale des documents remis aux acteurs communaux, il est écrit : « *Pour élaborer ces stratégies, les équipes IRAM / ECHELLE ont accompagné les acteurs communaux dans la réalisation des diagnostics économiques des territoires communaux. Le but était d'identifier les ressources existantes et les acteurs mobilisés pour le développement du secteur agropastoral à l'échelle des Communes* » (Stratégie de développement des filières agro-pastorales de la Commune de Basse Mambéré, décembre 2021).

Cette formulation témoigne du **renforcement chemin faisant de la dimension participative du diagnostic**. Finalement, ce sont les échanges entre les acteurs communaux à l'occasion de la réalisation du diagnostic qui ont permis l'élaboration de la stratégie, c'est-à-dire l'identification de filières porteuses et la planification de certaines activités, notamment dans le cadre d'I Yeke Oko.

- **Des apports techniques importants de l'équipe I Yeke Oko**

Depuis les diagnostics jusqu'à la réalisation des stratégies, **les apports méthodologiques réguliers du siège dans plusieurs disciplines** (développement agricole, insertion

professionnelle, développement local notamment) ont été importants et complémentaires des apports de l'équipe de terrain : la méthodologie pour la réalisation du diagnostic a été élaborée par les équipes IRAM siège et les équipes du projet. Les enquêtes pour les diagnostics et l'animation des ateliers au niveau des Communes ont ensuite essentiellement reposé sur le responsable « développement économique » et sur le coordonnateur du projet, avec l'appui de 2 animateurs. L'expert chargé du volet gestion des espaces a notamment contribué au travail cartographique.

A noter que **les animateurs n'ont pas été en mesure de réaliser en autonomie une partie des enquêtes comme envisagé initialement**, du fait des questionnaires ouverts et d'une méthodologie largement expérimentale.

L'analyse et la valorisation des données collectées, puis la rédaction des diagnostics ont été réalisées par les experts basés à Berbérati avec l'appui de l'IRAM à Paris, notamment pour les aspects cartographiques. La finalisation du premier diagnostic (Commune de Basse Mambéré) a permis l'élaboration d'une trame, utilisée ensuite pour les 3 autres diagnostics. Ainsi, l'investissement des équipes de l'IRAM sur place et du siège a permis d'alimenter ces diagnostics par des apports techniques complémentaires aux consultations de terrain, en particulier par **la collecte et l'analyse de la bibliographie sur ces territoires** (géographie, sciences sociales, agronomie) **et l'analyse cartographique** (fonds de carte OCHA, OpenStreetMap, cartes topographiques IGN France, etc.).

- **Des priorités portées par les différents acteurs des territoires communaux**

La singularité de la collecte d'information a été d'intégrer une grande diversité d'acteurs des territoires communaux, par le biais d'échanges au niveau communal, des groupes de villages et des ménages. Cette implication a été rendue possible par la mise au point d'outils adaptés à chaque public : ateliers au niveau des communes, cartographie participative pour les travaux au niveau des villages, entretiens semi-directifs au niveau des ménages.

Ces travaux ont été une opportunité, pour les Communes, d'aboutir au diagnostic économique de leur territoire et à la formalisation de leurs priorités, rassemblés dans les diagnostics par Commune. Les stratégies de développement économiques des Communes constituent une ressource très complète pour la Commune, autant pour les éléments de diagnostic (acteurs, ressources, géographie, démographie, infrastructures...) que pour le travail d'analyse et de priorisation des filières et des axes de développement économique réalisé.

5.1.3. Mais dont la réalisation a comporté quelques limites

- **Un processus long, ralenti par le contexte**

Suite à l'élaboration de la méthode en février 2020, les premières enquêtes ont été conduites mi-2020 à Ouakanga, puis en Basse Mambéré et Basse Batouri, et en Basse Boubé au deuxième semestre 2021 (voir figure au 5.1.1). L'ensemble des stratégies communales a été finalisé fin 2021, parfois plus d'un an après la collecte de données. Le retard a été aggravé par la dégradation brutale de la situation sécuritaire en Centrafrique à l'approche des

échéances électorales fin 2020 et par la mise à l'isolement d'une partie de l'équipe en raison de l'épidémie de Covid 19.

La principale conséquence, outre le retard accusé dans les activités prévues, a été **l'allongement du délai entre les enquêtes des diagnostics et leurs restitutions et les réunions pour l'élaboration des stratégies**. Il semble que ce délai de plus d'une année n'ait pas été propice à la mobilisation effective des acteurs communaux et qu'il ait nuit à la dynamique de concertation engagée au moment des diagnostics. Sachant le caractère instable du contexte centrafricain, peut-être aurait-il fallu envisager plusieurs aller-retours entre des diagnostics plus légers et des stratégies moins élaborés dans un premier temps, puis l'actualisation/amendement de ces éléments après la mise en œuvre d'une première série de projets.

Par ailleurs, en raison des conditions de sécurité dans certaines zones (notamment les groupements au nord des Communes de Ouakanga et Basse Boumbé), les équipes n'ont pas pu visiter l'intégralité des territoires des Communes. Cela concerne toutefois une minorité du territoire des 4 communes.



Tout en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et techniques existantes, **la démarche de diagnostic**, animée par l'équipe du projet, puis de définition des priorités stratégiques a recherché **la participation de l'ensemble des acteurs du territoire**.



Plus d'**un an s'est écoulé** entre le démarrage des diagnostics de territoire et la finalisation des stratégies économiques. Ce **délai a été jugé long** par certaines parties prenantes, bien que la plupart d'entre elles reconnaissent dans le même temps l'intérêt de la concertation.

- **L'appropriation des stratégies économiques par les Communes à confirmer**

Les stratégies économiques des communes¹¹ obtenues à l'issue de ce processus sont des documents très complets (80-90 pages) rassemblant les éléments de diagnostics, de priorisation des filières et de stratégie de développement économique pour les jeunes porteurs de projet, pour les organisations professionnelles agricoles et rurales, et pour les Communes elles-mêmes. Si ce document est une ressource intéressante pour la Commune, l'organisation même du document témoigne de son lien avec les activités du projet I Yeke Oko. **Le travail de priorisation qui a été conduit a été guidé par la nécessité de cibler certaines filières et projets à appuyer, dans la durée et les limites budgétaires définies par le projet**. On peut donc se demander si l'on a effectivement élaboré une stratégie économique pour la commune ou si l'on s'est limité à définir de manière participative les activités du projet I Yeke

¹¹ <https://www.devlocal-rca.org/Strategies-economiques-des-Communes-de-Basse-Batouri-Basse-Boumbe-Basse-Mambéré>

Oko. L'enjeu de se conformer aux contraintes du projet est une limite des stratégies économiques élaborées.

Par ailleurs, à la date de ce travail de capitalisation, se pose la question de son appropriation par la commune et par ses administrés. Les participants à l'atelier de capitalisation de Berberati (février 2023) ont souligné l'importance pour chaque commune de disposer d'un certain nombre d'exemplaires physiques du document, mais aussi que des sessions d'information soient organisées pour permettre à davantage d'administrés d'en connaître le contenu.

5.2. LES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES COMMUNALES

5.2.1. Le processus de priorisation

Les ateliers filières ont été l'occasion de recueillir des propositions, afin d'identifier les infrastructures économiques faisant défaut dans les communes Par la suite, des séances de travail au niveau du CCDC ont permis de prioriser des infrastructures à soumettre à la validation du conseil municipal et de définir les lieux de ces infrastructures. Dans le respect de du budget disponible, il s'agissait en particulier de donner la priorité aux infrastructures aux effets les plus conséquents (ex : désenclavement d'un bassin de production dans la Basse Mambéré), de faire en sorte que les infrastructures puissent bénéficier de manière relativement équilibrée aux agriculteurs et aux éleveurs, et enfin d'assurer une certaine répartition des infrastructures dans le territoire communal (éviter une trop grande concentration dans les chefs-lieux). Ainsi par exemple, dans la Commune de Ouakanga, le marché de Gbangobo a été priorisé par le CCDC qui a considéré qu'il y avait déjà suffisamment d'infrastructures à Babaza Centre.

Les études techniques et financières de ces infrastructures pouvant faire l'objet des projets communaux ont ensuite été conduites avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat. Une fois montés, les projets d'investissement ont été soumis à la décision de financement du CCDC.

Figure 16 Types d'infrastructures priorisées par commune

Types d'infrastructures	Basse Batouri	Basse Boumbé	Basse Mambéré	Ouakanga	Total
Aire d'abattage d'animaux	1 (Wapo)	1 (Gamboula)	1 (Bania)	1 (Nassolé)	4
Magasin de stockage	1 (Wando)			1 (Nassolé)	2
Marchés (2 hangars et 21 étals par marché)	1 (Nazembé)	2 (Korondo et Gamboula)		1 (Gbangobo)	4
Réfection ou construction de ponts semi-définitifs			6		6

5.2.2. Les modalités de gestion

Lors de la dernière mission de capitalisation, les modalités de gestion de ces infrastructures n'étaient pas encore arrêtées. Les Communes envisagent à ce stade des modalités de gestion différenciées en fonction du type d'infrastructure. Au cours des discussions lors de l'atelier de capitalisation de Berbérati (février 2023), il est ressorti que les Maires privilégieraient une gestion directe pour les marchés et pour les aires d'abattage (avec l'implication de l'ANDE et des associations de bouchers), alors que les magasins de stockage seraient sans doute mis en gestion (location) à des structures commerciales.



Le **manque de réflexion** préalable aux constructions sur **les modalités de gestion de ces infrastructures** marchandes a été une faiblesse du projet. Les constructions s'étant achevées pour la majorité dans le dernier semestre du projet, il n'a pas été possible de suivre l'élaboration des règles de gestion jusqu'à leur aboutissement.

5.3. L'APPUI A DES JEUNES PORTEURS DE PROJETS ECONOMIQUES

Les stratégies économiques finalisées, 6 appels à projets portant sur des activités économiques porteuses ont été présentés oralement dans les villages des 4 communes. A l'issue d'un processus de sélection des jeunes, une soixantaine de porteuses et porteurs de projets issus des 4 communes d'intervention a été formée et accompagnée dans le développement de son activité économique. Une dotation en équipements, animaux et bâtiments était également prévue¹². Les différentes étapes de ce processus ont été conduites par l'équipe projet, en étroite concertation et avec la participation des membres des CCDC et des services techniques déconcentrés de l'Etat.

5.3.1. L'élaboration d'appels à projets pour le développement d'activités économiques porteuses

Dès la conception du projet, il était envisagé que le soutien au développement économique des territoires d'intervention s'effectue à travers différentes modalités : construction d'infrastructures économiques, soutien matériel à des groupements agro-pastoraux, appui financier et accompagnement non financier à des jeunes porteuses et porteurs de projets. Le choix d'un appui protéiforme partait de l'hypothèse qu'il est nécessaire d'agir à plusieurs niveaux pour créer une dynamique économique significative et durable à l'échelle d'un territoire.

En partant des activités économiques identifiées comme porteuses sur chacun des territoires (à travers le travail de diagnostic puis de priorisation des filières – voir partie 6.1.), en tenant

¹² La préparation de ces dotations, spécifique à chaque type de projets et fonction des besoins des jeunes, était en cours au moment de la démarche de capitalisation.

compte des envies et des souhaits exprimés par les jeunes rencontrés au moment des diagnostics et suite à des échanges avec les membres des CCDC, 6 activités ont finalement été retenues : extraction d'huile de palme, transformation de l'arachide, aménagement de sites pour la production maraîchère, boucherie et transformation de la viande, élevage d'ovins ou de caprins (petits ruminants), élevage de bovins suivi de la valorisation des produits dérivés (lait et viande). Une attention particulière a été portée à ce que les activités proposées s'adressent tout autant aux ménages d'agriculteurs et d'agricultrices qu'à ceux d'éleveurs et d'éleveuses et aux jeunes femmes comme aux jeunes hommes. Afin de s'adapter au niveau scolaire et à l'expérience professionnelle des jeunes hommes et femmes, les activités retenues présentaient un niveau de complexité variable (impliquant l'acquisition de savoir-faire nouveaux ou certaines compétences en gestion par exemple). Il s'agissait donc de trouver un équilibre entre le fait de soutenir des activités suffisamment innovantes et porteuses sur le plan économique, sans que celles-ci ne soient trop complexes pour que les jeunes du territoire se sentent capables et aient envie de s'y investir.

Le fait d'avoir procédé par des appels à projets définis a par ailleurs permis d'orienter très clairement les propositions formulées par les candidates et candidats et ainsi de ne pas laisser le champ ouvert à une trop grande diversité d'activités, que l'équipe projet n'aurait pas été en mesure d'accompagner sur le plan technique, faute de compétences ou de temps suffisant pour cela¹³.

Quelques critères ont par ailleurs été fixés afin de délimiter les personnes éligibles à l'appel à projets : avoir entre 18 et 35 ans, disposer d'une expérience dans le domaine d'activité pour lequel un projet est déposé, et être motivée.

5.3.2. Un processus d'information et de sélection large, transparent et ouvert à tous les jeunes

Les activités retenues ont été présentées dans les quatre communes, à travers des réunions d'informations organisées à l'échelle des groupements villageois. En s'appuyant notamment sur les représentantes et représentants des communes, des jeunes et des femmes et sur les chefs de village, des fiches de candidature ont été diffusées très largement auprès des personnes âgées de 18 à 35 ans. Une majorité des personnes candidates potentielles ne sachant ni lire ni écrire en français, les fiches de candidature étaient très synthétiques et demandaient à ce que les personnes soient accompagnées pour compléter leur fiche.

¹³ C'est notamment le cas de l'activité piscicole, déjà pratiquée dans la région, qui présentait un potentiel et intéressait des jeunes, mais pour laquelle l'équipe a jugé qu'un accompagnement technique de bon niveau aurait été difficile à mettre en place dans le temps imparti.

Figure 17 : Fiche de candidature à compléter pour les personnes souhaitant développer une activité

FICHE AVANT-PROJET SOMMAIRE – PROJETS PRIVES DE JEUNES	
Si vous êtes une ou un jeune entre 18 et 35 ans d'âge et si vous avez un projet économique dans le domaine agro-sylvo-pastoral, vous pouvez remplir cette fiche. Merci de bien remplir TOUTES les cases, cela nous permettra de bien vous connaître et de bien connaître votre projet, sinon il ne pourra pas être étudié par le jury chargé d'examiner les projets. Si vous ne comprenez pas quelque chose, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie, de votre chef^(fr) de groupe de villages ou de l'équipe IRAM du projet I Yéké Oko à Berbérati au 72 15 15 19 ou 75 75 44 33 ou encore 72 39 68 29	
NOM	
PRENOMS	
AGE	
COMMUNE - LOCALITE DE RESIDENCE -	
Noms de 2 PERSONNES DE CONTACTS	
Quelles sont vos ACTIVITES ECONOMIQUES que vous menez ACTUELLEMENT pour faire face à vos besoins ?	
Quel est votre PROJET ?	
DECRIVEZ-le en quelques mots (intrants nécessaires, activités de production, objectifs de production, etc.)	
Quelle est la SITUATION ACTUELLE concernant ce projet (Qu'est-ce que vous avez? Les principales difficultés ?)	
Quels sont les APPUIS ATTENDUS concernant ce projet (formation, matériels, etc.)	
Une idée du FINANCEMENT nécessaire pour démarrer	
Quelle est votre CAPACITE de financement ?	Combien d'ARGENT pouvez-vous réunir
	Que pouvez-vous apporter en NATURE ? (Matériaux, main d'oeuvre, etc.)

Une fois complétées, ces fiches ont été remises à l'équipe du projet, qui en a fait une première sélection. A ce stade toutes les candidatures qui remplissaient des critères prédéfinis et pour lesquelles les informations présentées apparaissaient cohérentes ont été retenues. Puis les candidates et candidats ont été convoqués pour une audition, appelée « jury d'écoute », devant un panel de représentants des CCDC, des services techniques déconcentrés de l'Etat, des Ardos, de la Jeunesse, et de l'équipe du projet. Chaque personne s'est présentée et a explicité son projet et ses motivations devant le jury, qui pouvait également lui adresser des questions.

L'équipe du projet et les services techniques déconcentrés de l'Etat ayant participé aux jurys d'écoute ont ensuite échangé sur les prestations des candidats et retenus une liste de 118 jeunes porteuses et porteurs de projets. Puis ce classement a été discuté avec les Maires des Communes pour établir la liste définitive des 62 personnes lauréates (correspondant approximativement à la cible prévue dans le cadre du projet et au budget disponible). Les critères de sélection finaux ont reposé sur la bonne « moralité » des jeunes, ce qui a pu nécessiter la prise de renseignements complémentaires auprès du voisinage. Mais l'élément le plus déterminant était celui d'arriver à une diversité dans les profils des jeunes retenus. Sans avoir fixé de quotas par catégorie de population, il avait été clairement discuté avec l'ensemble des parties prenantes que la sélection finale devrait être composée d'à peu près autant de jeunes hommes que de jeunes femmes et que les personnes devraient être issues aussi bien de ménages d'agriculteurs que d'éleveurs. Enfin, il apparaissait important de respecter un certain équilibre dans la répartition territoriale des jeunes soutenus.

Le processus d'information et de sélection des jeunes porteurs de projets en chiffres :

- **15 réunions d'informations** sur les appels à projets ont été organisées à l'échelle des groupements villageois
- **2 672 fiches de candidatures** ont été reçues et analysées par l'équipe du projet
- Présentation des projets de **1 157 candidates et candidats devant un jury d'écoute**
- **118 candidates et candidats pré-sélectionnés** à l'issue des jurys d'écoute
- **62 candidates et candidats retenus**, dont 50% de femmes, et dont 20 jeunes issus de familles d'éleveurs revenues s'installer sur le territoire après avoir fui durant la crise.

Entre les premières réunions d'information sur les territoires et la validation définitive du choix des jeunes porteuses et porteurs de projet par les CCDC, environ 6 mois se sont écoulés. Les différentes étapes se sont donc relativement vite succédées, si l'on tient compte du fait que le processus s'est déroulé sur 4 communes d'intervention et qu'il a nécessité de nombreux déplacements au niveau des villages pour tenir les réunions d'informations, puis une multitude d'allers-retours entre l'équipe du projet et les représentants des communes pour coordonner la remontée des fiches, échanger sur le choix des candidat·es et fournir une information claire à chaque étape du processus de sélection. Aucun des jeunes rencontrés ne semble avoir trouvé ce temps long. Dans la commune de la Basse Mambéré, Hervé Vincent, 32 ans, revient sur les différentes étapes de sa candidature :

Hervé Vincent a eu connaissance de l'appel à projet par le chef de son village, qui lui a remis la fiche de candidature à remplir. (...) Hervé Vincent a choisi de développer une activité d'élevage caprins. Il estime avoir une certaine connaissance de cette activité, car son père possédait un troupeau de chèvres. Afin de compléter sa fiche de candidature, il s'est rapproché du président de la jeunesse de son territoire, qui l'a aidé. Environ 3 mois après le dépôt de son dossier, il a été auditionné par un jury, composé du chef de groupe, d'un membre des services déconcentrés de l'Etat ainsi que des membres de l'équipe IRAM. Il leur a présenté son idée de projet et ses besoins en financement. C'est la première fois qu'il prenait part à un tel

exercice. Rapidement après le jury, il a reçu confirmation que sa candidature avait été retenue : « *le jury m'a posé beaucoup de questions, auxquelles je pense avoir bien répondu, mais j'estime aussi qu'il y avait une part de chance dans cette sélection !* ».

Chantal Ndata, 25 ans, habite le village de Namzembé, dans la commune de Basse Boumbé. Elle revient sur la manière dont elle a vécu les différentes étapes de sélection :

Chantal a entendu parler de l'appel à projet lors d'une réunion d'informations dans le village, durant laquelle on a indiqué que l'appel à projets porterait sur l'élevage ovin et caprin et la transformation d'arachide. Elle a choisi de répondre à l'appel à projets pour la transformation d'arachide parce qu'elle connaissait déjà cette activité et qu'elle considère qu'actuellement, la production au village est insuffisante par rapport à la demande. Elle en a parlé avec sa sœur et sa mère avant de répondre, mais elle a rédigé seule sa fiche. Sa sœur également a répondu à l'appel à projets, mais n'a pas été retenue. Plus de 500 jeunes ont déposé des fiches dans le groupement, et elles n'ont été que 2 jeunes femmes retenues.

Rapporté au nombre relativement limité de jeunes retenus (62), le processus allant de l'information à la sélection des jeunes a été très mobilisateur en temps pour l'équipe du projet, ainsi que pour l'ensemble des acteur·rices qui ont pris part aux différentes réunions, ont participé aux jurys ou encore aux séances de validation des candidatures en CCDC.

Etait-il possible de mener ce processus d'information et de sélection de manière plus efficiente ? Toutes les personnes interrogées à ce sujet – qu'elles aient directement pris part ou non au processus – estiment qu'il n'y avait pas d'autre solution pour légitimer le choix final. La transparence avec laquelle la sélection s'est effectuée à chaque étape semble avoir été importante pour que les résultats soient acceptés par l'ensemble de la population.

Figure 18 : Répartition du nombre de jeunes porteur·ses de projets soutenus par Commune et par grandes catégories d'appels à projets

	Basse Batouri	Basse Boumbé	Basse Mambéré	Ouakanga	Total
Elevage bovins et transformation de produits d'élevage	4	7	1	4	16
Petit élevage (ovins et caprins)	7	4	12	7	30
Mise en place d'une unité de commercialisation et de transformation d'arachide ou de manioc	4	3	2	4	13
Production maraîchère	0	3	0	0	3
Total	15	17	15	15	62



La méthode retenue pour la **sélection des porteurs et porteuses de projet** a privilégié l'information la plus large possible auprès de la population. Cette démarche a permis de faire connaître le projet et de donner la chance à chaque personne répondant aux critères de sélection de présenter sa candidature.



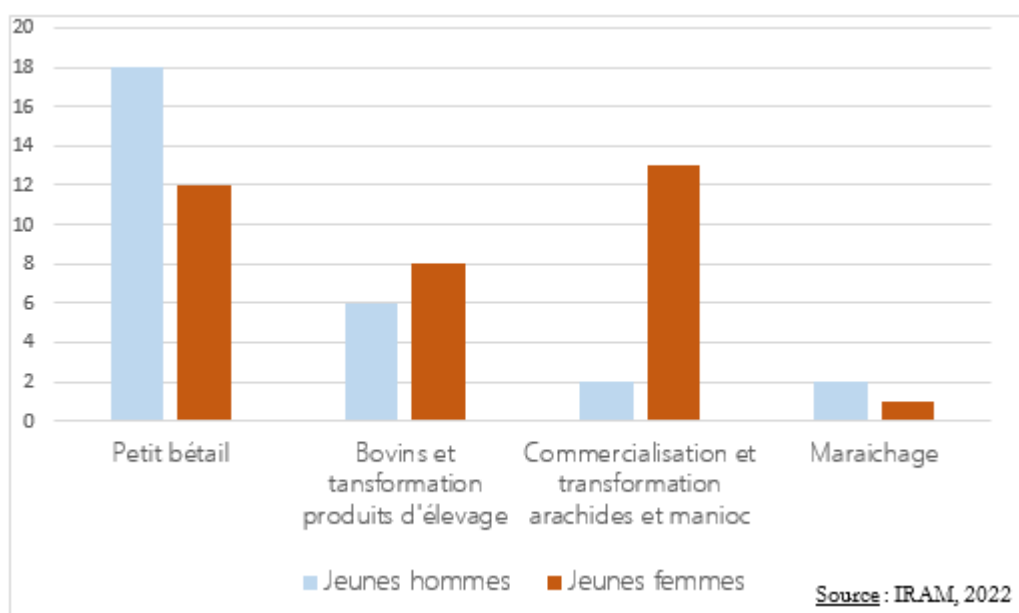
La **démarche d'information** des jeunes porteuses et porteurs de projet a nécessité de très nombreux déplacements de la part de l'équipe projet dans les villages des 4 communes. Le succès de cette première phase d'information a conduit à organiser de **très nombreux jurys d'écoute, pour un nombre de jeunes retenus limité.**

5.3.3. Des porteuses et porteurs de projets aux profils variés

En lien avec l'objectif de cohésion sociale recherché par le projet, il était important que les projets proposés s'adressent tout autant aux jeunes issus de ménages pastoraux que de ménages agricoles. Cette ambition a influencé le choix des activités retenues et a servi de fil conducteur tout au long du processus de sélection des porteuses et porteurs de projet.

Au final, 62 jeunes porteur·ses de projet ont été retenu·es, dont 34 jeunes femmes et 28 jeunes hommes. Parmi eux·elles, 20 jeunes hommes et femmes (soit un tiers des bénéficiaires) sont issu·es de familles d'éleveur·ses revenues s'installer sur le territoire alors qu'elles avaient été contraintes de fuir au moment de la crise de 2013. Le graphique ci-dessous présente la répartition entre hommes et femmes pour chacune des grandes catégories d'activités.

Figure 19 : Répartition des porteuses et porteurs de par type



Des réflexions ont été conduites sur les bornes d'âge à fixer dans le cadre de l'appel à projet. La démarche de diagnostic réalisée à l'échelle des ménages n'ayant toutefois pas permis d'obtenir des éléments approfondis sur les processus d'autonomisation des jeunes dans la zone d'intervention, il a été décidé que l'appel à projet prennent pour critères les bornes d'âge qui définissent la jeunesse en Centrafrique. Les appels à projet ont donc été ouverts aux personnes âgées de 18 à 35 ans. Dans la très grande majorité des cas, ces critères ont été bien accueillis et l'âge moyen des jeunes retenus s'est établi à 26 ans. L'âge moyen des jeunes hommes (28 ans) est légèrement supérieur à celui des jeunes femmes (25 ans).

Le niveau scolaire des jeunes retenus est globalement faible, mais des écarts importants existent, reflétant là aussi la diversité des situations sur le territoire : parmi les jeunes qui ont été scolarisés à l'école publique, la plupart a interrompu sa scolarité en début de primaire (classe de CP ou CE1) ; plus rares sont celles et ceux qui ont poursuivi jusqu'au collège (classe de 5^{ème} ou 4^{ème}). Les jeunes issus de familles d'éleveurs n'ont pas été scolarisés dans les établissements du territoire, mais ont pour la plupart suivi l'école coranique.

Sur le plan social, la plupart des jeunes femmes et des jeunes hommes sont « installés » : ils sont mariés, ont un ou plusieurs enfants à leur charge, voire un ou plusieurs parents. Ils exercent des activités économiques en lien étroit avec des membres de leur famille ou d'un groupe élargi, mais ils sont relativement autonomes et peuvent donc être considérés comme de jeunes adultes. C'est d'ailleurs ainsi que la plupart d'entre eux se présente. Un nombre limité d'individus sont encore dépendants de leurs parents, avec lesquels ils continuent de cohabiter : il s'agit de jeunes hommes, qui n'ont pas réunis les moyens suffisants pour prétendre au mariage et certaines jeunes femmes qui ne sont pas encore mariées. Les situations et trajectoires des trois porteuses et porteurs de projets présentés ci-dessous illustrent bien la diversité des profils retenus :

Chantal, 25 ans, elle est née dans le village de Namzembé [dans la commune de Basse Batouri], tout comme ses parents. Elle est la benjamine d'une fratrie de 12 enfants, dont 6 sont décédés. Elle a été scolarisée jusqu'à la 3^{ème}. Elle est allée au collège à Bouar, où vivait son frère. Elle a dû arrêter par manque de soutien et de moyens pour continuer. Elle est mariée et a 2 enfants, une fille de 4 ans et un garçon de 1 an et 9 mois.

Salamoutou et Ramatou, âgées respectivement de 20 et 24 ans, ont des liens de parenté éloignés (...) Salamatou vit avec son père, la deuxième femme de son père et ses 8 frères et sœurs. Ramatou vit avec son époux et leurs 3 enfants, âgés de 2 ans à 8 ans. Avant la crise de 2013, toutes deux vivaient du côté de Nola, dans la préfecture de la Sangha Mbaéré avec leurs familles et ont dû fuir vers le Cameroun au moment de la crise. Il y a 4 ans, elles sont revenues s'installer dans la Mambéré Kadéï, du côté de Sapoua, dans la commune de Basse Mambéré. La famille de Ramatou est rentrée avec très peu de bœufs. (...) Quant à Salamatou, son père avait déjà perdu une grande partie de son bétail au Cameroun, il est donc rentré sans troupeau. Une partie de sa famille vit encore au Cameroun, d'autres sont revenus du côté de Babaza, dans la Mamabéré Kadéï et d'autres sont rentrés à Nola.

Elysée, 26 ans, est le cadet d'une famille de 5 enfants. Il vit avec sa compagne avec laquelle il a une fille âgée de 6 mois, ainsi qu'avec deux de ses beaux-frères. Elysée a été scolarisé jusqu'en classe de CM2. Il travaille dans un motel, dont il supervise la gestion et il pratique également l'agriculture.

Enfin, l'analyse des profils et des trajectoires des jeunes, montre qu'un certain nombre d'entre eux disposaient déjà de davantage de ressources ou capacités pour franchir les différentes étapes de sélection. De par leurs liens de parenté avec un chef de village ou un employé de mairie par exemple, certains jeunes ont pu disposer d'informations de meilleure qualité sur les règles de candidature et d'une aide précieuse pour la rédaction de leur fiche de candidature. Les avantages comparatifs dont ont disposé ces jeunes ont été en partie contrebalancé par l'équipe du projet, qui a fait des efforts pour mener des démarches spécifiques envers certains groupes de jeunes. A titre d'exemple, l'équipe a organisé une session d'informations supplémentaire à destination de jeunes Pygmées, après avoir constaté que dans une localité, l'information sur les appels à projets ne leur était pas parvenue. De la même manière, certains jeunes qui se sont étonnés que leur candidature n'ait pas été retenue à l'étape du jury d'écoute ont pu être auditionnés après que l'équipe du projet ait constaté que leur idée de projet n'avait pas été transcrite de manière fidèle dans leur fiche de candidature. C'est notamment le cas de Nafissatou, 19 ans, issue d'une famille d'éleveur·ses du campement de Motangoa, à proximité de Sapoua, dans la commune de Basse Mambéré :

Nafissatou a eu connaissance de l'appel à projet par le Ardo de son groupe, qui lui a remis la fiche de candidature à pré-remplir, en lui indiquant que la seule condition pour postuler était d'être âgée entre 15 et 35 ans et que son projet devait se concentrer sur une activité pour laquelle elle avait déjà un peu d'expérience. Comme elle élevait déjà des chèvres, elle a pensé que ce serait une bonne idée de diversifier son activité et d'acquérir des brebis. Nafissatou ne sachant ni lire ni écrire, on l'a aidée pour remplir la fiche de candidature. Après plusieurs semaines, Nafissatou a appris que sa candidature n'avait pas été retenue. (...) Au moment des auditions devant le jury d'écoute, l'une de ses amies qui avait été retenue ne parlant pas Sangho, Nafissatou a assuré la traduction de ses propos auprès des membres du jury. C'est alors qu'elle s'est rendue compte que son projet initial s'inscrivait pleinement dans ce qui était attendu par le jury. Elle a demandé à ce que sa fiche soit réexaminée et a ainsi pu être entendue, et a finalement bénéficié d'un appui.



Malgré un nombre de places limité (62), la sélection a permis de retenir des **jeunes porteuses et porteurs de projet au profil varié** : des jeunes femmes comme des jeunes hommes, issus de différents groupes sociaux et disposant d'une plus ou moins grande expérience dans le domaine d'activité choisi.

5.3.4. Un dispositif d'appui-accompagnement *in situ*, liant formation généraliste et conseils techniques

Dans la zone d'intervention du projet, la situation des infrastructures de formation, publiques comme privées, s'est fortement dégradée au cours des dernières années. Un travail de diagnostic de l'offre de formation, réalisé en début de projet, avait permis d'envisager de s'appuyer sur le Centre d'expérimentation et de formation agricole (CEFA) de Gamboula pour le développement d'une offre de formation à destination des porteur·ses de projet¹⁴. Les difficultés financières rencontrées par cet établissement au cours de l'année 2021 ont toutefois contraints l'équipe du projet à renoncer à cette option. En l'absence d'autres offres de formation dans la zone, l'équipe du projet s'est progressivement orientée vers la mise en place d'une offre de formation légère, déployée spécifiquement sur la durée du projet et qui réponde du mieux possible aux besoins des jeunes porteur·ses de projet.

Le parcours de formation-accompagnement proposé par le projet a été décliné en trois grands types d'appuis :

- **Des sessions d'alphabétisation.** Dans chacune des quatre Communes d'intervention du projet, huit sessions de trois jours ont été dispensées par des maîtres alphabétiseurs résidant dans la localité.
- **Une formation collective en entrepreneuriat et en gestion.** Organisée en trois sessions de cinq jours, la formation a été dupliquée sur trois sites, rassemblant une vingtaine de jeunes par site. Cette formation a été conduite par un cabinet de formation national, basé à Bangui et ayant déjà conçu et expérimenté ce type de formation auparavant.
- **Un appui technique à travers la conduite d'une étude de faisabilité** pour permettre au jeune, une fois sélectionné, de préciser les contours de son projet. Cet appui a été réalisé par des techniciens recrutés ponctuellement. En fonction du type de projet et des besoins des jeunes, il était également prévu que des appuis techniques ponctuels, puissent être apportés aux porteuses et porteurs de projet au moment de l'acquisition des équipements, animaux, et bâtiments. Lorsque plusieurs jeunes avaient un projet dans le même domaine, les appuis ont pu être délivrés en collectif.

Il est frappant de constater que les jeunes ont tous assisté avec assiduité aux sessions d'alphabétisation et de formation en gestion et entrepreneuriat et différentes contraintes ont pu être surmontées : la distance entre le lieu d'habitation et le lieu de formation était raisonnable du point de vue des jeunes et de leur famille et le projet prenait en charge le coût du déplacement et du logement en cas de besoin. Dans les faits, les jeunes ont trouvé des moyens de transports à moindre frais et ont souvent été hébergés par des parents lorsqu'il leur a fallu séjourner à Berbérati ou Gamboula. Les jeunes femmes porteuses de projet qui avaient des nourrissons ont pu les emmener avec elles sur le lieu de formation et le projet I

¹⁴ Gbaguidi Jocelin, Tidjani Ibrahim, *Diagnostic de l'offre de formation professionnelle dans la zone d'intervention du projet I Yéké Oko dans la Mambéré Kadéï (RCA)*, juillet 2021.

Yéké Oko a financé le déplacement d'une accompagnatrice pour les suppléer dans le soin au nourrisson pendant les temps de formation. Les jeunes en activité ont fait appel à des personnes de confiance - souvent des proches - pour les remplacer en leur absence, sans que cela ne pose, de leur point de vue, de difficultés ou n'entraîne un manque à gagner sur le plan financier.

En fonction de leur niveau scolaire, les jeunes ne retirent pas tous la même chose des formations. Parmi les jeunes issus de famille d'éleveurs qui n'ont jamais appris le français, ils sont nombreux à manifester le plaisir qu'ils ont ressenti lors de ces temps de formation et leur fierté de savoir désormais écrire ne serait-ce que leur prénom, en français. Pour plusieurs jeunes qui ont déjà été scolarisés par le passé, les sessions d'alphabétisation ont été l'occasion de rappels utiles. Beaucoup de jeunes rencontrés ont regretté que seules 8 sessions soient programmées et plusieurs d'entre eux envisageaient de mobiliser des cours particuliers pour prolonger l'expérience.



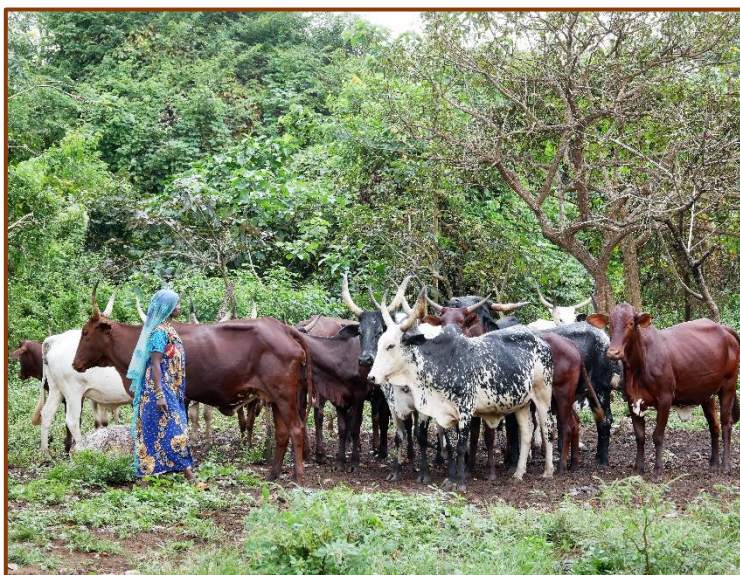
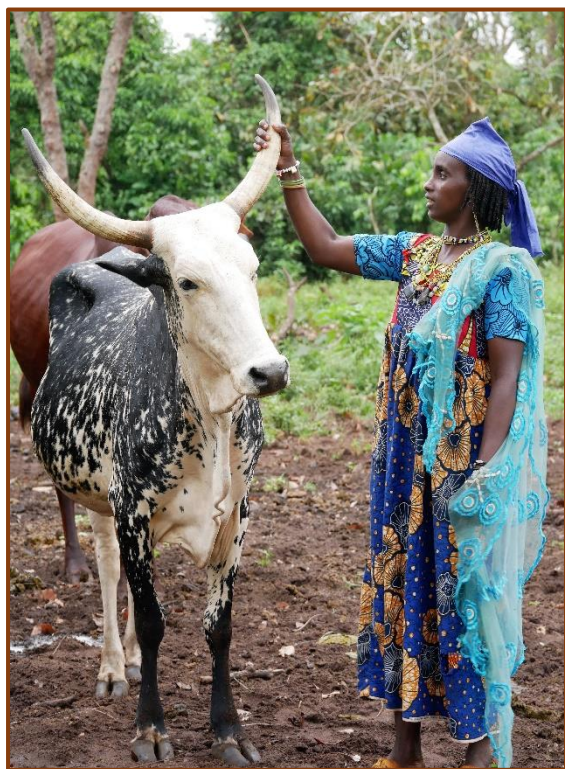
Jeunes porteuses et porteurs de projet en petit élevage et en élevage bovins, accompagnés dans la précision de leur projet par des techniciens - © IRAM, 2022

Les formations en entrepreneuriat et en gestion ont également été vécues de manière différente selon les jeunes, en fonction notamment de leur niveau scolaire de départ. Pour les jeunes en activité, cela leur a permis de découvrir des notions de « stratégie clients », de marché, ou encore de réfléchir concrètement à la manière de déterminer le prix de vente de leurs produits et marchandises. La prise en compte des charges, en particulier, dans la détermination du prix, a été une découverte pour plusieurs jeunes. Pour celles et ceux n'ayant jamais été scolarisés, les sessions de formation en entrepreneuriat ont souvent été difficiles à suivre. Pour nombre d'entre eux-elles, les informations étaient trop nombreuses et ils-elles ont eu du mal à suivre le rythme de la formation.

Les témoignages de Bienvenue et Halima, toutes deux âgées de 30 ans, démontrent bien l'intérêt que les jeunes ont trouvé lors des formations :

Bienvenue, 30 ans, commune de Ouakanga : « *Les sessions de formation en alphabétisation ont été une bonne occasion de retourner à l'école. Même si c'était difficile au démarrage, c'est vraiment une chance d'avoir participé à ces temps de formation. Je réfléchis à prendre des cours particuliers pour la suite. (...) en gestion cela m'a permis d'avoir des bases. Auparavant tout ce que je gagnais je considérais que c'était du bénéfice. Je ne tenais compte ni des charges, ni de l'investissement.* » Elle reconnaît cependant que le rythme de la formation en gestion était très dense et qu'elle a l'impression d'être passée à côté de certaines choses.

Halima, 30 ans, commune de Basse Batouri a apprécié les séances de formations en alphabétisation et en gestion. Ces formations se sont déroulées pour partie à Berbémati et l'ont amené à s'absenter plusieurs jours de chez elle. En son absence, c'est l'une de ses filles qui l'a remplacée pour les activités de production et de transformation du lait et elle a mutualisé le déplacement en moto vers Berberati avec un autre jeune habitant à proximité de chez elle. Halima est allée à l'école coranique entre ses 8 ans et ses 20 ans, mais les séances d'alphabétisation lui ont permis de découvrir le français : « *j'ai appris à écrire mon prénom et je comprends le béaba de ce que les gens disent quand ils s'expriment en français* ». Elle envisage de faire appel au moniteur de sa localité pour poursuivre des cours de français. En matière de calculs, en revanche, les différences entre l'alphabet arabe et le français ont été difficiles à surpasser.



Halima, jeune porteuse de projet de transformation laitière -
© IRAM, 2022

A ce stade, peu de jeunes avaient toutefois mis en pratique des apprentissages de la formation dans le cadre des activités économiques qu'ils exercent. Plusieurs d'entre eux ont par exemple cité avoir pris conscience de l'intérêt de tenir un cahier comptabilité, mais aucun d'entre eux n'en utilise dans le cadre de ses activités jusqu'à présent.

Enfin, les études de faisabilité visant à préciser les contours des projets, étaient en cours au moment du travail de capitalisation et il est donc trop tôt pour en tirer des enseignements. Néanmoins, il semble que la valeur ajoutée de cet appui réalisé par des consultants extérieurs auprès des jeunes n'était pas évidente au regard du travail approfondi de diagnostic mené en vue de l'élaboration des stratégies économiques des communes.

5.3.5. Une approche individuelle dans le cadre de dynamiques collectives

Comme cela vient d'être détaillé, le projet I Yeke Oko a privilégié une approche individuelle en choisissant d'appuyer un nombre limité de jeunes porteurs de projets au sein des filières priorisées par les diagnostics économiques des communes. Pour autant, des précautions ont été prises pour que ces projets individuels puissent être porteurs de développement économique pour la communauté et de dynamiques collectives.

- **Les projets des jeunes s'inscrivent dans des stratégies collectives**

D'une part, l'appel à projets a été largement diffusé au sein des territoires des Communes, selon les étapes déjà décrites précédemment. Les listes de candidats retenus ont été affichées dans les villages. Ainsi, chacun ayant pu suivre le processus de sélection et s'informer des candidats retenus, **les porteurs de projets sont soumis à une certaine « pression sociale » qui les encouragera à mener à bien leur projet et à rendre compte de son progrès à la communauté.** A la date de la capitalisation, les jeunes bénéficiaires étaient d'ailleurs déjà relativement connus et reconnus sur le territoire. Par ailleurs, le processus de sélection très compétitif a donné de la visibilité aux jeunes sélectionnés, qui sont déjà connus et reconnus sur leur territoire et insérés dans des réseaux professionnels.

D'autre part, les projets des jeunes ne sont pas uniquement individuels. Les activités exercées par les jeunes avant le projet s'inscrivaient dans une stratégie familiale et une dynamique de territoire : répartition des tâches agricoles et d'élevage au sein du couple ou de la famille, insertion dans un réseau d'entraide et ou de main d'œuvre agricole local, insertion dans une chaîne de valeur... Pour se rendre en formation par exemple, les jeunes ont confié leurs activités à des proches. **L'octroi des appuis aux jeunes porteurs de projets s'inscrira nécessairement dans cette stratégie collective,** d'autant plus que les projets s'accompagneront souvent, pour les jeunes, d'un net accroissement de leur activité. Certains jeunes ont déjà prévu de recruter une fois les équipements reçus et l'activité démarrée.

- **Des appuis complémentaires aux OPAR de Gamboula et Berbérati**

Comme précisément indiqué, le projet se donnait comme objectif d'adopter une approche de préférence individuelle du développement économique, raison pour laquelle les groupements agricoles ou pastoraux n'ont pas été accompagnés. En revanche, le FADEL prévoyait que puissent être appuyées des structures d'envergure « faitière ». En ce sens, **trois**

organisations professionnelles agricoles et rurales (OPAR) ont été identifiées sur le territoire, dont les activités sont en lien avec les porteurs de projets et/ou avec les filières prioritaires des communes : les FELGIP (Fédérations Locales des Groupements d'Intérêts Pastoraux) de Gamboula et de Berbérati, et le Réseau Agro de Gamboula.

Rapide description des OPAR appuyées par le projet

Les FELGIP sont l'émanation, au niveau préfectoral, de la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC), la principale organisation professionnelle d'éleveurs en Centrafrique. Les FELGIP ont pour tâche d'appuyer leurs adhérents dans l'accès aux intrants vétérinaires et aux aliments du bétail, la commercialisation du bétail, la formation, la sensibilisation aux campagnes vaccinales, et la gestion des espaces agropastoraux. Ces activités d'appui aux éleveurs sont notamment déployées sur le terrain par le biais des groupements d'intérêt pastoraux (GIP). Dans les 4 communes d'intervention du projet, les diagnostics économiques ont permis de recenser 2 FELGIP, basées à Gamboula et Berbérati, desquelles relèvent 9 GIP : 3 à Ouakanga (Babaza, Mbonet et Nassolé), 1 en Basse Mambéré (Sapoua), 3 en Basse Batouri (Wando, Beina-Wayo et Wapo) et 2 en Basse Boumbé (Hory et Gamboula). Tous les éleveurs peuvent avoir accès aux produits vétérinaires délivrés par ces structures, mais les membres d'un GIP ont un accès privilégié et préférentiel (rabais sur les prix des médicaments vendus). Alors que les GIP devraient mettre à disposition des médicaments à un niveau local, ces structures sont pour la plupart inactives et ce sont aujourd'hui les FELGIP qui gèrent les stocks d'intrants et les délivrent aux éleveurs.

Le Réseau Agro de Gamboula a été créé en 2017, avec l'objectif de renforcer les capacités des groupements (vivriers, d'élevage de petits ruminants ou de cultures de rente : café, cacao, palmier dattier), en partenariat avec l'ACDA et les ONG de développement agricole. Il compte désormais 38 groupements membres dans l'ensemble de la commune (sauf selon l'axe reliant Gamboula à Dilapoko, qui est plus difficile d'accès pour des raisons de sécurité). Son bureau a été récemment renouvelé. Les activités du Réseau agro consistent dans le suivi des groupements (besoins, activités conduites) et l'appui aux groupements sous forme de formations techniques, pendant les périodes de projets. Le Réseau Agro a été la seule organisation faitière recensée dans la zone d'activité du projet. Un certain nombre de groupements d'agriculteurs – formels (jouissant d'une reconnaissance officiel) ou informels – existent sur le territoire des 4 communes d'intervention, mais les listes de l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) n'étant pas à jour, il a été impossible d'en connaître le nombre exact.

Les administrateurs de ces structures ont été invités à participer aux formations en entrepreneuriat/gestion avec les jeunes porteurs de projets. L'apport de ces formations a été jugé utiles (ex : apprendre à constituer une dotation pour l'amortissement du matériel). Des dotations en équipement et/ou des appuis pour conduire leurs activités seront réalisés d'ici la fin du projet :

- FELGIP : bilan et appui à la relance des Groupements d'intérêt pastoraux (GIP), reconstitution du stock de médicaments vétérinaires et compléments alimentaires (sel, natron) des dépôts, petit équipement (barbelés).
- Réseau Agro : dotation en semences maraîchères, construction du nouveau bureau, moyens de conservation.

Les dotations n'étant pas encore faites, nous n'avons pas le recul à ce stade pour juger de leur rôle dans la poursuite des activités des jeunes et leur complémentarité avec les projets individuels. Il semble cependant assez évident que l'accès à des services et intrants de qualité est indispensable aux activités des agriculteurs et des éleveurs. Des besoins en services/conseils et en intrants ont été exprimés à plusieurs reprises lors des entretiens avec les jeunes :

« Je ne connais pas les doses d'engrais NPK qu'il faut appliquer. Je préfère être prudent et ne pas en utiliser » - porteur de projet en maraîchage

« La difficulté, c'est de trouver des semences » - porteur de projet en maraîchage

« Depuis que le Centre d'Expérimentation et de Formation Agricole n'est plus à Gamboula, la difficulté principale est l'approvisionnement en semences » - maraîcher en activité

« Mon père avait des caprins mais ils n'avaient jamais reçu de vaccins. D'un coup, ils ont tous été décimés par la peste du petit ruminant. Mon père n'était pas très au courant des pathologies, c'était une fatalité » - porteur de projet en élevage caprin

Les maraîchers comptent sur la constitution d'un stock d'intrants au niveau du Réseau Agro pour accéder durablement à des intrants de meilleure qualité et à un prix accessible. Les futurs maraîchers souhaiteraient également bénéficier d'un accompagnement pour certaines cultures (carotte, pastèque) et d'une manière générale, pour mieux maîtriser les différents calendriers maraîchers. Ils anticipent aussi que la gestion d'une grande superficie en maraîchage pourrait être un défi, par rapport à leur expérience actuelle.

Les porteurs de projets en petits ruminants seront dotés en animaux vaccinés et ayant réalisé une quarantaine, ce qui permettra de limiter les risques de pathologies dans les nouveaux troupeaux. Les troupeaux des villages ou campements voisins des porteurs de projets seront aussi vaccinés pour limiter les risques de contagion. L'accès à un stock de produits vétérinaires de qualité et à prix accessible sera néanmoins indispensable pour poursuivre la prévention et le traitement des maladies au fil de l'accroissement du troupeau et assurer la pérennité de l'activité d'élevage.

Les OPAR sont en relation directe avec les jeunes porteurs de projet, de par leur proximité sur le territoire, et du fait de la participation à certains des jeunes à la gouvernance de ces structures. Par exemple, Idriss Hory, porteur de projet à Gamboula, est également administrateur de la FELGIP de Gamboula.

Il faut toutefois rester prudent sur la durabilité de ces dotations, compte-tenu des dernières expériences vécues par les FELGIP et par le Réseau Agro, dans le cadre de dotations du projet SAMBBA, et compte-tenu du fait que ces dotations arrivent en fin de projet, sans les nécessaires renforcements de capacités et accompagnements.

Concernant la FELGIP de Gamboula, le projet SAMBBA a financé la réhabilitation des locaux et la reconstitution d'un stock de médicaments vétérinaires de 5 millions de FCFA (à l'issue de la crise, les FELGIP avaient tenté de rétablir le stock de produits vétérinaires grâce aux bénéfices d'une petite activité d'engraissement du bétail, ce qui n'avait pas suffi à réellement relancer l'activité). Cette dotation n'a pas pu être entièrement valorisée en raison de la péremption de certains médicaments, de l'inadéquation de certains produits avec la demande locale et de la difficulté d'accéder aux GIP sur le terrain à cette période. Ainsi, la FELGIP n'a pu commercialiser que la moitié de ces produits, quand l'autre moitié a été perdue ou donnée aux éleveurs. Cette trésorerie a permis de partiellement renouveler le stock de produits vétérinaires, avec des produits achetés à Kentzou, au Cameroun. L'activité de vente d'intrants de la FELGIP est néanmoins rendue difficile par la proximité du Cameroun, où les éleveurs s'approvisionnent directement en produits à plus bas prix, de qualité inégale. Par ailleurs, la FELGIP se sent limitée dans sa capacité à dispenser du conseil technique à ses membres en matière de petit élevage, et a fortiori d'élevage de volaille, une demande croissante.

Concernant le Réseau Agro, le projet SAMBBA a financé une réhabilitation des locaux, de dotations en matériel bureau et d'un tricycle moto, mis en location aux agriculteurs pour le transport de leurs produits. Le tricycle a été très utile pour les agriculteurs, il y avait une demande importante, mais sa dégradation a été rapide et aujourd'hui, le tricycle est immobilisé par une panne. A ce jour, le Réseau Agro ne pense pas avoir la capacité financière de réparer cette panne. Le Réseau Agro avait également été doté d'un stock de semences maraîchères (tomates, laitue, concombre, etc.) d'une valeur de 42 000 FCFA, mais ces semences n'ont pas été jugées satisfaisantes par les acheteurs et les ventes n'ont atteint que 23 000 FCFA : faible pouvoir germinatif, qualités gustatives des produits insuffisantes (ex : concombre amer).

Si ces dotations ont échoué en raison de produits partiellement inadaptés au besoin et/ou de mauvaise qualité, il semble que la gestion ait aussi été partiellement insuffisante pour assurer l'entretien du matériel et la capacité à renouveler les stocks.

Leçon tirée : L'appui aux OPAR constituait dans le projet IYO un échelon indispensable pour permettre aux porteurs de projet d'accéder à certains intrants et services dans leurs territoires. Toutefois, l'appui à ces structures aurait exigé un accompagnement sur le long terme, au-delà des formations dispensées et des stocks d'intrants et matériel renouvelés. Les appuis aux structures collectives nécessitent notamment que la gouvernance collective et la répartition des responsabilités soient clarifiées et stabilisées, et les enjeux d'une bonne gestion administrative et financière sont importants, compte-tenu des stocks conséquents à gérer. **Les OPAR auraient tiré profit d'un accompagnement technique, administratif et financier poursuivi une fois les dotations faites par le projet.** Ce ne sera pas possible compte-tenu de la fin du projet et de la remise tardive de ces dotations.

5.4. RESULTAT PRINCIPAL : L'AMORCE D'UNE DYNAMIQUE STRUCTUREE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5.4.1. Une démarche de concertation ambitieuse qui a abouti à une planification économique à l'échelle communale

Les activités liées au développement économiques dans les 4 communes ont démarré par l'animation d'une concertation à différentes échelles pour aboutir d'une part à un diagnostic économique du territoire, et d'autre part, à une stratégie de développement économique à l'échelle communale. Cette **démarche ambitieuse sur le plan méthodologique**, constitue une réussite du point de vue des acteurs qui y ont pris part et des équipes qui l'ont animée. Elle a en effet consisté à conduire des réunions d'échange et de concertation à différents niveaux (ménages, groupes de villages et Commune) pour établir le diagnostic du territoire puis d'animer avec les CCDC des ateliers de définition des priorités de développement économique pour les communes (priorisation de « filières porteuses » de développement économique, et sélection d'infrastructures prioritaires).

Ces temps de dialogue ont contribué à l'opérationnalisation des CCDC dans leur rôle de concertation au niveau communal. Par ailleurs, ces travaux ont été une opportunité, pour les communes, d'aboutir au diagnostic économique de leur territoire et à la formalisation de leurs priorités, rassemblés dans un seul et même document : le diagnostic par commune. **Les stratégies de développement économiques constituent une ressource très complète pour les 4 communes.**

Pour autant, comme cela sera décrit plus en détail dans la suite de ce rapport, les stratégies de développement comportent également quelques limites, en particulier **celle d'avoir été élaborées avec pour objectif de sélectionner et prioriser les filières et infrastructures à appuyer dans le cadre du projet IYO** (et donc avec des contraintes de temps et de budget propres à ce projet). Aussi, ces stratégies ne s'inscrivent pas dans une perspective de développement économique de moyen terme, mise en œuvre par la commune elle-même, bien qu'il ait été proposé aux acteurs communaux de se projeter à un horizon de 5 ans pour établir ces stratégies.

5.4.2. Une recherche de cohérence entre la planification économique (stratégie) et la mise en œuvre d'appuis au niveau communal, collectif et individuel

La démarche retenue a eu l'atout de **mettre en cohérence une planification du développement économique au niveau communal avec des appuis combinés** pour la réalisation d'infrastructures économiques communales (marchés, abattoirs, magasins de stockage...), pour la relance des activités de structures intermédiaires de développement agricole et d'élevage (3 organisations professionnelles agricoles – OPAR - : Réseau Agro et 2 FELGIP) et pour la mise en œuvre de projets individuels portés par 62 jeunes femmes et hommes actifs des territoires. Cette approche intégrale visait en particulier à **lever un ensemble de blocages** pour agir de manière globale sur le développement des filières jugées prioritaires.

L'efficacité de cette approche « intégrée » est difficile à établir à la date de ce rapport, compte-tenu du fait que la mise en service des infrastructures communales et les dotations aux OPAR et aux jeunes porteuses et porteurs de projets n'ont eu lieu qu'au premier semestre 2023. On peut toutefois supposer que ces différents niveaux d'intervention complémentaires en faveur des filières prioritaires permettront de contribuer à une réelle structuration de ces filières sur les communes d'intervention.

5.4.3. La mise en œuvre de projets individuels, dont les effets sur le développement économique local restent à confirmer

Comme précédemment indiqué, le projet IYO a privilégié les appuis apportés à des porteuses et porteurs de projets individuels, plutôt que transitant par des organisations de producteurs ou coopératives formelles, compte-tenu de l'existence en RCA d'un grand nombre de structures collectives constituées de manière « opportuniste » ou au profit d'un petit nombre de producteurs du collectif. Le parti-pris du projet a également été d'apporter un soutien conséquent à un soixantaine d'individus, dans l'idée de faire véritablement levier sur leur activité économique.

Cette approche individuelle est innovante dans le contexte centrafricain et contraste avec les approches collectives généralement développées pour des projets d'appui aux filières. Pour autant, une attention a été portée, depuis la sélection jusqu'à la mise en œuvre, à ce que ces projets individuels soient portés collectivement, en tant que projets de développement économique pour le territoire : diffusion très large des appels à projets,

processus de sélection transparent intégrant des jurys d'écoute composés notamment de représentants des jeunes et des autorités locales (chefs de groupes), diffusion large des résultats de la sélection dans les communes, etc. Par ailleurs, les activités exercées par les jeunes avant le projet s'inscrivaient dans une stratégie familiale et une dynamique de territoire, qui se poursuivra avec les financements obtenus : répartition des tâches agricoles et d'élevage au sein du couple ou de la famille, insertion dans un réseau d'entre-aide et ou de main d'œuvre agricole local, insertion dans une chaîne de valeur, etc.

Les résultats de ces appuis sur le développement des activités et des revenus des jeunes porteurs de projets, de leur famille et plus largement, sur les territoires restent toutefois à démontrer. En effet, la durée du projet a permis de fournir les appuis (formations, renforcement technique, dotations) mais n'a pas permis d'en apprécier les résultats et encore moins les effets sur les jeunes et le territoire. Le travail de capitalisation s'est achevé avec la signature de la Déclaration de Berbérati (voir 5.8) : **cette déclaration rappelle la nécessité, de la part des Maires et des CCDC, de s'engager pour assurer le suivi et l'accompagnement des jeunes dans leurs projets**, en particulier en l'absence de financements projets pour donner suite au projet IYO à ce jour.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Comme le présente ce rapport, le projet a permis d'aboutir à des résultats en matière de renforcement du dialogue et de la confiance entre les autorités locales et les populations, en matière de renforcement des relations entre agriculteurs et éleveurs, et en matière de relance du développement économique. En particulier, et c'est probablement le résultat le plus notable, l'ensemble des parties prenantes du projet souligne les résultats remarquables du projet en terme de réduction des litiges entre agriculteurs et éleveurs, dans un contexte de retour effectif des éleveurs sur le territoire (ce qui était le principal objectif de ces appuis depuis 2017). Le projet a également permis de lancer des dynamiques positives en terme de développement économique, mobilisant fortement la jeunesse du territoire (laquelle a été particulièrement impactée par le conflit).

Outre les approches développées dans chacune des composantes et décrites dans ce rapport, ces résultats ont probablement été favorisés par une **approche territoriale globale, intégrée**, et porteuse de liens entre les communautés articulant un renforcement de la gouvernance locale et des acteurs qui la font vivre, un renforcement du dialogue et du lien social et un accompagnement structuré et planifié à des initiatives économiques portées par des jeunes individus et par des groupements. Les trois composantes de ce projet ont été mises en œuvre dans un cadre structuré, articulé autour des instances de concertation, aux différentes échelles, comme lieux de pilotage collectif des actions mises en œuvre.

Cependant, **ces résultats notables restent très fragiles** dans le contexte actuel de la République centrafricaine qui demeure particulièrement incertain et où les acteurs locaux, même s'ils ont clairement affirmé leur engagement dans la Déclaration de Berberati, ne disposent que de moyens très limités pour assurer la poursuite et le suivi des dynamiques engagées. Par ailleurs, le projet a été mis en œuvre sur **une zone géographiquement restreinte** et un nombre de bénéficiaires du projet limité, puisqu'il n'a véritablement accompagné que 4 communes. Or, ces communes restent largement dépendantes des évolutions du contexte régional et national.

La mise en œuvre de ce projet, qui a en réalité démarré en 2017 (et a même bénéficié de leçons tirées de projets menés dans d'autres zones depuis 2015) et les résultats qu'il a permis d'obtenir montrent bien la **nécessité d'accompagner des dynamiques de ce type dans le temps long**, en particulier dans des contextes aussi mouvants que celui de la Centrafrique de ces dernières années. Depuis 2017, les projets successifs ont permis d'accompagner la région de l'urgence vers le relèvement, puis enfin d'initier des dynamiques de développement. Cependant, **ces dynamiques de développement sont encore à consolider et à accompagner**. En particulier, le temps a été trop court pour assurer le suivi des jeunes accompagnés sur une durée suffisante, d'appuyer la mise en place de modalités de gestion durable des infrastructures économiques et de s'assurer d'une reconnaissance officielle de COGESAP.

C'était l'idée de la démarche initiée en 2021 par l'AFD de construction d'un nouveau projet de développement local dans l'ouest, qui aurait pu prendre la suite de ce projet I Yeke Oko et en assurer le passage à l'échelle en travaillant plus largement sur deux Préfectures (Mambéré et Mambéré Kadéï). Cependant, cette dynamique a été suspendue début 2023 dans le contexte de tensions diplomatiques entre la France et la Centrafrique. Le projet se termine donc actuellement (en juillet 2023) sans aucune visibilité sur la suite...

Bien que sans perspective de projet à venir, les acteurs locaux se sont eux-mêmes engagés. Les échanges au cours de l'atelier de capitalisation qui s'est déroulé à Berberati en février 2023 ont permis d'identifier un certain nombre d'engagements de la part des différents acteurs pour pérenniser les acquis du projet et la dynamique engagée. Ces engagements ont fait l'objet d'un accord et ont été formalisés dans une Déclaration commune. Les acteurs y ont également formulé des éléments de plaidoyer à l'attention de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

La Déclaration de Berberati a été signée par 29 acteurs, représentants des communes, des services déconcentrés de l'Etat, des COGESAP, des organisations professionnelles agropastorales, des jeunes accompagnés par le projet I Yeke Oko et de personnes ressources membres de CCDC.

La Déclaration se trouve en annexe de ce rapport.

ANNEXES

5.5. PORTRAITS DE MAIRES

5.5.1. Timothée GALONGO, 44 ans, Président de la délégation spéciale de Ouakanga



Timothée Galongo est Président du Conseil de délégation spéciale (Maire) de la Commune de Ouakanga depuis 2015 (et a été renouvelé à cette fonction lors du changement de 2020). Agé de 44 ans, benjamin d'une fratrie de 7 enfants, il est né à Nao, et il a, à ce jour, 42 enfants avec 8 épouses, dont l'ainé a environ 25 ans. Il s'occupe par ailleurs d'une dizaine autres enfants, orphelins de certains de ses frères et sœurs. Il a été scolarisé jusqu'en CM1 et a dû arrêter à l'époque par manque de soutien familial.

Il est commerçant. Avant de devenir maire, il faisait beaucoup de voyages entre le Cameroun et la RCA, mais a dû mettre en suspens cette activité pour pouvoir exercer ses fonctions de maire. Il est également exploitant minier, agriculteur (manioc, arachide, maïs) et un peu pisciculteur aussi.

Il a été Président de la jeunesse de la Commune entre 2006 et 2009 et c'est le Maire de l'époque, son prédécesseur, avec lequel il travaillait alors beaucoup, qui lui a proposé d'intégrer le Conseil. Il est ainsi devenu membre du Conseil de délégation spéciale en 2009.

En 2012-2013, il a joué un rôle actif dans les médiations / négociations avec les groupes armés. Il est resté pendant sa commune pendant toute la durée de la crise. Suite à cela, en 2015, le précédent Maire (qui était âgé, et ne souhaitait plus exercer cette fonction) lui a proposé de prendre sa suite. Ce choix fait par l'ancien maire a été entériné par les autorités administratives.

En 2020, lors de la crise électorale, il a dû quitter Nassolé quelques temps, pour Berberati, à cause de la présence de la Coalition des patriotes (CPC), et la Mairie (déjà en très mauvais état) a alors été pillée et fortement endommagée.

Il a vu sa commune grandir, passer de 8000 habitants à presque 30 000 aujourd'hui. En 2020, avec le développement d'une nouvelle mine (Nonbolo ?), beaucoup de nouvelles personnes sont arrivées.

Il a participé aux travaux avec l'IRAM depuis 2017. A l'époque, sa commune était au centre de l'attention, comme nœud important pour le retour des éleveurs.

Il pense que le projet a changé sa manière d'être maire, l'a encouragé, lui a permis de mener des activités pour sa population. Le projet a permis de reconstruire la mairie de Ouakanga, ce qui a eu pour effet, selon lui, de renforcer la visibilité de la Mairie pour la population. Les différents ateliers et les formations lui donnent de nouvelles idées, l'amène à travailler autrement, même si les moyens restent très limités...

5.5.2. Sylvain BOUBOU, Président de la délégation spéciale de Basse Boumbé



Sylvain Boubou est Président du Conseil de délégation spéciale (Maire) de la Commune de Basse Boumbé depuis 2020.

Il est né à Gamboula, il a 53 ans et est célibataire avec 22 enfants dont l'ainé est né en 1999 alors qu'il était encore au Lycée.

Il est informaticien et travail à Timberland.

Après ses études, il a été assistant au service de l'élevage pendant 2 ans, puis est devenu agent contrôleur au Bureau d'affrètement routier (BARC) pendant 7 ans. Il était alors déjà fortement engagé en politique, comme Président de la fédération locale du Parti de Patassé, le Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain, ce qui semble avoir provoqué son licenciement du BARC (probablement dans les années 2000 sous la présidence de Bozizé). Il a ensuite été bénévole au district sanitaire pour la vaccination, la sensibilisation... puis est devenu assistant du chef de poste de contrôle sanitaire, avant de devenir lui-même chef de poste de contrôle sanitaire.

Son engagement politique est fortement ancré à Gamboula, où il a d'abord été reconnu localement comme leader de la jeunesse. Le MLPC l'a alors repéré et lui a proposé de devenir Président de la fédération locale. Il a finalement quitté le parti sous Bozizé, et a alors créé le groupement agro-pastoral « Toumba Zara » pour « regrouper ses frères de pensées ». Il s'est plus récemment engagé dans le Mouvement Cœurs Unis (parti du Président Touadera).

En 2020, il a eu un entretien téléphonique avec des instances de Bangui, des enquêteurs sont venus sur place, et il a alors été nommé Maire.

Depuis 1984, sous le Mairie Idrissa Salao, il participait déjà à toutes les réunions que la Mairie organisait. Il « *emmerdait la Mairie* ». Pour lui, parmi les évolutions principales du rôle de la Mairie, il signale l'amélioration de l'Etat civil : renforcement de l'archivage, production d'actes de naissances, taux fixe sur la délivrance des actes... Il pense aussi que la Mairie travaille davantage aujourd'hui avec les autres services (le Maire intervient lors des rentrées scolaires, il parle aux services de l'agriculture, de l'élevage...), et aussi avec les acteurs de la société civile.

Concernant le projet IYO, il dit : « *s'il n'y avait pas eu le projet, j'aurais démissionné* ». Selon lui, les formations l'ont renforcé. En particulier, il lui a semblé très important d'être formé sur les attributions du Maire, son rôle, de même que pour les autres membres du Conseil de délégation. Cela l'a incité également à mieux déléguer à ses Conseillers et à renforcer ainsi le fonctionnement collectif du Conseil.

Il est aujourd'hui par ailleurs Secrétaire de l'association des Maires de la Mambéré Kadéï, qui a été créée récemment (et que le Maire de la Basse Batouri préside).

5.6. PARCOURS DE GROUPES D'ELEVEURS

5.6.1. Ardo Galdi Maïdogou, responsable d'un groupe d'éleveurs Wodaabe présent dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Wando

Avant la crise de 2013, Ardo Galdi avait 50 familles sous sa responsabilité. Le campement était à Motangoua, dans la Basse-Mambéré. Les troupeaux étaient importants. Lui avait trois troupeaux de 200 bovins chacun, dont deux qu'il avait confié à ses fils et 40 ovins.

En 2013, son groupe est parti en exil au Cameroun avant que les Anti-Balakas n'arrivent. Il avait observé plusieurs signaux qui lui avaient permis d'anticiper la crise. Ce n'est qu'en arrivant à la frontière camerounaise que lui et son groupe ont appris que les Anti-Balakas avaient commencé à commettre des violences.

Au Cameroun, ils se sont installés à Lolo. Ils ne connaissaient personne et se sont installés en brousse. Alors qu'ils avaient réussi à emmener avec eux une partie importante du bétail, la mauvaise qualité de la végétation ainsi que la profusion de maladies causée par la concentration des troupeaux d'éleveurs centrafricains sur un même espace ont provoqué une mortalité importante du bétail.

Au bout de trois années passées au Cameroun, le choix du retour en Centrafrique s'est imposé. Ardo Galdi considérait que s'ils ne revenaient pas, ils allaient tout perdre. La situation n'était plus vivable au Cameroun. Lui par exemple n'avait plus que dix bovins. Néanmoins, le retour était risqué et c'est pour cela qu'ils sont revenus petit à petit. **C'est lui qui est parti en éclaireur pour son groupe.**

Il est parti de Lolo jusqu'à Kenzou. Il a laissé son bétail à Kenzou puis a fait la traversée pour aller voir le Maire de Gamboula et trouver un accord. Il a récupéré ses animaux et s'est installé à proximité du Maire, qui lui avait assuré sa protection. Il a passé une année à Gamboula puis a décidé d'aller à Wando. Il n'est pas resté à Gamboula car les éleveurs y subissaient du racket. Des sommes très importantes leur étaient demandées lors par exemple des dégâts des champs.

Il n'est pas retourné dans son ancien campement car d'autres éleveurs s'y étaient réinstallés.

Il a alors fait le choix de s'établir à Bissa car c'était calme et il n'y avait pas de violence. Ce n'est qu'une fois réinstallé à Bissa qu'il a fait appel aux membres de son groupe, restés au Cameroun, pour qu'ils rentrent à leur tour. Une grande partie d'entre eux sont d'ailleurs revenus sans bétail.

Aujourd'hui il est vice-président du COGESAP de Wando. Au fur et à mesure des années, il a pu constater que les interventions du comité ont permis **d'apaiser les tensions entre éleveurs et agriculteurs.** En termes d'organisation, le comité se réunit tous les 15 du mois. Quand il y a un conflit, ils font en sorte de mobiliser au moins trois personnes du comité (le Secrétaire Exécutif, le représentant des agriculteurs, le représentant des éleveurs). Ils se répartissent également en fonction des zones d'interventions. Par exemple, c'est à lui d'intervenir quand un conflit a lieu dans la zone de Bissa.

5.6.2. Ardo Hamidou Kossao, responsable d'un groupe d'éleveurs Akou présent dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Gamboula

Ardo Hamidou Kossao a 51 ans et est né à Dilapoko. Il y vit encore aujourd'hui. Il est Ardo depuis 2015 et a été intronisé officiellement il y a un mois. Le groupe qu'il a sous sa responsabilité est composé de 47 ménages, dont 17 éleveurs.

Avant la crise, il était berger pour un Camerounais qui avait plus de 1300 bovins. Lui avait environ 37 têtes bovines et une vingtaine de petits ruminants. **En 2013**, quand il a senti que les groupes armés commençaient à se préparer, il a pris la décision de partir à Kenzou, au Cameroun, avec l'ensemble de sa famille. Il y est resté jusqu'en 2015. **L'exil au Cameroun a été une période très difficile**. Les animaux ont eu beaucoup de maladies. L'état de santé des animaux était très mauvais. Le cuir se vendait plus cher que la viande.

En décembre 2015, il a pris la décision de traverser la frontière pour engager des échanges avec les autorités locales et les Anti-Balakas, à qui il a été contraint de donner de l'argent au départ pour qu'ils s'engagent à ne pas s'en prendre au bétail de son groupe. Il a ensuite fait des aller-retours avec son troupeau pendant trois mois, pour faire pâturer ses animaux (moins d'une dizaine de têtes) sur les parcours centrafricains au cours de la journée, tout en retournant de l'autre côté de la frontière pour la nuit. C'est à la suite des négociations avec les autorités qu'il a été reconnu comme *ardo* au sein de sa communauté.

A l'issue de ces trois mois, il a fait le choix de se réinstaller à Dilapoko accompagné des autres éleveurs sous sa responsabilité. Ils ont alors pu constater que le pâturage s'était reconstitué car les espaces avaient été laissés au repos du fait de la fuite des populations locales.

En 2017, le groupe a décidé du retour des femmes et des enfants estimant que la situation était suffisamment sécurisée.

Aujourd'hui, Ardo Hamidou Kossao constate que la cohésion sociale s'est renforcée au sein de la commune. Les relations entre éleveurs et agriculteurs ne posent plus beaucoup de problème et ce grâce à l'action du COGESAP. Néanmoins, les conditions de vie demeurent difficiles pour les éleveurs. Ces derniers ont presque tout perdu et, encore aujourd'hui, ceux dont les campements sont au nord de la commune, à l'instar du sien, sont obligés de vivre avec les groupes armés. Les éleveurs continuent à se faire racketter mais ils n'ont pas le choix de collaborer. Depuis deux ans, ils se font moins suivre par ces groupes mais il y a toujours des problèmes de vols et des gens armés isolés. Ils subissent également ces derniers temps des pressions de la part des autorités (gendarmes, FACA, policiers) à travers des contrôles fréquents de leurs pièces d'identité (alors que la majorité d'entre eux n'en a pas) qui se soldent souvent par des violences et des emprisonnements.

Ardo Hamidou Kossao souhaiterait que les membres du COGESAP interviennent davantage au nord de la commune, qui se situe dans leur territoire d'intervention mais où ils ne viennent plus du fait de l'insécurité. Selon lui, le foyer des problèmes est au nord. Quand il y a un conflit, on ne va pas vers les autorités locales mais directement vers les Forces Armées. Or celles-ci surtaxent les éleveurs et parfois les emprisonnent. Il plaide pour que l'action du comité soit davantage concentrée au nord ou pour la création d'un autre comité. Cela permettrait par ailleurs de limiter les rancœurs et frustrations lors du règlement des conflits car selon lui, les gens ne sont pas rancuniers quand c'est le COGESAP qui intervient.

5.6.3. Ardo Aliou Mohammed et Ardo Abba, responsables de groupes d'éleveurs Wodaabe Degueredji présents dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Nassolé

Ardo Aliou Mohammed a 79 ans. Il est né à Kousseri au Cameroun. Dans son enfance, il est passé par le Tchad avant d'arriver à Paoua puis Bouar et enfin Akpebe dans la commune de Ouakanga, où il s'est installé cinq ans avant le déclenchement de la crise.

Il est *ardo* depuis quatre ans. Il a remplacé son grand-père.

Avant le début de la crise, il avait trois troupeaux de bovins (un de 140 têtes, un de 60 têtes et un de 55 têtes) et environ 30 têtes d'ovins.

Quand la crise a commencé, tous les éleveurs sont partis mais lui est resté avec l'imam car il avait un problème à la jambe. Il n'est parti qu'après. Il est allé à Kenzou puis jusqu'à Yaoundé. Il est allé là-bas car il avait entendu qu'autour de Yaoundé il y avait beaucoup de pâturages alors que ce n'était pas vrai. Il a eu beaucoup de pertes au sein de son troupeau à cause de cela et des maladies qui ont touchées ses animaux. Il a passé trois ans au Cameroun.

Pour le retour, c'est son fils qui est parti en éclaireur avec un autre *ardo* (*ardo* Abba). Un an plus tard, ils ont indiqué au reste du groupe de les rejoindre. Ils sont partis de Kenzou, ont traversé la rivière Moumbé, puis la zone de Koroudou et enfin Libala. Ils ne sont passés que par la brousse car ils voulaient éviter certains groupes armés et jeunes qui s'en prenaient au bétail. Malgré cela, ils ont été rançonnés par un groupe d'anti-Balakas pour la somme de 100 000 francs CFA. Dans les négociations, Ardo Aliou faisait toujours en sorte qu'ils prennent de l'argent plutôt que des animaux. Comme il était connu par les anti-balakas (qui étaient des gens de la région), ils ont pu payer moins que ce qui était demandé au départ.

Ils se sont ensuite installés à Boufolo, où ils ont vécu un an de racket. Ils ont alors décidé de partir pour aller à Dilapoko. Là-bas aussi il y avait des groupes armés qui faisaient des prélèvements sur le bétail.

Aujourd'hui ils sont à Ouazi, à proximité de Nassolé. Il n'y a plus de groupes Anti-Balakas mais ils vivent encore dans la crainte des groupes armés. Ils se sont installés à proximité d'un village pour être protégés. L'année dernière, un groupe armé leur a pris 400 000 francs CFA. Ces groupes ne sont pas loin de Nassolé. Mais leur projet n'est pas de partir car c'est la zone qu'ils connaissent le mieux.

Le travail du COGESAP est selon lui salutaire pour le moment. **Avant c'était très difficile pour les éleveurs. Mais avec le comité, la situation s'est améliorée.** Le comité n'est pas influencé et fait une évaluation plus juste des dégâts. Néanmoins, il peut arriver encore aujourd'hui que des agriculteurs exercent une forme de pression sur les éleveurs si ces derniers refusent de payer la somme demandée (si celle-ci est trop élevée) en allant voir les forces militaires. Ces dernières, en plus de faire une estimation à la hausse, rançonnent les éleveurs.

Par ailleurs, malgré l'action du comité, Ardo Aliou Mohammed considère **qu'il y a encore de nombreux défis à relever, tels que les problèmes liés à la dévastation des champs.** La question de la délimitation des zones de pâturage et des zones agricoles est « une fausse affaire » pour lui. S'il n'y avait pas d'insécurité au nord-est de la commune, les éleveurs y seraient car c'est là-bas qu'il y a les meilleurs pâturages. Les éleveurs font en sorte de gérer l'insécurité.

Quoiqu'il arrive, il y aura toujours des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Mais la priorité selon lui est d'instaurer une meilleure gestion de l'espace : même si les pâturages sont à côté d'un champ, les éleveurs doivent être capables d'amener leurs animaux paître et assurer leur gardiennage. **Il faut sensibiliser et responsabiliser les éleveurs.**

Ardo Abba est *ardo* depuis 2010, où il a été intronisé à Bouar. Il a reçu une seconde médaille en 2020, à Nassolé.

Avant la crise, lui et son groupe passaient la saison sèche à Nassolé et la saison pluvieuse à Bouar, qui étaient leur zone d'attache.

Ils ont fui au Cameroun fin 2013. Ardo Abba est parti avec toute sa famille et rien ne leur est arrivé. Depuis quelque temps, il sentait que la situation était en train de s'envenimer. Il a laissé passer l'ensemble de son groupe avant de les suivre. A cette période, il avait une centaine de familles sous sa responsabilité (aujourd'hui il n'en a plus que dix car beaucoup d'hommes sont devenus *ardo* et se sont alors séparés de lui).

Au Cameroun ils sont allés jusqu'à Kété. Mais la situation là-bas était insoutenable. Les animaux se vendaient à un très mauvais prix car ils étaient malades. Avant la crise il avait 4 troupeaux de 40 à 50 têtes. Il est revenu avec 15 têtes au total.

Pour le retour, il a été le premier à revenir dans la commune de Ouakanga. Il est parti seul, en éclaireur, pour rencontrer le Maire de Gamboula. Puis lors de la deuxième traversée il est venu avec sa famille proche (femmes, enfants). Lors de cette traversée, ils ont payé des frais aux forces de l'ordre. Le Maire quant à lui n'a rien exigé mais ils lui ont donné de l'argent de leur propre gré. Il leur a demandé de rester à Gamboula. Mais au même moment le Maire de Ouakanga a envoyé quelqu'un pour leur demander de revenir dans sa commune. C'est pour cela qu'il a décidé de quitter Gamboula, un an plus tard.

Quand il était à Nassolé, il n'a eu aucun problème. Son groupe était protégé par le Maire. Il faisait partie du COGESAP. **Mais il a fait très récemment le choix de quitter la zone pour aller à Nandobo.** Selon lui, l'herbe du Laos est en train de saturer l'espace agro-pastoral de Nassolé. A Nandobo, ce n'est pas encore le cas et c'est une zone où l'installation des éleveurs est récente. **Par ailleurs, la situation s'est améliorée au sein de la préfecture et il est à présent possible d'aller dans des endroits qui étaient inaccessibles auparavant.** Néanmoins un de ses fils est resté à Nassolé car il est porteur de projets dans le cadre du projet I Yéké Oko. Il n'était pas disposé à partir car il s'est bien intégré à Nassolé. Ils ont d'ailleurs été en froid à ce sujet pendant quelques temps.

A Nandobo, il y a des conflits récurrents et les gens ne sont pas outillés. Il n'y a pas de COGESAP et c'est un peu la pagaille selon lui. Il a essayé d'intervenir mais il reste un important travail à faire là-bas surtout à la période où les grands transhumants arrivent. Tout le monde le supplie de revenir à Nassolé, même les Bokolodjis qui sont installés là-bas. C'était lui qui négociait pour eux avec les autorités locales quand ils étaient accusés à tort. Pour Ardo Abba, il y a une mauvaise communication qui est faite autour de ce groupe, une diabolisation. On les prend pour des rebelles alors qu'il ne s'agit que d'éleveurs étrangers qui ne comprennent pas la langue. D'ailleurs, il est dit qu'ils ne parlent pas Fulfuldé mais c'est faux.

Il est conscient qu'il faut lui trouver un remplaçant dans le COGESAP. Il serait pertinent pour lui d'avoir un représentant Bokolodji car ils ont beaucoup de bétail, viennent nombreux, ont des problèmes avec les agriculteurs, ce qui crée par la suite des problèmes aux éleveurs. Cela leur permettra en plus d'apprendre le sango.

5.6.4. Ousmane Malami et Aliou Aboubakar, éleveurs Bokolodjis originaires du Nigéria, présents dans l'espace agro-pastoral géré par le COGESAP de Babaza

Ousmane et Aliou sont des éleveurs Bokolodjis, originaires du Nigéria. Ils ont quitté leur pays car il y était très difficile de trouver de l'espace en tant qu'éleveurs du fait de la pression agricole et des années de sécheresse. **Cela fait deux ans qu'ils sont installés à Babaza.** Ils ont choisi cet espace car c'est une zone de paix, il n'y a pas de problème et les pâturages sont de bonne qualité.

Ousmane a été le premier à venir s'y installer. Il est parti du Nigeria, est passé par le Cameroun puis est arrivé en Centrafrique. Durant le trajet, il a perdu beaucoup de bovins à cause de problèmes liés à l'alimentation des animaux. Un éleveur de son groupe a tout perdu. Les herbes étaient de très mauvaises qualités au Cameroun. Avant la transhumance vers la Centrafrique, son groupe (les Nirlaabé), composé de trente ménages, possédait au total 2000 bovins. Quand ils sont arrivés, ils n'en possédaient plus que 700.

Sur le chemin, ils ont rencontré beaucoup de problèmes avec les autorités, notamment en ce qui concerne leurs papiers d'identité. Au Cameroun par exemple, ils se sont cotisés pour obtenir une autorisation de libre-circulation. Mais, quand ils l'ont présenté aux militaires, ces derniers ont affirmé que l'autorisation ne valait pas pour les humains mais uniquement pour les animaux et leur ont demandé de l'argent en échange de leur libre-circulation. En Centrafrique, ils ont rencontré des problèmes avec les groupes armés, qui leur prélevaient des animaux ou de l'argent. Ces prélèvements étaient devenus une routine pour eux. Un jour ils leur ont pris une dizaine de bovins. Ils leur ont rançonné également beaucoup d'argent (400 000 000 francs CFA au total selon Ousmane).

Ils ont décidé de venir s'installer en RCA car des membres de leur famille, qui y étaient, leur ont dit qu'il y avait la paix. Ousmane et un autre éleveur sont alors venus en éclaireurs. A Bombo, ils sont allés à la rencontre du Ardo et lui ont demandé s'ils pouvaient s'installer. Ce dernier a accepté, à condition qu'ils lui donnent de l'argent en contrepartie.

Ils ont alors continué leur chemin puis sont arrivés à Babaza. Ils sont allés à la rencontre d'un Ardo, qui ne leur a pas demandé d'argent. Ce dernier les a ensuite amené chez le Maire pour assurer la traduction. Une fois que le Maire a accepté qu'ils s'installent dans la commune, ils ont rebroussé chemin pour aller chercher leurs familles.

A Babaza, ils vendent leurs animaux mais personne ne leur a confié d'animaux. On ne leur a également pas encore attribué de champs, pourtant ils se disent doués en agriculture. Mais il faut avant tout que leurs bêtes soient en paix. C'est à partir de ce moment qu'ils pourront cultiver les terres.

A Babaza, les aires de pâturages sont très étendues mais le problème est qu'elles sont loin du village et il y a des groupes armés. C'est pour cela que les éleveurs restent à côté du village, ce qui peut créer certaines tensions avec les agriculteurs.

Avant le COGESAP, l'évaluation des dégâts était déséquilibrée et se faisait en défaveur des éleveurs. Aujourd'hui l'intervention du COGESAP est une solution. Le principal problème selon Ousmane est que ses membres ne sont pas payés. Alors qu'il devrait être impartial, celui-ci peut devenir partial et le risque est qu'il donne tort aux éleveurs afin qu'ils donnent de l'argent à l'agriculteur et que ce dernier glisse un billet aux membres du comité.

Les éleveurs de leur groupe sont, encore aujourd'hui, menacés. Certains sont accusés à tort d'avoir détruit des champs, d'autres se font attaquer. Une des stratégies qu'ils ont mis en place pour garantir la sécurité de leurs animaux est de séparer les troupeaux en petits groupes.

Les forces armées les accusent d'être en lien avec les groupes rebelles tandis que ces derniers les accusent d'être complices du gouvernement. Ils sont coincés dans cette situation. Il est essentiel selon eux que les autorités les reconnaissent comme des éleveurs à part entière. Ils ont des familles, des femmes, des enfants. Ils contribuent à l'économie locale.

En ce moment, ils ont des membres de leur famille qui sont au Cameroun et qui veulent également venir en RCA. Pour le moment Ousmane n'a pas encore communiqué aux autorités le fait qu'ils allaient arriver. Il fait l'éclaireur pour trouver des endroits où ils pourront s'installer. Il cherche des bons pâturages mais aussi des endroits où il y a de bonnes relations entre les gens.

Ils sont ici pour rester. Peut-être qu'ils mourront ici. Pour qu'ils aient une meilleure compréhension du fonctionnement de la société locale et assurer une cohésion sociale intercommunautaire, il serait intéressant pour eux de bénéficier des formations, comme celles qui ont été données dans le cadre du COGESAP. Pour le moment ils se considèrent encore trop marginalisés.

5.7. PORTRAITS DE QUELQUES JEUNES PORTEURS DE PROJETS ECONOMIQUES

5.7.1. Halima Bello, 30 ans, projet transformation laitière (commune de Basse Batouri)



Halima vit avec sa mère et ses 4 enfants, âgés de 8 à 14 ans. Son mari est décédé en 2018. Elle est issue d'une **famille d'éleveurs** semi-sédentaires, les Mbororo (sous-groupe Kandira) et est la sœur du Ardo Haruna Bello.

Halima a grandi dans la Mambéré Kadei à Babaza. En 2012, quand les premières tensions entre Anti-balaka et Seleka se sont fait sentir dans la zone, sa famille a décidé de fuir vers Kentzou, au Cameroun. Pendant ces années d'exil, une partie du cheptel a été décimée, appauvrissant sa famille. En 2017, quand les tensions se sont apaisées dans la Mambéré Kadéï et après des temps de concertation et de dialogue, la famille d'Halima, ainsi qu'avec 12 autres chefs de ménage et leurs familles ont décidé de rentrer dans leur région d'origine. Le voyage retour ne s'est pas

fait sans dommages : la famille d'Halima a subi des violences physiques des groupes armés, qui leur ont aussi pris près de 40 bœufs. Le chef de leur groupe, le Ardo Harouna a proposé que le groupe s'installe à quelques kilomètres au sud-est de Berbérati, sur **le site de Wotoro**, situé sur un axe routier important et bien couvert par le réseau téléphonique, ce qui garantissait une certaine sécurité. Sur ce site, les familles restent avec les petits ruminants et les quelques vaches en lactation permettant de subvenir aux besoins de la famille et de transformer le lait destiné à la vente. Le reste du troupeau a été envoyé à Sapoua, une trentaine de kilomètres au sud-est de Berbérati.

Halima a progressivement reconstitué un troupeau bovin, grâce à l'élevage et la vente de volailles, puis d'ovins. Elle possède maintenant **une quinzaine de bovins (13 vaches en lactation et 2 taureaux)**, qui, lorsqu'elles ne sont pas en train de pâturer, sont rassemblées dans un enclos équipé de fils barbelés, afin de ne pas dévaster les cultures environnantes.

Son activité principale est **la production et la transformation laitière**. Elle tire ses revenus de la vente de lait frais, ainsi que du lait écrémé, du yaourt et du beurre, produits qu'elle écoule principalement sur le marché de Berbérati à 6 kilomètres, sur lequel elle se rend tous les jours. Pour ne pas devoir payer trop de taxes le long de la route – 1000 XCFA au principal point de contrôle, dont elle s'acquitte en monnaie ou en nature (2 yaourts à 500 XFCA l'unité par exemple) — elle part souvent à pied avec ses produits et privilégie la moto (1000 XCFA) pour le trajet retour. En parallèle de la transformation laitière, Halima élève des poules pondeuses et vend les œufs. Une partie du lait qu'elle produit est également collecté par des transporteurs. Pour l'appuyer dans son activité, Halima emploie un berger. Halima ne pratique pas l'agriculture : « en Centrafrique, il est beaucoup plus rentable d'élever des bœufs, 6 têtes suffisent déjà pour vivre bien ».

Halima a eu connaissance de **l'appel à projet** par l'un des animateurs de l'équipe IRAM, qui est venu les informer spécifiquement de la démarche après avoir constaté que peu de candidatures avaient été adressées par des jeunes de ce campement. N'étant jamais allée à

l'« école française », Halima ne sait ni lire ni écrire en français. L'animateur l'a donc aidée à compléter la fiche de candidature et un jury ad'hoc a été mis en place pour auditionner les candidats de sa localité. C'est à l'issue de processus qu'Halima a reçu la nouvelle que son projet était retenu. Pour le moment, son projet s'inscrit dans le prolongement des activités qu'elle exerce, il s'agit d'acquérir davantage de vaches laitières afin d'augmenter la production laitière et ainsi vendre davantage de produits transformés. « La demande en produits transformés est importante, parfois je n'ai même pas le temps d'arriver jusqu'à Berbérati, mes produits ont déjà été écoulés le long du trajet ».

Halima a apprécié les séances de formations en **alphabétisation et en gestion** mises en place depuis le mois de septembre. Ces formations se sont déroulées pour partie à Berbérati et l'ont amené à s'absenter plusieurs jours de chez elle. En son absence, c'est l'une de ses filles qui l'a remplacée pour les activités de production et de transformation du lait et elle a mutualisé le déplacement en moto vers Berberati avec un autre jeune habitant à proximité de chez elle. Halima est allée à l'école coranique entre ses 8 ans et ses 20 ans, mais les séances d'alphabétisation lui ont permis de découvrir le français : « j'ai appris à écrire mon prénom et je comprends le béaba de ce que les gens disent quand ils s'expriment en français ». Les séances d'alphabétisation auxquelles elle a participé dans le cadre du projet lui paraissaient insuffisantes, et elle a fait appel au moniteur de sa localité pour qu'il lui dispense des cours de français. En matière de calculs, en revanche, les différences entre l'alphabet arabe et le français ont été difficiles à surpasser.

A partir de mi-octobre 2022, Halima a été **accompagnée sur le plan technique pour approfondir les conditions de réussite de son projet**. Bernard, l'un des accompagnateurs mobilisés à cette fin dans le cadre du projet, est venu visiter le site sur lequel Halima installera les vaches qu'elle va acquérir début 2023. Pour Halima, il est important d'installer les vaches qui vont arriver dans un enclos distinct de son autre troupeau, afin de bien différencier les résultats en terme de production qui seront liés à ce nouveau troupeau. Halima a également échangé avec Bernard sur les races de vaches qui seraient le plus adaptées ainsi que sur l'organisation à mettre en place pour gérer l'augmentation du temps de travail généré par l'agrandissement de son troupeau.

Halima est également **membre du Cadre de concertation et de dialogue communal (CCDC)** mis en place dans le cadre du projet, au niveau de la commune de Basse-Batouri. Cette instance lui semble importante, notamment pour gérer certains problèmes de manière collective, plutôt que cela repose uniquement sur le Ardo. Elle se sent à l'aise dans ces réunions et n'hésite pas à prendre la parole : « je n'ai aucun problème à prendre position, même si cela nécessite parfois de contredire mes frères par exemple ».

5.7.2. Chantal Ndata, 25 ans, projet de transformation d'arachide (commune de Basse Batouri)



Chantal est née dans le village de Namzembé en 1997, tout comme ses parents. Elle est la benjamine d'une fratrie de 12 enfants, dont 6 sont décédés. Elle a été scolarisée jusqu'à la 3^{ème}. Elle est allée au collège à Bouar, où vivait son frère. Elle a dû arrêter par manque de soutien et de moyens pour continuer. Elle est mariée et a 2 enfants, une fille de 4 ans et un garçon de 1 an et 9 mois.

D'après les derniers recensements de 2020-2021, le village de Namzembé compterait environ 3000 habitants. Tout proche du village, une compagnie forestière est installée depuis une vingtaine d'année. Les agents de cette compagnie sont probablement comptés dans ce recensement. La société semble peu investir dans le village et ne recrute pas les jeunes du village pour travailler (les employés de la société viennent

d'autres régions de la RCA). Cependant, ils constituent une part sans doute significative de la demande sur le marché du village.

Elle transforme l'arachide depuis maintenant 2 ans. Elle a appris avec sa grande sœur qui exerce la même activité. Elle a décidé de se lancer dans cette activité parce qu'elle a pensé qu'on n'en trouvait pas suffisamment dans le village. Aujourd'hui 4 personnes transforment l'arachide dans le village. Actuellement, elle achète principalement l'arachide à Berberati (qui y est moins chère qu'à Namzembé : 3500 contre 4500 la cuvette) et la transforme sur place, pour ramener la pâte au village. Elle vend ensuite la pâte sur le marché de Namzembé. Il y a beaucoup de clients pour en acheter, du fait de la proximité du village avec le site d'une société d'exploitation du bois et des chantiers d'exploitation minières (Diamant et or). Elle vend actuellement 2 à 3 ngawis (cuvettes) par jour, mais la demande se situerait à un sac étoile de 100 kg par jour, soit 7 ngawis.

Elle a entendu parler de l'appel à projet parce qu'il y a eu une réunion d'informations dans le village, durant laquelle on a indiqué que l'appel à projets porterait sur l'élevage ovin et caprin et la transformation d'arachide. Elle a choisi de répondre à l'appel à projets pour la transformation d'arachide parce qu'elle connaissait déjà cette activité et qu'elle considère que la production actuellement au village est insuffisante par rapport à la demande. Elle en a parlé avec sa sœur et sa mère avant de répondre, mais elle a rédigé seule sa fiche. Sa sœur également a répondu à l'appel à projets, mais n'a pas été retenue. Plus de 500 jeunes ont déposé des fiches dans le groupement, et elles n'ont été que 2 jeunes femmes retenues.

Elle a ensuite suivi les cours d'alphabétisation avec les autres, puis la formation entrepreneuriat et gestion. Elle a également participé à plusieurs réunions à Wapo, avec le Comité communal de Dialogue et de concertation, notamment la réunion qui a permis de valider les projets le 31 janvier 2023.

Elle met en pratique certains enseignements de la formation gestion et entrepreneuriat, notamment la tenue de différents cahiers pour gérer son activité (cahier de vente, de banque...). Elle relit souvent ses cours, ça lui a beaucoup plu.

A travers le projet, elle va notamment bénéficier d'une machine pour transformer (le même type de machine que celle qu'elle utilise actuellement à Berberati). Elle pense qu'une fois

qu'elle aura la machine, elle pourra produire davantage (et vendre davantage parce que la demande est importante), mais qu'elle aura alors besoin d'une ou deux personnes pour l'aider. Elle ne sait pas encore si elle recrutera des personnes pour l'aider mensuellement ou hebdomadairement. Elle se dit aussi qu'une fois que la machine fonctionnera, cela incitera peut-être les producteurs d'arachide à produire plus (et éventuellement à baisser leurs prix). A ce propos, elle déclare avoir constaté une évolution de la superficie des champs de culture d'arachide et une amélioration de l'offre locale par rapport à il y a deux ans. La machine pourra également être utilisée par la sœur qui transforme également. Un mécanicien au village devrait pouvoir réparer la machine en cas de problème pense-t-elle. A long terme, elle envisage de diversifier ses activités en investissant les bénéfices de la vente de la pâte d'arachide dans l'élevage des petits ruminants et la construction de maisons pour les faire louer aux ouvriers de la société d'exploitation du bois ou aux visiteurs de passage dans le village pour les mines de diamant et d'or.

5.7.3. Mathias Bendinga, 30 ans, projet de maraichage (commune de Basse Boumbe)



Mathias a deux femmes et six enfants, âgés de 1 à 9 ans. Il vit avec sa famille, deux de ses beaux-frères et 1 de ses belles sœurs dans le centre du village de Nangoko, situé à quelques kilomètres de la ville de Nassolé. Sa mère est décédée et son père travaille dans les mines de diamant.

Mathias est allé à l'école primaire à Gamboula, dans un établissement tenu par des missionnaires suédois. C'est dans le jardin potager de l'école qu'il a appris de premières techniques culturales : préparation du sol, compost, etc. Il a ensuite poursuivi sa scolarité jusqu'en classe de 4^{ème} au collège à Berbérati.

Mathias pratique **deux activités principales**, en fonction des saisons : l'agriculture vivrière (manioc, arachides) et le maraichage. Le site sur lequel il pratique le maraichage lui a été transmis par son oncle. D'une superficie de 0,25 ha, il est idéalement situé, à quelques encablures du centre du village, dans un bas-fond traversé par un cours d'eau. Cette année, il y cultive de l'amarante, du piment, des épinards, du gombo, de la morelle ainsi que du concombre. Mathias produit une partie de ses semences et en fait venir de Bangui, mais d'une manière générale, cet approvisionnement reste une difficulté dans la zone. Ses cultures maraîchères ne sont pas menacées par les bovins ou le petit bétail en divagation, car ces derniers ne traversent pas le cours d'eau. Dans son activité, Mathias est aidé ponctuellement par ses deux femmes, notamment pour l'arrosage et le sarclage. Lorsqu'il s'agit de travaux plus physiques comme pour l'élévation des planches, il fait appel à son frère. Après 3 ans de culture sur un même site, Mathias laisse celui-ci en jachère pour une durée de 5 ans. Mathias vend une partie de sa production à des particuliers, qui viennent à lui quand il travaille sur son champ. Il vend l'autre partie de sa production à Nassolé, Kentzou, Gamboula ou dans les villages alentours.

Mathias élève quelques cochons, caprins et poulets. Il utilise d'ailleurs les bouses pour nourrir le sol sur lequel il pratique le maraichage. Il n'utilise pas d'engrais chimiques dans ses parcelles de maraichage par prudence, parce qu'il ne connaît pas les doses recommandées.

Il possède également quelques étangs piscicoles, qui jouxtent le site où il pratique le maraîchage.

Mathias est plutôt bien intégré dans les réseaux locaux : depuis deux ans, il est paysan relai. Il a été formé par la Croix rouge française qui intervient dans la zone. Sur une parcelle communautaire, il expérimente la culture de riz, de maïs, de soja, ainsi que la milpa, qui consiste à associer sur une même parcelle des pieds de maïs, de haricots et de melon. Les membres de deux groupements agricoles sont venus visiter la parcelle. Il est également animateur endogène d'une Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC).

Mathias a entendu parler de **l'appel à projet** par le chef de village, qui lui a remis une fiche de candidature. Dès qu'il a pris connaissance des activités éligibles, Mathias s'est orienté vers un projet en maraîchage, qu'il pratiquait déjà. Il a rédigé sa fiche de candidature par lui-même.

Les **sessions de formation en alphabétisation** lui ont beaucoup plu. Cela lui a permis de refaire des exercices de lecture et de récitation. Il regrette que la formation n'ait pas duré plus longtemps. Il retient des **formations en gestion et entrepreneuriat** l'importance à accorder à la présentation des produits, le respect des règles d'hygiène et aussi des conseils pour mieux gérer son épargne et être en capacités de la réinvestir pour développer son activité. Il a également appris à déterminer le prix de vente des produits en tenant compte des charges que celle-ci implique. Avant la formation, il ne prenait pas en compte le coût des intrants par exemple, ou encore le temps de travail que nécessitent certaines cultures, pour déterminer le prix de vente de ses produits.

Dans le cadre de **son projet**, Mathias souhaiterait mettre en place une nouvelle parcelle de maraîchage d'environ 1 ha située juste à côté de celle qu'il exploite aujourd'hui. Il envisage d'y faire pousser des tomates, des oignons, des choux et de la salade. Le financement prévu dans le cadre du projet devrait lui permettre d'employer de la main d'œuvre pour débroussailler ce nouveau site. Selon la période de l'année, il est aussi possible de s'entraider entre villageois (Hely), ou d'embaucher des journaliers contre une rémunération (en particulier pendant les périodes de pointe de travail sur les cultures vivrières, où les réseaux d'entraide ne sont pas actifs). Avec les fonds prévus, Mathias souhaiterait également installer un château d'eau avec un système de pompage depuis le cours d'eau qui passe en contrebas de son champ. Depuis le château d'eau, il installerait ensuite des tuyaux le long de ses plantations, ce qui lui faciliterait l'arrosage biquotidien. Il espère aussi pouvoir bénéficier de quelques outils supplémentaires pour cultiver sa parcelle. A terme, Mathias envisage également d'acheter une troisième parcelle à son oncle, notamment afin d'assurer un temps de jachère suffisant sur les parcelles qu'il exploite.

Mathias a apprécié d'être en contact avec d'autres jeunes qui avaient le même projet que lui, il a notamment su faire profiter de son expérience aux deux autres jeunes qui ont déposé un projet de maraîchage, mais qui n'avaient pas encore d'expérience dans ce domaine. Il a gardé contact avec l'un d'entre eux, avec lequel il échange régulièrement bien que celui-ci habite Gamboula.

5.8. DECLARATION DE BERBERATI

Déclaration de Berberati

Pour un développement concerté et inclusif des Communes de la Mambéré Kadéï

La crise de 2013-2014, qui a conduit au départ des éleveurs centrafricains vers le Cameroun, a eu, sur nos territoires, un impact fort sur l'économie exacerbant le manque de moyens d'existence et d'opportunités économiques et accélérant le processus de paupérisation de la région. Cette crise a par ailleurs ouvert des fractures intercommunautaires, notamment entre agriculteurs et éleveurs.

A partir de 2016-2017, les éleveurs ont amorcé un retour dans la négociation avec les communautés de leurs anciens terroirs. Ces retours ont été rendus possibles grâce à des négociations menées par les autorités locales, notamment les Maires et chefs de village, avec certains ardos. Ce processus de retours a par ailleurs été facilité par l'organisation d'espaces de dialogue entre agriculteurs et éleveurs, femmes et hommes, jeunes, autorités, soutenus par certains partenaires, notamment l'Iram.

Progressivement en abordant les différents enjeux de reconstruction de la paix et du développement local de la région, intégrant économie locale, gouvernance et gestion durable des espaces agro-pastoraux s'est dégagée une vision partagée du Développement Durable de la Mambéré Kadéï. Financé par l'Agence française de développement et mis en œuvre au Cameroun (Kadey) et en RCA (Mambéré Kadéï) par un consortium mené par la Croix Rouge Française, avec NRC, ACF, Care et Iram, le Projet I Yeké oko, a inscrit son action dans l'appui à la mise en œuvre de ces orientations définies dans le dialogue et le renforcement de cette dynamique, en accompagnant en particulier :

- La mise en place de cadres communaux de dialogue et de concertation aux niveaux des Communes de Basse Batouri, Basse Boumbé, Basse Mambéré et Ouakanga,
- Le renforcement de 5 comités de gestion des espaces agro-pastoraux dans ces mêmes communes qui permettent aux agriculteurs et aux éleveurs d'élaborer ensemble des règles d'organisation des espaces à travers des Conventions locales de gestion des espaces. Ces Comités ont également fait leur preuve pour gérer les litiges à l'amiable et éviter que ceux-ci ne dégénèrent en conflits.
- L'élaboration concertée de stratégies de développement économique dans les 4 communes d'intervention et le démarrage de leur mise en œuvre à travers des infrastructures économiques, l'appui à des Organisations professionnelles agropastorales, et l'accompagnement à la formation et le lancement d'activités pour 62 jeunes porteurs d'initiatives, autour de filières prioritaires.

Aujourd'hui, les communes sont dotées d'une planification économique et des dynamiques de développement économique sont véritablement engagées. Une soixantaine de jeunes, femmes et hommes, agriculteurs et éleveurs, ont pu concevoir et démarrer leur projet économique (transformatrices d'arachides, maraichers, éleveurs de caprins, ovins, bouchers...). Une grande partie des éleveurs centrafricains qui s'étaient réfugiés au Cameroun ont finalement pu se réinstaller dans les Communes de la Préfecture, dans un contexte de recomposition de l'occupation de l'espace et de reconstitution difficile de leur troupeau. Plus récemment des éleveurs originaires d'autres régions de RCA s'installent également dans la région la considérant comme plus apaisée. La confiance se renoue progressivement entre les populations et leurs autorités et les solidarités se renforcent.

Alors que le projet I Yéké Oko se termine, et considérant l'ensemble de ces avancées,

Nous, maires de Basse Batouri, Basse Mambéré, Basse Boumbé et Ouakanga, nous engageons à :

- *entretenir la dynamique de concertation multi-acteurs initiée à travers les Cadres communaux de Dialogue et de concertation,*
- *inscrire au budget municipal l'organisation d'au moins 2 réunions du CCDC par an,*
- *disséminer le contenu des stratégies économiques communales à l'ensemble de la population, et l'utiliser comme base de discussion avec les autres partenaires,*
- *prendre des arrêtés pour la reconnaissance officielle des Cadres communaux de Dialogue et de concertation et des comités de gestion des espaces agro-pastoraux,*

- se concerter avec les usagers et les commerçants pour définir les tarifs et modalités de gestion des infrastructures économiques,
- assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures économiques et marchandes mises en place par le projet, de façon directe ou en gestion déléguée,
- suivre les activités des Comités de gestion des espaces agro-pastoraux et leur apporter les appuis nécessaires, notamment reconnaître leur mission d'intérêt général,
- poursuivre l'accompagnement et le suivi de nos jeunes porteurs de projets économiques.

Nous Services déconcentrés de l'Etat, nous engageons à :

- accompagner les Communes dans leurs efforts pour le développement du territoire, dans la limite des moyens disponibles,
- accompagner les Comités de gestion des espaces agro-pastoraux dans l'apprentissage de la mise en œuvre de leur mandat,
- accompagner les jeunes porteurs de projets dans la mise en œuvre de leurs activités en leur fournissant des conseils techniques et économiques adaptés, et en suscitant des échanges avec des professionnels expérimentés.

Nous membres des comités de gestion des espaces, nous engageons à :

- poursuivre notre action en matière de définition concertée de règles de gestion des zones agro-pastorales, adaptées à nos réalités agraires et permettant de vivre ensemble en paix,
- faire évoluer, toujours dans le dialogue et la concertation, les règles de gestion des espaces, autant que nécessaire, afin de permettre de tenir compte des évolutions des systèmes,
- poursuivre notre action en matière de gestion des litiges de manière équitable,
- intégrer dans nos dialogues et concertations les éleveurs venus d'autres territoires.

Nous jeunes de la Mambéré Kadéï, appuyés par le projet I Yéké Oko pour démarrer ou renforcer notre activité économique, nous engageons à :

- tout faire pour que notre activité puisse perdurer et se consolider,
- informer la Commune des avancées de notre activité et des difficultés éventuellement rencontrées,
- faire en sorte que l'activité puisse également profiter à l'ensemble de la communauté,
- accompagner d'autres jeunes du village qui souhaiteraient s'investir dans la même activité.

Cependant, afin de pouvoir renforcer ces dynamiques, il serait souhaitable que l'Etat nous accompagne, notamment dans le cadre du processus de décentralisation amorcé et qui confie aux Communes des responsabilités importantes en matière de développement économique et social de nos territoires. Les Mairies et les services techniques de l'Etat doivent pouvoir bénéficier des moyens humains, techniques et financiers leur permettant de mener à bien leurs actions et de pouvoir accompagner efficacement les dynamiques de développement en cours.

Par ailleurs, nous appelons les partenaires techniques et financiers à bien vouloir poursuivre les appuis mis en œuvre ces dernières années afin de consolider et renforcer ces dynamiques, et les diffuser à nos Communes voisines.

A Berberati, le 16 février 2023,

Pour les représentants des Communes :

Sylvain BOUBOU, Président de la délégation spéciale de Basse Boumbé

Timothée GALONGO, Président de la délégation spéciale de Ouakanga




Bernard HAKOMBO MBOABANGA, Président de la délégation spéciale de Basse Mambere

Mathieu KPAKOLE, Président de la délégation spéciale de Basse Batouri

Pour les services techniques de l'Etat :

Paul LABALE, Directeur Régional N°2 de l'Agriculture et du Développement Rural

Dominique AMOLET, Directeur Régional N°2 de l'Economie, du Plan et de la Coopération

Pour les représentants des Comités de gestion des espaces agro-pastoraux

Ardo Hamadou ABBA, Membre du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Nassolé

Darius ANDI, Membre Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Sapoua / Ngbambang

Issa BELLO, Membre du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Sapoua / Ngbambang

Daouda BERE, Membre du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Wando

Aristide GBAWI, Membre du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Babaza

Marius LIMET, Membre du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Gamboula

Véronique NANDIO, Présidente du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Babaza

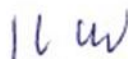
Simon Pierre TAPOUROU, Membre du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Wando

Vincent ZEGBE, Membre du Comité de gestion de l'espace agro-pastoral de Nassolé

Pour les représentants de Organisations Professionnelles Agropastorales accompagnés par le projet I Yeke Oko :



Saidou SALLY, Président de la Fédération Locale des Groupements d'Intérêts Pastoraux (FELGIP) de Gamboula



Idrissa SAYEWA, Représentant de la Fédération Locale des Groupements d'Intérêts Pastoraux (FELGIP) de Berbérati



Victor NDJAYE, Président du Réseau Agro « Gbou na mamboko » de Gamboula

Pour les représentants de jeunes accompagnés par le projet I Yeke Oko :



Halima BELLO, jeune porteuse de projet d'élevage de bovins et de transformation laitière à Gbazi II (Commune de Basse Batouri)



Elysée DOEMON, jeune porteur de projet d'élevage et de commercialisation de caprins à Wapo (Commune de Basse Batouri)



Idriss HORY, jeune porteur de projet de boucherie et de grillade de viande à Gamboula (Commune de Basse Boumbé)



Mamiche MBENDONGOUL, jeune porteuse de projet de commercialisation et de transformation d'arachide à Gamboula (Commune de Basse Boumbé)



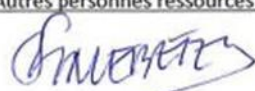
Mathias BENDINGA, jeune porteur de production maraîchère à Nangoko (Commune de Basse Boumbé)



Nafissatou YOUNOUSSA, jeune porteuse de projet d'élevage et de commercialisation d'ovins à Motangoa (Commune de Basse Mambéré)



Issa ABBA, jeune porteur de projet d'élevage et de commercialisation d'ovins à Sola (Commune de Ouakanga)

 Arnaud Crépin MALEVOLA , jeune porteur de projet d'élevage et de commercialisation d'ovins à Babaza (Commune de Ouakanga)
 Daïna Valencia OUATTO BANGA , jeune porteuse de projet d'élevage et de commercialisation de caprins à Nassolé (Commune de Ouakanga)
<u>Autres personnes ressources et membres des CCDC engagés dans les processus depuis longtemps :</u>
 Benoît ZANGAO DILA SINEBET , Vice Président du CCDC de Basse Boumbé
 Hyacinthe OROKAS , Conseiller à l'agriculture du CCDC de Basse Mambéré